

Entreprises magazine

Numéro 122 – Novembre/Décembre 2023 – 9 EUR



L'avenir du développement durable

Dossier pages 18 - 61




THE NEW

i5

100% ELECTRIC



 **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.** Informations environnementales : bmw.lu

15,9-20,6 KWH/100 KM • 0 G/KM CO₂ (WLTP)

Bilia-Emond Luxembourg
7, Rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
www.bilia-emond.bmw.lu

Muzzolini
6, Rue Romain Fandel Zi Um Monkeler
L-4149 Esch-sur-Alzette
www.muzzolini.bmw.lu

Schmitz
21, Rue de la Gare
L-7535 Mersch
www.schmitz.bmw.lu

Schweig
6, Hauptstroß
L-9806 Hosingen
www.schweig.bmw.lu



News

4 Brèves

Formation tout au long de la vie

14 Relever les défis à venir grâce à une offre de formation adaptée

Communication

15 Communication de fin d'année : au-delà des voeux, un véritable enjeu !

Entreprendre au féminin

16 Céline Bijleveld : « Il faut savoir s'entourer des bonnes personnes »

Dossier L'avenir du développement durable

29 Moyens de transport : êtes-vous prêts à changer vos habitudes ? – Résultats du sondage réalisé en octobre 2023 sur le site lesfrontaliers.lu

30 Le développement durable ne serait-il qu'un slogan ?

32 La RSE, une stratégie de développement durable appliquée à l'entreprise

35 Pourquoi les organisations doivent-elles engager leur transformation durable ?

38 Le devoir de loyauté

40 Repenser la durabilité chez BMW : quand le futur s'invente aujourd'hui

42 La House of Sustainability, véritable boîte à outils en faveur de la durabilité

44 One Planet Luxembourg, pour unir les voix

45 Entreprise circulaire : comment tenir compte des droits de marque des autres ?

46 L'artisanat s'engage en faveur de l'économie circulaire

48 Contribuer à une gestion plus intelligente de l'énergie

50 Klimapakt fir Betriber

52 Luxembourg et marché ETS : opportunité et incitation à l'innovation ?

55 Des serres sur les toits pour réduire nos émissions de CO₂

56 « Sou schmaacht Lëtzebuerg » – En soutien aux producteurs locaux

58 Comment reconnaître les entreprises et institutions écologiques ?

60 Degroof Petercam – Une expertise reconnue en matière d'investissements durables

61 Luxembourg, engagé dans la croissance verte des économies émergentes

Bon à savoir

64 Modification du Code du travail – Transposition de la directive UE (2019/1152) pour des conditions de travail transparentes et prévisibles (1^{ère} partie)

Étapes gourmandes

66 G.A.N.G. – Des cuisines différentes, pour toutes les envies !

À nos frontières

67 La Ferme du Faascht, un modèle agricole innovant et durable

Escapade hivernale

68 Féeries de Noël sous le signe de la Renaissance nordique à Francfort

Auto

70 Rencontre du 7^e type

74 Beauty case

76 Livres

78 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef /
Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Marie Jacquemin,
Sébastien Lambotte, Michel Nivoix,
Michaël Peiffer

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : INFPC, Netty Thines, lesfrontaliers.lu, Martine Borderies, BMW Group, BOIP, Klima-Agence, Mamadou Gueye, Nathalie Koch, Quentin Deuxant, SDK, M^e Céline Lelièvre et Danièle Henky

Mise en page / Tammy Berger / Imprimerie Reka

Impression / Imprimerie Reka

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 46 EUR
2 ans – 12 numéros : 82 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.

LUXORR © 2023 – Media & Advertising S.à r.l.
– Toute reproduction est interdite.
Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) – www.luxorr.lu.

CHAMBRE DE COMMERCE ET UEL AMÉLIORER LE CADRE FISCAL POUR RENFORCER LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT



De g. à dr : **Flora Castellani** (Head of Tax, UEL), **Jean-Paul Olinger** (directeur, UEL), **Carlo Thelen** (directeur général, Chambre de Commerce) et **Christel Chatelain** (directrice des Affaires Économiques, Chambre de Commerce).

Les **37.900 PME**, qui constituent 99,5 % des entreprises de l'économie marchande non financière du pays et emploient 202.210 personnes (59,2 % du total de l'emploi des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) ont traversé des périodes difficiles ces dernières années. En 2022 et 2023, elles ont aussi subi 5 tranches indiciaires. Dans une publication commune de la série **Eco News Flash**, la **Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)** présentent des pistes d'action afin de renforcer le tissu économique des PME, dont une **série de mesures fiscales ciblées**.

Ces périodes de crises successives ont fait perdre du terrain à l'esprit entrepreneurial. En 2022, le Luxembourg se situe à la 39^e position (sur 49 pays) pour la proportion d'adultes qui démarrent ou gèrent une nouvelle entreprise, avec un taux de 7 % selon le classement international du *Global Entrepreneurship Monitor*. La peur de l'échec, le manque d'accès à des financements et la complexité administrative expliquent, en partie, les réticences à initier ou maintenir une activité indépendante. Par ailleurs, le statut d'indépendant est faiblement attractif, voire précaire. Le besoin de soutenir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat est manifeste. Aussi, pour aller de l'avant, la **fiscalité est un levier d'action majeur**. La publication met l'accent sur les propositions suivantes : des mesures fiscales ciblées pour attirer et fidéliser les talents ; des incitatifs fiscaux en matière de transitions digitale et

environnementale ; une réserve immunisée pour investissement ; une diminution progressive du taux d'IRC/ICC vers la moyenne internationale ; une amélioration du régime fiscal des indépendants ; des mesures fiscales pour les dirigeants d'entreprise ; une amélioration du cadre fiscal de la transmission d'entreprise ; et un renforcement de la sécurité juridique et de la simplification administrative. ✓

<https://www.cc.lu/toute-linformation/publications/detail/eco-news-flash-2023/13-la-fiscalite-un-levier-cle-pour-attirer-les-talents>

CHAMBRE DES MÉTIERS STIMULER TEMPORAIREMENT LA DEMANDE DE LOGEMENTS

L'assemblée plénière de la **Chambre des Métiers** a, chiffres à l'appui, fait le point sur la situation économique difficile de la construction et a demandé, une nouvelle fois, la mise en œuvre urgente de mesures de soutien supplémentaires.

Selon le STATEC⁽¹⁾, le secteur fait face à une baisse d'activité de 2,3 % sur les 7 premiers mois de 2023, de 6 % pour la branche Construction de bâtiments et génie civil, et d'une baisse de l'emploi de 0,7 %. Au 2^e trimestre 2023, les ventes d'appartements en construction ont reculé de 63 % par rapport au 2^e trimestre 2023.

S'il est évident que la crise a un impact direct sur le secteur de la construction au sens large pour toucher les concepteurs (architectes, bureaux d'études), les entreprises de construction, leurs fournisseurs et les établissements de crédit actifs dans le domaine du logement, elle a également un effet indirect sur d'autres secteurs, comme le commerce de détail et l'Horeca. Estimant le nombre de logements non construits à 1.500 unités, en concordance avec les prévisions des représentants des entreprises de construction, la Chambre des Métiers a évalué l'**impact défavorable** direct sur les finances publiques à près de **300 millions EUR** et **quelque 4.600 emplois menacés**.

Par le passé, le Luxembourg n'a pas réussi à réaliser le nombre de logements que le STATEC estimait nécessaire pour répondre à une demande potentielle très dynamique⁽²⁾. Or, avec la crise actuelle l'écart entre la demande potentielle et

l'offre se creusera davantage, ce qui mènera à moyen terme à une accentuation de la pénurie de logements abordables, détériorant de plus en plus l'attractivité de l'économie nationale.

La Chambre des Métiers propose, pour éviter le pire, de **stimuler temporairement la demande de logements**. Dans ce contexte, elle préconise, entre autres, le report en avant de marchés publics pour compenser en partie une demande privée défaillante. Par ailleurs, il faudrait introduire des incitatifs fiscaux comme l'abolition des frais d'enregistrement sur la quote-part de la construction déjà réalisée ou encore reconsidérer la baisse de l'amortissement accéléré et introduire un nouveau taux réduit de TVA de 5 % pour relancer le logement locatif et, en parallèle, simplifier radicalement les procédures d'autorisation. ✓

- (1) <https://statistiques.public.lu/fr/themes/entreprises.html#construction> (Activité dans la construction B2).
- (2) « Entre 2018 et 2060, la demande potentielle totale en logements varierait de 243.000 à 324.000 selon le scénario retenu, ce qui donne une moyenne annuelle variant de 5.600 (PIB 0 %) à 7.500 (PIB 4,5 %), STATEC, *Projections des ménages et de la demande potentielle en logements : 2018-2060*, avril 2019.

www.cdm.lu

RAPPORT ANNUEL DE L'AAA QUELQUES CHIFFRES



Pour l'édition 2022, l'**AAA (Association d'assurance accident)** a décidé de publier son rapport annuel uniquement sous forme numérique. Il est disponible sur www.aaa.lu.

Voici quelques chiffres-clés du régime général pour 2022 : **17.163 accidents ont été reconnus, dont 11 étaient mortels**. Parmi les cas reconnus, on comptait 13.868 accidents du travail, 3.095 accidents de trajet et 200 maladies professionnelles. Le nombre de travailleurs-unité a nettement augmenté pour atteindre 488.118 unités (18.952 unités de plus qu'en 2021), tandis que le nombre d'entreprises n'a

que légèrement évolué pour atteindre 31.527 unités. L'AAA a reçu en moyenne 120 déclarations par jour et le **coût moyen d'un accident en 2022 s'élevait à 4.503 EUR**. La reprise économique amorcée en 2021 s'est poursuivie en 2022 avec la levée des mesures sanitaires et il y a lieu de constater une légère augmentation du nombre des accidents reconnus de 623 cas par rapport à 2021. Cependant, les statistiques montrent que les chiffres sont encore bien inférieurs à ceux de 2019 (dernière année des statistiques non impactées par la pandémie). L'augmentation des accidents de trajet ainsi que la baisse des maladies professionnelles sont une conséquence directe de la fin de la pandémie.

Dans le domaine de la prévention, la nouvelle phase de la stratégie nationale **VISION ZERO** et ses nouveaux objectifs pour 2023-2030 ont été présentés lors du Forum Sécurité-Santé au Travail du 26 octobre 2022. Cette stratégie, soutenue par le gouvernement, déploie des efforts particuliers dans les secteurs à risques.

La **17^e édition du Forum Sécurité-Santé au Travail** se déroulera le **15 mai 2024** à Luxexpo The Box. À cette occasion, les lauréats du Prix SST 2024 seront récompensés. ✓

Source : AAA News, *Rapport annuel 2022*, octobre 2023.

www.aaa.lu
www.visionzero.lu

CENTRE COMMUN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (CCSS)

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2022

Selon le **rapport annuel du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)**, les chiffres de l'année 2022 dépassent ceux de l'année précédente de manière significative. À titre d'exemple, les **cotisations sociales** sont passées de 6,8 milliards en 2021 à **7,3 milliards en 2022**. La hausse des cotisations s'explique notamment par la hausse significative du nombre des cotisants, qu'ils soient salariés (+ 3,31 %), indépendants (+ 2,47 %) ou assurés volontaires (+ 14,75 %).

En 2022, le CCSS a traité 560.400 déclarations d'entrée et de sortie (515.055 en 2021) ainsi que 10.494.949 (9.903.832) déclarations de salaire résultant en 96.204 (93.255) factures mensuelles, émises et

envoyées aux employeurs, indépendants et assurés volontaires. Le CCSS a géré l'affiliation de 486.503 (470.919) salariés, 28.748 (28.056) indépendants et de 22.720 (19.799) assurés volontaires. 10.161 (7.147) sommations ont été adressées et 283 (202) contrôles ont été mis en œuvre.

Le CCSS a émis 2.316.807 (2.350.056) courriers et traité 181.996 (159.611) e-mails ainsi que 206.216 (179.734) courriers entrants.

Le CCSS a déployé un nouveau standard téléphonique permettant de traiter les 199.951 (209.372 en 2021) appels entrants. Cette volonté de poursuivre l'amélioration de ses services s'est également traduite par la création d'un Service qualité en novembre 2022. ✓

Source : ministère de la Sécurité sociale/Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS), communiqué *Publication du rapport annuel de 2022 du Centre commun de la sécurité sociale*, 3 octobre 2023.
<https://mss.gouvernement.lu>

<https://ccss.public.lu>

FARVEST

ARRÊT DES ACTIVITÉS

DOCLER MEDIA Group, propriétaire de l'agence **Farvest** depuis 2018, a annoncé, début octobre, sa liquidation et la cessation prochaine de ses opérations.

Le contexte des dernières années et l'ampleur de la crise liée au COVID-19 ont eu un impact considérable sur la rentabilité de Farvest et la reprise n'a pas suffi à pérenniser ses activités. DOCLER MEDIA Group a donc pris la décision de cesser les activités de l'agence. Tous les événements prévus pour la fin de cette année et 2024 sont donc tous annulés.

Depuis sa création, Farvest a organisé de nombreux événements majeurs (HR One, IT One, ICT Spring...). Selon le communiqué de presse, un acteur de premier plan de l'industrie événementielle luxembourgeoise examinerait une proposition d'acquisition d'ICT Spring.

Les codirectrices générales, **Charlotte Boutelier** et **Margaux Vetzel**, nommées en février 2021, ont exprimé leur profonde gratitude envers leurs clients et leurs employés pour leur soutien et leur confiance tout au long du parcours de l'agence : « *Nous sommes profondément reconnaissantes envers tous ceux qui nous*

ont fait confiance pour les événements que nous avons orchestrés au cours de ces deux dernières années. Nous souhaitons également exprimer notre sincère gratitude envers les membres de notre équipe pour leur soutien inébranlable et leur dévouement exceptionnel ». ✓

KPMG

AVEC BPI REAL ESTATE POUR DÉVELOPPER SON FUTUR SIÈGE AU KIRCHBERG



KPMG a annoncé avoir conclu un accord avec le promoteur **BPI Real Estate** pour le rachat du **bâtiment Kronos au Kirchberg** et de son terrain de 3,23 hectares, ainsi que pour le développement de son **futur siège de 31.000 m²**. L'opération a été facilitée par **BNP Paribas Real Estate**. Avec ce projet, KPMG réaffirme son ancrage au Kirchberg.

C'est donc en lieu et place du siège historique de BGL BNP Paribas, depuis 1995, que le projet prend forme. Dans sa totalité, il consiste à redévelopper 55.658 m² SCB (Surface Construite Brute) sur l'ensemble de l'îlot, en conservant le parc existant, véritable poumon vert sur le plateau du Kirchberg. KPMG y occupera 31.000 m², incluant un espace de *coworking* et un *food court*, tandis que 24.658 m² supplémentaires, uniquement développés par BPI Real Estate, seront à usage mixte.

Le futur siège offrira un environnement de travail exceptionnel à ses 1.800 collaborateurs : exemplaire en termes de performances environnementales et intégrant des éléments naturels afin d'améliorer le sentiment de bien-être de ses occupants.

Ce projet immobilier s'annonce comme l'un des plus emblématiques à venir au Luxembourg. Afin de lui conférer une architecture iconique, il fera l'objet d'un concours européen d'architecture, organisé au second semestre 2023, en relation avec le Fonds Kirchberg et la Ville de

Luxembourg. Construit en conformité avec la taxonomie européenne et les normes ESG, la structure porteuse du bâtiment sera en bois, ce qui en fera l'un des plus grands immeubles en bois du pays. Pour relever ce défi audacieux, BPI Real Estate s'adjoindra l'expertise du promoteur français WO2, spécialisé dans le développement de grands projets tertiaires en bois et reconnu pour être le premier maître d'ouvrage bas carbone en France.

Le projet vise aussi des performances remarquables qui lui permettront d'obtenir les certifications BREEAM®, WELL Building Standard® et LCBI® (Low Carbon Building Initiative), afin d'atteindre les plus hautes normes en matière de construction durable et innovante, et de remplir son engagement d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2030.

La déconstruction de Kronos est prévue pour début 2026 pour laisser place au nouveau projet à l'horizon 2029. ☑

<https://kpmg.com/lu>
<https://lu.bpi-realestate.com>

BEI UNE PIERRE COMMÉMORATIVE POUR SON NOUVEAU BÂTIMENT À LUXEMBOURG



La **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a inauguré la construction de son **nouveau bâtiment au Kirchberg** lors d'une cérémonie organisée par Werner Hoyer, président de la BEI, en présence de Yuriko Backes, à cette date ministre des Finances et gouverneure de la BEI, et de Lydie Polfer, bourgmestre de Luxembourg. À cette occasion, ils ont dévoilé une « **première pierre** » **prélevée sur le site à des fins commémoratives.**

Situé à côté du siège actuel de la BEI au Kirchberg, le nouveau bâtiment se composera d'une tour de 16 étages et d'un socle de 6 étages comprenant 3 patios

à ciel ouvert. Conçu comme un bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle, il respecte des normes environnementales strictes. Il a également obtenu la certification BREEAM portant la mention « excellent » en ce qui concerne sa conception, en particulier pour sa durabilité sur le plan énergétique.

Les nouveaux locaux pourront accueillir jusqu'à 1.500 postes de travail, l'objectif étant de regrouper le personnel de la BEI travaillant actuellement dans des bureaux loués et décentralisés. Leur inauguration est prévue en 2026. ☑

www.eib.org

EY LUXEMBOURG 7 PRÉTENDANTS AU TITRE DE L'ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE



Yves Even (Partner, en charge du programme Entrepreneurs de l'Année, EY Luxembourg) et **Michèle Detaille** (présidente jury Entrepreneurs de l'Année, administrateur Groupe Alipa et présidente FEDIL).

Photo-EY Luxembourg

EY Luxembourg a dévoilé les finalistes en lice au titre d'**Entrepreneur de l'Année**. Parmi les candidatures 2023, 14 répondaient aux critères de sélection et ont passé des entretiens approfondis avec des professionnels d'EY et remis un dossier au jury composé de représentants du monde économique avec pour présidente Michèle Detaille, administrateur du Groupe Alipa et présidente de la FEDIL. Cette édition, la 1^{ère} depuis 2016, celle de 2020 ayant été annulée du fait du COVID, a été marquée par une concentration de dossiers de qualité jamais vue. Une densité qui a poussé le jury, après délibération, à sélectionner 7 finalistes au lieu de 6 habituellement.

Les 7 finalistes sont : **Thierry Franceschetti** (Industeam Group, 550 collaborateurs), un entrepreneur français qui,

à 24 ans, intègre l'entreprise de son père et monte les échelons. En 2006, il crée Industeam S.A. au Luxembourg, un groupe d'ingénierie et de services industriels qui accompagne notamment ses clients dans leur transition énergétique ; **Marc Giorgetti** (Groupe Felix Giorgetti, 1.300 collaborateurs), actif dans l'entreprise familiale dès son plus jeune âge et qui, après ses études, revient au Luxembourg pour s'occuper de l'entreprise alors en difficulté, avec une dette de 20 millions EUR et une trésorerie au plus bas. 37 ans plus tard, le groupe est l'un des leaders de la construction et de la promotion immobilière, et également présent dans le secteur Horesca ; **Stéphanie Jauquet** (Cocottes) qui, après des études de Commerce et de Gestion, s'installe au Luxembourg et qui, en 2008, reprend le restaurant Um Plateau avant de créer plusieurs restaurants à succès et l'enseigne de restauration rapide Cocottes (18 magasins à ce jour). Elle vient de lancer le concept G.A.N.G. au coeur du Shopping Center Belle Étoile avec Salvatore Barberio ; **Raoul Mulheims** (Finologie) est un précurseur au Luxembourg dans les plateformes digitales, la Fintech, les paiements mobiles ou encore la RegTech. Il a fondé le plus grand réseau social luxembourgeois, Luxusbuerg, les sociétés Nvision (agence numérique), Mpulse, la plateforme de paiements mobiles Digicash Payments et Finologie, 1^{er} opérateur de plateformes financières numériques au Luxembourg ; **Rolf Sorg** (PM International AG) a créé en 1993 la société PM International qui fabrique des compléments nutritionnels et des cosmétiques dédiés à la santé, au bien-être et à la beauté. S'inspirant du modèle Tupperware, l'entreprise a, en 30 ans, déjà vendu plus de 800 millions de produits dans plus de 70 pays, et détient plus de 70 brevets ; **François Tesch** (Groupe Foyer, 1.400 collaborateurs) a mis la compagnie d'assurances sur une nouvelle orbite, avec une vision européenne et la création de nouvelles activités : Wealins, Capital @ Work, Luxempart... Le Groupe Foyer se compose aujourd'hui de 5 lignes de services représentant ses 3 métiers : l'assurance, la prévoyance et la gestion de patrimoine ; **Artyom Yukhin** (Artec 3D, 200 personnes) a débuté sa carrière à l'université en tant que chercheur et enseignant, avant d'inventer en 1999 la reconnaissance faciale 3D, sur base des

données biométriques. En 2007, il lance Artec 3D en Californie et conçoit un scanner 3D portable rapidement devenu très populaire. En 2009, sa société atteint le seuil de rentabilité. En 2011, la société transfère son siège social, ses équipes de R&D et sa production à Luxembourg.

Le.la lauréat.e sera désigné.e le **23 novembre prochain**, lors d'une soirée de Gala et portera ensuite les couleurs du Grand-Duché lors de la compétition mondiale qui se déroulera à Monaco en juin 2024. ✓

www.ey.com/luxembourg

CK GROUP

DISTRIBUTEUR DE LA MARQUE APPLE



CK | Office technologies a élargi son offre pour les entreprises en devenant **distributeur de la marque Apple** pour la revente de matériel, uniquement pour le **secteur B2B**.

« L'univers d'Apple nous permet de renforcer nos capacités à délivrer un environnement de travail complet à nos clients, actuels et futurs, avec des PC, laptops, écrans, imprimantes, serveurs, baies de stockage, mais aussi des services Cloud et Backup Cloud... tout en assurant le déploiement, la maintenance et le support des infrastructures informatiques de nos clients », explique David Gray, General Manager de CK.

Les membres actuels ou futurs des centres de Fitness CK (Mersch, Bertrange, Junglinster et Esch-sur-Alzette)

ainsi que du Sportcenter (Kockelsheuer) peuvent y acheter une Apple Watch ou des AirPods. ✓

www.ck.lu

POST LUXEMBOURG

LA SOLUTION AGNET SUR LE MARCHÉ DES COMMUNICATIONS CRITIQUES LUXEMBOURGEOIS



De g. à dr. : **Éric Davalo** (directeur Europe, Airbus Secure Land Communications), **Olivier Koczan** (directeur, Airbus Secure Land Communications), **Franz Fayot** (à cette date ministre de l'Économie), **Cliff Konsbruck** (directeur général adjoint, POST Luxembourg ; directeur, POST Telecom), **Pierre Zimmer** (directeur général adjoint, POST Luxembourg).

Photo-POST Luxembourg/Anthony Dehez

En septembre dernier, **POST Luxembourg** a conclu un **partenariat avec Airbus**, afin d'introduire la **solution de collaboration et de communications critiques MCx Agnet sur le marché luxembourgeois**.

Grâce à cet accord, la solution MCx Agnet d'Airbus sera disponible directement sur le réseau 5G pour les clients du secteur des communications critiques de POST Luxembourg. En d'autres mots, les organisations de sécurité publique et gouvernementales ainsi que les administrations communales et les entreprises pourront bénéficier de capacités multi-médias et de communications sécurisées sur le réseau 5G de POST Luxembourg.

La solution MCx Agnet offre des fonctionnalités pour les missions critiques telles que le Push-to-Talk, la messagerie instantanée sécurisée, le streaming/partage vidéo ainsi que des services de localisation. Ces dernières permettent aux organisations d'utilisateurs finaux d'améliorer leur compréhension en temps réel de la situation sur le terrain. La perception de la situation tactique permet la prise de décisions avisées et en temps voulu ; les

équipes peuvent ainsi communiquer la bonne information aux bonnes personnes et au bon moment.

UN SERVICE D'ENVOI RECOMMANDÉ ÉLECTRONIQUE

En 2022, **POST Luxembourg** a traité plus de 3 millions d'envois recommandés par courrier. Complémentaire à l'offre postale traditionnelle, le **nouveau service de recommandé électronique** de POST Luxembourg permet de transmettre un ou plusieurs documents électroniques sous format PDF à un destinataire qui pourra les réceptionner en ligne au moyen d'une authentification forte avec un dispositif d'identité numérique LuxTrust. Ce service d'envoi recommandé électronique qualifié au sens du règlement (UE) n° 910/2014 est équivalent à celui d'un service d'envoi recommandé sur support papier.

Ce service, qui s'adresse dans un premier temps aux clients professionnels, est disponible via l'application en ligne MyPost (www.mypost.lu). Le service de lettre recommandée électronique est proposé au prix de **8 EUR TTC par envoi**. Conformément aux dispositions légales, l'expéditeur doit avoir obtenu au préalable l'accord du destinataire sur sa volonté de recevoir des recommandés électroniques. Tant l'expéditeur que le destinataire doivent disposer d'un moyen d'authentification LuxTrust. Une connexion par API sur l'interface d'envoi du recommandé électronique est également disponible. ✓

www.post.lu

www.postgroup.lu

FONDATION RESTENA

POUR MIEUX ARMER LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION FACE AUX RISQUES CYBER

D'ici 2026, et grâce au **projet européen LuCySe4RE**, la **Fondation Restena** va améliorer la protection des institutions luxembourgeoises des secteurs de la recherche et de l'éducation face aux risques de cybersécurité, avec, notamment, la mise en place d'une **plateforme de gestion des événements de sécurité dédiée**. Sur cette plateforme, chaque institution y répertoriera ses événements de sécurité informatique. Restena les analysera et informera en temps réel l'ensemble des

institutions sur les bonnes pratiques et les contre-mesures adéquates à mettre en œuvre pour faire face aux événements et se protéger le plus efficacement. L'Université du Luxembourg, le Centre de Gestion Informatique de l'Education (CGIE) et le Luxembourg Institute of Health (LIH) seront impliqués dans le développement et l'évolution de la plateforme.

En parallèle, Restena évaluera le niveau de préparation à la sécurité des institutions du secteur grâce à un modèle de maturité développé au niveau européen (Security Maturity Model for NREs) et répondant aux spécificités des secteurs recherche et éducation.

Enfin, Restena intensifiera ses activités de sensibilisation sur les menaces, mesures et outils pertinents en matière de cybersécurité auprès des institutions de recherche et d'éducation. Du matériel de sensibilisation et de prévention, des formations sur mesure, ou bien encore des conférences ayant trait aux aspects de sécurité informatique seront mis sur pied tout au long du projet.

www.restena.lu/fr/project/lucy4re

RANDSTAD WORKMONITOR PULSE

DES ATTENTES VIS-À-VIS DES EMPLOYEURS EN TERMES DE FORMATION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La dernière enquête **Randstad Workmonitor Pulse**, basée sur des informations

tirées d'offres d'emploi et sur les opinions de plus de 7.000 employés à travers le monde, révèle que la majorité (52 %) des employés pense que l'intelligence artificielle (IA) améliorera leurs perspectives de carrière et de promotion, dépassant de loin les craintes liées à l'utilisation de cette technologie. 53 % des personnes interrogées considèrent que l'IA aura un impact sur leur secteur d'activité et sur leur rôle. Toutefois, il existe une lacune préoccupante en matière de formation et de développement face à cette technologie : seuls 13 % des employés ont bénéficié d'une formation à l'IA au cours de l'année écoulée. Pourtant, 1 employé sur 3 déclare déjà utiliser l'IA dans le cadre de ses fonctions quotidiennes.

L'étude révèle également des différences surprenantes entre les pays en ce qui concerne l'utilisation et la compréhension de l'impact de l'IA sur les emplois, ainsi que sur la formation proposée pour répondre à l'évolution des attentes des employeurs. En Inde, plus de la moitié (56 %) des travailleurs ont déclaré qu'ils utilisaient déjà l'IA dans le cadre de leurs fonctions. Viennent ensuite l'Australie (32 %), les États-Unis (29 %), l'Allemagne et le Royaume-Uni (24 %). L'Inde est également le marché où le plus grand nombre de personnes (70 %) pense que la technologie aura un impact sur leur secteur et leur fonction. Cette influence est moins ressentie dans les autres pays étudiés : par environ la moitié des travailleurs aux États-Unis (51 %), 48 % en Australie, 47 % au Royaume-Uni et 46 % en Allemagne.

En termes de formation, 1/5^e des personnes interrogées aimeraient se voir proposer une formation à l'IA au cours des 12 prochains mois. L'étude révèle que seuls 13 % des répondants ont suivi une formation en IA au cours des 12 derniers mois et 22 % s'attendent à en recevoir une au cours de l'année à venir. Les plus importants écarts entre les formations à l'IA proposées et souhaitées sont observés en Allemagne (13 points), au Royaume-Uni (12 points) et aux États-Unis (8 points), tandis que les employés les plus satisfaits sont les Australiens (9 points d'écart) et les Indiens (6 points d'écart). Dans l'ensemble, près de 25 % des personnes interrogées ont déclaré n'avoir bénéficié d'aucune possibilité d'apprentissage et de développement au cours des 12 derniers mois, et ce chiffre est encore supérieur si l'on considère les ouvriers (41 %).

L'étude montre d'ailleurs que la formation gagne en importance par rapport à la flexibilité, notamment pour la génération Z et 41 % des jeunes employés se disent prêts à quitter leur emploi si on ne leur offrait pas de possibilités d'apprentissage et de développement au cours des 12 prochains mois.

Les offres d'emploi faisant référence à des compétences en IA ont augmenté de 2.000 % depuis mars 2023, mais il existe un grand déficit de formation dans ce domaine. C'est le 3^e ensemble de compétences le plus recherché, mais l'un des moins fournis.

www.randstad.lu

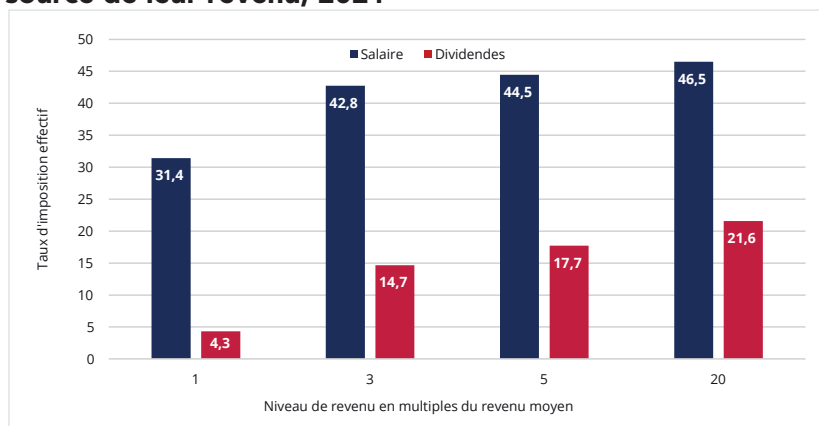
CSL

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA FISCALITÉ DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

Au Luxembourg, comme dans de nombreux autres pays, la pratique actuelle est que pour des niveaux de revenus égaux, les revenus issus du travail, donc d'une activité salariée ou d'indépendant par exemple, sont taxés de manière considérablement plus forte que les revenus issus du capital, comme les dividendes et les plus-values de cession. Cette réalité persistante au Luxembourg est d'autant plus remarquable qu'une récente étude au niveau de l'OCDE⁽¹⁾ a montré que le Luxembourg se place parmi les pays dans lesquels ces écarts sont les plus importants.

Sur base de cette récente étude de l'OCDE, l'**Econews** de la Chambre des salariés (CSL) compare

Taux d'imposition effectif des individus selon le niveau et la source de leur revenu, 2021



Source : CSL

distinctement l'imposition des revenus du travail avec celle de différents types de revenus du capital, et compare la situation au Luxembourg à celle des autres pays membres de l'OCDE.

Contrairement à d'autres pays de l'OCDE, le Luxembourg taxe les revenus du capital et les revenus du travail des ménages selon un même barème d'impôts sur les personnes physiques. De cette manière, même si, à revenu imposable égal, les revenus du travail et les revenus du capital sont taxés à la même hauteur au Luxembourg, à revenu brut égal, cela n'est pas le cas.

En ce qui concerne les revenus du travail, le passage du revenu brut au revenu imposable se fait par déduction des cotisations sociales qui sont des charges réelles qui incombent aux salariés ainsi que par déduction des frais d'obtention dont le forfait annuel ne peut être inférieur à 540 EUR.

Au niveau des revenus de dividendes, outre la déduction des frais d'obtention (pour lesquels un montant minimum de 25 EUR est considéré) qui incombe à l'investisseur, la législation fiscale prévoit un abattement de 1.500 EUR ainsi qu'une exemption de 50 % des revenus de dividendes.

Ce traitement fiscal différent engendre que, quel que soit le niveau de revenu brut, les salaires sont toujours plus lourdement imposés que les dividendes. À niveau de revenu brut égal, le revenu net est ainsi plus faible s'il s'agit de revenus du travail que s'il s'agit de revenus du capital.

Selon les estimations de l'OCDE, le taux d'imposition effectif réel⁽²⁾ sur un revenu moyen s'élève à 31,4 % lorsque ce revenu provient de salaires, mais uniquement à 4,3 % lorsque le revenu est issu de dividendes. En d'autres mots, un revenu moyen est imposé plus que 7 fois plus fortement s'il est le résultat du travail des individus que s'il est le résultat de dividendes !

Prenons ensuite le cas de deux individus avec des revenus correspondant au triple du revenu moyen, l'un percevant ce revenu en tant que salaire et l'autre ne travaillant pas, mais percevant le revenu en tant que dividendes. Tandis que le premier est confronté à un taux d'imposition moyen effectif de 42,8 %, le 2^e n'est imposé qu'à hauteur de 14,7 % de son revenu brut, soit un écart de 28,1 points de pourcentage.

Outre l'écart entre revenus du travail et revenus de dividendes, l'étude de l'OCDE a aussi analysé l'écart d'imposition entre les revenus du travail et les revenus qui proviennent de vente de capitaux mobiliers (vente d'obligations ou d'actions).

Au Luxembourg la législation est telle que, sauf exception⁽³⁾, les plus-values réalisées lors de la cession de capitaux mobiliers sont exemptes d'impôts si le détenteur était en possession des titres financiers pour une durée d'au moins 6 mois.

Par conséquent, 2 individus avec des revenus annuels équivalents sont traités fiscalement de manière complètement différente si l'un perçoit son revenu de son travail et l'autre le perçoit de plus-values de ventes d'actifs financiers. Ainsi, le 1^{er} est pleinement imposé, tandis que le 2^e ne paie aucun impôt (ni cotisation) du tout.

Plus d'informations dans Econews n° 8, *Le combat inégal de l'impôt – Une analyse comparative*, septembre 2023. ✓

www.csl.lu

- (1) Hourani et al., *The taxation of labour vs. capital income: A focus on high earners*, OECD Taxation Working Papers n° 65.
- (2) L'ensemble des impôts, des crédits d'impôts et des exemptions sont considérés pour la détermination du taux d'imposition effectif. Les cotisations sociales sont aussi considérées comme impôts implicites.
- (3) Sauf pour la vente de participations importantes. D'après la loi, « une participation est à considérer comme importante lorsque le cédant, seul ou ensemble avec son conjoint ou son partenaire et ses enfants mineurs, a participé de façon directe ou indirecte, à un moment quelconque au cours des 5 années antérieures au jour de l'aliénation, pour plus de 10 % au capital ou, à défaut de capital, au fonds social de l'organisme ».

UNIGR

UN EURIDENTITY CERTIFICATE, UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE UNIQUE EN EUROPE

Avec ses 7 universités partenaires, l'**Université de la Grande Région (UniGR)** a lancé, depuis la rentrée d'octobre, l'**EurIdentity Certificate**. Ce certificat innovant permet aux étudiant.e.s, quelle que soit leur discipline, d'aborder les multiples facettes de l'Europe et d'approfondir leurs connaissances dans un contexte international.

L'EurIdentity Certificate est une qualification complémentaire composée de 2 parties : l'**EurIdentity Basic Level: Foundations of Europe** dont les modules vidéo en ligne du Basic Level donnent aux étudiant.e.s un aperçu détaillé de différents aspects de l'Europe. Cette formation proposée en anglais est préparée par des enseignant.e.s issus des 7 universités partenaires de l'UniGR et l'**EurIdentity: Advanced Level** qui permet aux étudiant.e.s d'approfondir leurs connaissances, mais aussi de développer leurs compétences interculturelles en suivant des cours dans les universités partenaires. Ces échanges transfrontaliers sont facilités à proximité géographique des universités de la Grande Région et le statut d'étudiant de l'UniGR.

Les EurIdentity Certificates marquent un pas en faveur d'un système d'enseignement supérieur européen adapté aux exigences du monde moderne et interconnecté. ✓

www.uni-gr.eu/fr

FÉDÉRATION DES HÔPITAUX LUXEMBOURG (FHL)

DES REVENDICATIONS POLITIQUES CONCRÈTES

Suite à la présentation de son livre blanc et de sa vision 2030 pour les hôpitaux et le système de la santé luxembourgeois au mois de février 2023, de nombreux travaux ont déjà pu être entamés concrètement. Sur un certain nombre de sujets, la **Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)** demande néanmoins un soutien politique ambitieux, cohérent et conséquent. Elle présente désormais des revendications basées sur sa vision 2030 afin de préciser les champs sur lesquels les acteurs politiques devront agir dans les mois et années à venir afin de continuer le développement stratégique consistant du secteur hospitalier en particulier et du secteur de la santé luxembourgeois dans son ensemble.

La vision 2030 de la FHL pour le secteur hospitalier luxembourgeois se base sur 6 thèmes prioritaires identifiés comme prioritaires jusqu'en 2030 : la médecine hospitalière et son attractivité ; l'identification, la standardisation et l'optimisation des « parcours de soins » des patients ; la transformation digitale du secteur hospitalier luxembourgeois ; le data management à la FHL ; la planification, l'attraction, le

développement et la fidélisation des talents du secteur hospitalier ; et le financement du secteur hospitalier.

Après des premiers succès, la FHL lance un appel aux politiques pour mettre en œuvre sa vision 2030 en formulant des revendications politiques basées sur les 6 thèmes identifiés dans le livre blanc : renforcer l'attractivité de la médecine en général et des soins hospitaliers en particulier ; définir sur un plan national les « parcours patients » avec la médecine de ville ; faire évoluer le système de santé national de façon ambitieuse par une digitalisation conséquente ; augmenter la transparence et la performance du système de santé par le data management ; faire face à la pénurie de ressources humaines qualifiées et engagées dans le système de santé national ; et assurer un cadre de financement qui soutient une politique de santé responsable, flexible et innovante.

« *Malgré l'avancement des travaux depuis la création de notre livre blanc, nous avons de grands chantiers devant nous si nous souhaitons préparer le système hospitalier et le secteur de la santé pour l'avenir. Mais pour ce faire, nous nécessitons le soutien de toutes les parties prenantes mais surtout le support des décideurs politiques* », conclut le Dr Philippe Turk, président de la FHL. ✓

<https://fhlux.lu/web>

8^E ÉDITION DU PRIX DE L'INNOVATION DANS L'ARTISANAT

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Lancée le 25 septembre dernier, les candidatures pour la **8^e édition du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat** sont ouvertes jusqu'au **31 décembre**.

Cette année, pour la première fois en collaboration avec la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), et en partenariat avec le Groupe P.M.E., la Banque Raiffeisen, Digital Luxembourg, Enovos Luxembourg S.A., l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL), LaLux Assurances, Luxinnovation et la Direction générale des Classes moyennes du ministère de l'Économie, la **Chambre des Métiers** invite tous les secteurs de l'artisanat (alimentation, mode-santé-hygiène, mécanique, construction, communication,

multimédia & spectacle et autres activités artisanales diverses) à concourir, sur le site <https://innovation.cdm.lu>, dans les catégories suivantes : Produit/Design, Service, Processus/Système de production, Marketing/Communication et Gestion/Organisation/Management. Au total, 10 projets seront retenus et 2 entreprises s'affronteront dans chaque catégorie.

La cérémonie de **remise des prix** se tiendra le **16 mai 2024** à la Philharmonie. Le vainqueur du Grand Prix The Hands of Innovation sera récompensé par un chèque de 7.000 EUR et un trophée. ✓

www.cdm.lu

MOBBING ASBL UNE CONFÉRENCE SUR LE HARCÈLEMENT

En septembre dernier et à l'occasion des **20 ans de convention avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Mobbing asbl** avait organisé une conférence intitulée *Harcèlement au Grand-Duché – Évolution et Actualité*.

L'ouverture de la conférence a été marquée par l'audiorécitation du poème de l'artiste Nikita Lutgen, avant de laisser la parole au ministre du Travail en place, Georges Engel et au président de Mobbing asbl, Paul Gries. Ensuite, une discussion a été ouverte avec l'invité, **Patrice Adam**, directeur de l'Institut de Travail de Nancy, professeur en Droit et auteur d'ouvrages sur le harcèlement moral, et **Magdalena Mida**, directrice de Mobbing asbl. Le but de la conférence était de savoir quelles sont les leçons que la France a pu tirer des 20 ans d'expérience de sa loi contre le harcèlement moral et les réponses de Patrice Adam sont loin d'être encourageantes et les personnes et les organisations continuent de souffrir... ✓

www.mobbingasbl.lu

L'INDR A FÊTÉ SES 15 ANS

« *Avec le sujet de la RSE qui monte en puissance, l'INDR (partenaire de la House of Sustainability) se développe et renforcera son accompagnement dans les prochains mois, pour répondre aux besoins grandissants des entreprises* », a déclaré Marc Lauer, président de l'INDR.



En présence du ministre en place de l'Économie, **Franz Fayot**, près de 200 professionnels de la RSE au Luxembourg ont participé à la soirée anniversaire des 15 ans de la RSE et de l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) en septembre dernier.

Concrètement, cela se traduit par la mise à jour de son offre d'accompagnement. La plateforme www.esr.lu, l'outil digital du programme de sensibilisation et de labellisation ESR de l'INDR, se veut plus performante pour permettre aux entreprises de réaliser leur analyse de matérialité d'impact lors de l'auto-évaluation de leur démarche RSE. Dans son outil, l'INDR va intégrer la thématique de la biodiversité pour permettre aux entreprises d'évaluer l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes naturels, et les aider à développer des projets « Nature-positifs ».

Rappelons que Responsibility Europe, le label européen fondé par l'INDR, Afnor et Ecoparc, et automatiquement remis aux entreprises labellisées ESR, leur apporte une crédibilité à l'échelle européenne et l'assurance d'une mise en œuvre de RSE mature.

300 entreprises sont labellisées à ce jour au Luxembourg, représentant plus de 65.000 salariés. Compte tenu de l'évolution en la matière, l'INDR a pour objectif de doubler le nombre d'entreprises labellisées d'ici 2030. ✓

<https://indr.lu>

RÉSEAU EEN

15 BOUGIES

Environ 200 participants ont assisté, le 27 septembre dernier, à la **5^e édition du SME Open Day**, l'événement phare du consortium **Enterprise Europe Network au Luxembourg (EEN)**, mettant annuel-



lement à l'honneur les PME luxembourgeoises. Une édition spéciale, puisqu'elle a intégré la célébration des **15 ans de fonctionnement du réseau**.

Le programme de la journée a été lancé avec l'intervention du célèbre philosophe d'entreprise **Luc de Brabandère**, qui a éveillé auprès de l'audience *L'art de penser pour les entrepreneurs européens en périodes d'incertitude !*

Une présentation des différents services offerts par le consortium EEN sous forme de session de *demo-pitches* a été tenue, ce qui a permis à l'équipe EEN de présenter la polyvalence des expertises et compétences européennes ainsi que de faire découvrir la large palette de services européens spécialisés à disposition des entreprises luxembourgeoises. La session de *pitches* a été introduite par **Gunnar Matthiesen** (Programme Coordination Manager auprès de l'EISMEA (European Innovation Council and SMEs Executive Agency)), qui a souligné comment EEN s'engage, à travers de nombreux groupes de travail sectoriels et thématiques, à renforcer les compétences de ses conseillers. Sur le thème *Lëtzt Talk Europe*, une table ronde a clôturé la session pour débattre des perspectives économiques nationales et européennes pour les entreprises, en présence de **Lex Delles** (ministre à cette date des Classes moyennes et du Tourisme), **Christophe Hansen** (membre du Parlement européen) et **Pierre Gramagna**, (directeur général du Mécanisme Européen de Stabilité (MES)), ainsi que des représentants des 3 structures hôtes du consortium EEN luxembourgeois : **Tom Wirion** (directeur général de la Chambre des Métiers), **Sasha Baillie** (CEO de Luxinnovation) et **Cindy Tereba** (directrice des Affaires internationales de la Chambre de Commerce). Au cours de celle-ci ont

été soulignées la valeur ajoutée apportée par le réseau EEN, l'importance des initiatives et mesures mises en œuvre au niveau communautaire pour aider les entreprises à exploiter le plein potentiel du Marché intérieur et accéder aux programmes européens pour accélérer l'innovation et se développer à l'échelle internationale.

Le programme s'est conclu par la célébration des 30 ans du Marché intérieur où les discussions ont été ouvertes autour d'un *fireside chat* duo entre **Anne Calteux** (cheffe de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg), et **Sabrina Sagramola** (manager et coordinateur national du Consortium Enterprise Europe Network au Luxembourg). Lors de cet échange, la force et la dynamique d'action du Marché intérieur ont été relevées, qui permettent d'aider les entreprises à se développer, à créer de nouvelles opportunités et à soutenir l'apport de mesures et de solutions pour répondre aux nouveaux défis dans le contexte économique actuel et futur.

La session de clôture a été rehaussée par la présence de **Jakub Boratynski** (directeur responsable des Réseaux & Gouvernance au sein de la DG du Marché intérieur, de l'Industrie, de l'Esprit d'entreprise et les PME (DG GROW) de la Commission européenne) et de **Mikolaj Dowgielewicz** (secrétaire général adjoint de la BEI). Cette dernière partie a permis de mettre en avant le rôle de cette importante institution financière dans les possibilités d'investissement vers une économie à zéro-émission nette, ainsi que d'évoquer le récent paquet d'allègement présenté par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, le 12 septembre dernier.

« Les membres de ce réseau travaillent toujours avec la même conviction et volonté de faire ensemble des choses concrètes et utiles pour les PME. Le fait de pouvoir évoluer et relever les défis ensemble, d'agir de manière coordonnée et intégrée pour les années à venir est très précieux non seulement pour les entreprises, mais également pour l'ensemble des organisations partenaires et pour l'économie en général », a conclu Sabrina Sagramola. ☑

www.een.lu

ACCENTAIGU

20^E ANNIVERSAIRE



Photo-Accentaigu

En septembre dernier, l'agence événementielle **Accentaigu** a fêté ses **20 ans**.

Située à Steinfort, Accentaigu conçoit, planifie et réalise des événements d'entreprises, institutionnels et privés au Luxembourg et dans la Grande Région, et dispose de son propre département créatif et atelier graphique. L'agence est reconnue, entre autres, pour son travail sur des projets récurrents ou récents tels que l'ING Night Marathon, l'ouverture de la boutique Céline à Luxembourg, la 38^e conférence annuelle IOSCO à Luxembourg, le lancement du *nation branding* (*Let's Make It Happen*) en étroite collaboration avec le Clout Collective, ou encore l'organisation du Klimabiergerrot.

La fondatrice et directrice générale de l'agence, **Laure Elsen**, est entourée de 2 associées, **Yvette Morheng** et **Anne-Catherine Breit**. L'agence compte aujourd'hui 13 employés et près de 1.000 clients. ☑

<https://accentaigu.lu>

BALOISE

2 RED DOT DESIGN AWARDS

Environ un an après le lancement de sa nouvelle image de marque à l'échelle du groupe, **Baloise** a remporté **2 Red Dot Design Awards** dans les catégories **Corporate Design & Identity: Relaunch** et **Sound Design: Corporate Sound Concepts**. Sachant que le Red Dot Design Award est l'un des plus grands concours de design au monde, ces prix rendent honneur à la coopération interservice et transnationale menée par les collaboratrices et collaborateurs de Baloise dans le cadre de son *rebranding*.

Ce concours, qui reçoit chaque année quelque 20.000 candidatures, comporte 3 disciplines : Red Dot Award: Product

Design, Red Dot Award: Design Concept et Red Dot Award: Brands & Communication Design. Chaque année, les meilleures marques et les meilleurs projets de design de communication sont primés dans la discipline Red Dot Award: Brands & Communication Design. En 2023, un jury de 24 membres a évalué environ 9.000 candidatures provenant de 56 pays. ✓

www.baloise.com

BIENNALE DE MAINS DE MAÎTRES

DU 23 AU 26 NOVEMBRE

Cette année, plus d'une centaine d'artisans luxembourgeois ou résidant au Grand-Duché ont répondu à l'appel à candidature (dont 40 % postulant pour la première fois) dont le thème est **Le Geste et le Territoire**. Pour cette 4^e édition, le comité de sélection a retenu 77 projets mettant en valeur une fois encore une incroyable diversité de savoir-faire appliqués à des matériaux aussi variés que le bois, le verre, le métal, le béton, la céramique ou le feutre...

La **Biennale De Mains de Maîtres** se tiendra du **23 au 26 novembre 2023** au 19 Liberté. Pour la première fois, un seul pays sera invité d'honneur, le **Portugal**. Cette nouvelle formule, préparée en étroite collaboration avec la DG-Artes et le Centre Culturel Portugais – Camoes du Luxembourg, permettra de découvrir les talents et savoir-faire de ce pays à la fois éloigné du Grand-Duché par la distance et proche par sa communauté (17 % de la population luxembourgeoise). L'exposition centrale se prolongera, comme les années précédentes, avec un parcours hors les murs. ✓

www.demainsdemaitres.lu

LUXAIR

NOUVELLES DESTINATIONS



Vue de l'Aéroport de Milan-Linate.

Depuis octobre dernier, l'**Aéroport de Milan-Linate** est venu s'ajouter à la desserte déjà en place de l'aéroport de Milan-Malpensa. Le renforcement de cette offre et les horaires de vols répondent aux besoins des voyageurs réguliers comme aux amateurs de week-ends découverte... et pour encore plus de flexibilité, les passagers peuvent profiter de l'option Multi-City en combinant différents aéroports d'arrivée et de départ.

Les 2 nouveaux vols, les samedis et dimanches, viennent compléter les 14 liaisons par semaine déjà existantes vers l'aéroport de Milan-Malpensa. En raison de sa proximité avec la capitale lombarde, l'Aéroport de Linate permet aux passagers d'atteindre le centre-ville de la capitale économique italienne en un peu plus d'1 heure de vol et 12 minutes de métro.

À la nouvelle destination italienne sont venues s'ajouter 3 autres connexions : **Praia** (Cap vert), **La Palma** (Espagne) et **Ljubljana** (Slovénie).

À partir du mois d'**avril 2024** et à raison de 3 vols par semaine (lundi, mercredi et vendredi), Luxair proposera de découvrir la ville de **Manchester**, au nord de la Grande-Bretagne. Aux côtés de Londres, destination déjà desservie par Luxair, celle de Manchester améliorera encore plus la connectivité entre le Luxembourg et le Royaume-Uni. Les fréquences et les jours d'opération des vols se prêtent aussi aux voyageurs pour raisons professionnelles. Les ventes sont ouvertes. ✓

[Horaires, informations et réservations sur \[www.luxair.lu\]\(http://www.luxair.lu\)](#)

BANQUE RAIFFEISEN

LAURENT ZAHLES, NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION



Laurent Zahles, président du comité de direction, Banque Raiffeisen.

Au cours des derniers mois, plusieurs changements ont eu lieu au sein du **comité de**

direction de Banque Raiffeisen, certains ont pris effet au 1^{er} novembre 2023 et d'autres interviendront au 1^{er} janvier 2024.

À la fin de cette année, Yves Biewer partira en retraite et quittera donc ses fonctions de président du comité de direction. C'est **Laurent Zahles**, membre actuel du comité de direction, qui lui succédera au 1^{er} janvier 2024. Titulaire d'une maîtrise en Économie et Gestion de l'entreprise de l'Université Louis Pasteur (Strasbourg), Laurent Zahles a débuté sa carrière à la Banque Générale du Luxembourg, puis a rejoint Banque Raiffeisen en 2007 où il a pris la responsabilité de différents départements, dont la direction de Banque Raiffeisen en charge de la Banque Commerciale en 2016. Il a rejoint le comité de direction en tant que membre en 2020.

Depuis le 1^{er} novembre dernier, **Sandrine De Vuyst** a rejoint le comité de direction en tant que membre. ✓

www.raiffeisen.lu

BDO

8 NOUVEAUX PARTNERS



De g. à dr. : **Karine Pontet Curtat, Laurent Molitor, Benjamin François, Vincent Coursan, Nicolas Devillers, Michaël Meuret**. Manquent sur la photo **Bertrand Droulez** et **Jean Brisbois**, BDO Luxembourg.

BDO Luxembourg a annoncé, à compter du 1^{er} octobre dernier, la nomination de **8 nouveaux Partners** : **Vincent Coursan** (External Audit), **Laurent Molitor** (Accounting & Corporate Services – Local Market), **Nicolas Devillers** (Indirect Tax), **Bertrand Droulez** (Direct Tax Advisory), **Michaël Meuret** (External Audit), **Karine Pontet Curtat** (HR & Employment Advisory Services), **Benjamin François** (External Audit) et **Jean Brisbois** (Accounting, Corporate & Fund Services). ✓

www.bdo.lu

CLUSTER FOR LOGISTICS LUXEMBOURG (C4L)

DANIEL KOHL À LA DIRECTION



De g. à dr. : **Carlo Thelen** (directeur, Chambre de Commerce, et président du CA, C4L), **Daniel Kohl** (directeur, C4L) et **Malik Zeniti** (ancien directeur, C4L).

Depuis le 1^{er} octobre, **Daniel Kohl** a pris la succession de **Malik Zeniti** à la direction du **Cluster for Logistics Luxembourg asbl (C4L)**.

Daniel Kohl a exercé pendant plus de 20 ans différentes fonctions de vente et business management au sein de différents groupes du transport et de la logistique, dont Geis Group, Arthur Welter Transports, CFL multimodal, Panalpina (DSV) ou encore Bolloré.

Depuis 2017, il a exercé en tant que Country Manager chez Panalpina (désormais DSV), où il était responsable du développement, de la direction et des ventes, rôle qu'il a rempli ensuite chez Geis au Luxembourg. Sa longue expérience et son expertise avérée dans le fret aérien, le secteur du transport routier et la logistique sont des atouts considérables dans sa nouvelle fonction.

Créé sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et du ministère de l'Économie en 2009, le Cluster for Logistics regroupe les acteurs institutionnels en charge du développement du secteur logistique et des opérateurs des différents modes de transports et secteurs d'activité. Tout en préservant sa neutralité, le C4L véhicule les points de vue et préoccupations de ses membres et stimule les opérateurs à renforcer leur compétitivité. Il accorde une attention accrue à l'impact écologique et à la numérisation du secteur.

Le conseil d'administration, sous la présidence de Carlo Thelen, a exprimé tous ses remerciements à Malik Zeniti,

qui a dirigé l'association durant 8 ans et prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2024. ✓

www.clusterforlogistics.lu

EY LUXEMBOURG

ANTHONY CANELLA, TMT LEADER



Anthony Cannella, TMT Leader, EY Luxembourg
Photo-EY Luxembourg

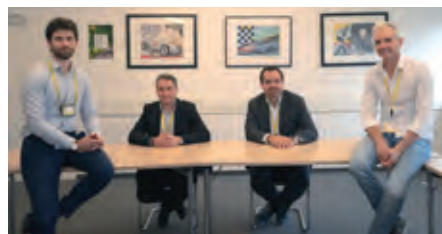
Anthony Cannella a succédé à Fernando Longares en tant que **leader du département Technologie, Médias et Télécommunications (TMT)**. Au cours des dernières années, il a coordonné des équipes d'audit dans le cadre de missions impliquant plusieurs régions. Il est également le leader d'EYnovation, le programme d'EY Luxembourg qui soutient les start-up.

Depuis octobre dernier, suite à l'accueil de 350 nouveaux professionnels, de plus de 30 nationalités différentes et d'une grande variété d'expériences culturelles et professionnelles, EY Luxembourg a franchi le cap des 2.000 employés. ✓

www.ey.com/luxembourg

ACL

GOVERNANCE RENFORCÉE



De g. à dr. : **Louis-Nicolas Bier** (directeur Opérations), **Thomas Fontana** (directeur RH), **Vincent Huwer** (directeur Communication) et **Frank Maas** (responsable Promotion des solutions de mobilité), ACL.
Photo-ACL

L'ACL (Automobile Club du Luxembourg) a renforcé son comité de direction. Aussi,

le conseil d'administration a annoncé la nomination de **4 nouvelles personnes** dans l'organigramme de l'association : **Louis-Nicolas Bier** a été promu **directeur des Opérations** (il était auparavant responsable Qualité à l'ACL). **Vincent Huwer** est **à la tête de la Communication** (il était auparavant responsable du Marketing digital à l'ACL). **Frank Maas** a été nommé **responsable de la Promotion des solutions de mobilité** (il était auparavant responsable de l'ACL Diagnostic Center) et **Thomas Fontana** a pris la **direction des Ressources humaines** de l'ACL. ✓

www.acl.lu

JONK ENTREPRENEUREN LUXEMBOURG ASBL



Nadia Battello, directrice, Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl.
Photo-Teresa Annicchiarico/Jonk Entrepreneuren Luxembourg

Un nouveau chapitre s'ouvre pour **Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl** avec la nomination de **Nadia Battello** à sa direction.

Nadia Battello détient un doctorat en Biologie de l'Université du Luxembourg et compte 7 années d'expérience en éducation informelle et médiation scientifique, contribuant à inspirer des générations de jeunes esprits à travers des programmes éducatifs innovants et inclusifs. Ainsi, elle apporte son savoir-faire et ses connaissances pour poursuivre la mission de Jonk Entrepreneuren Luxembourg. ✓

<https://jonk-entrepreneuren.lu>



Relever les défis à venir grâce à une offre de formation adaptée

Pour relever les défis actuels et futurs, les entreprises doivent optimiser leurs performances et assurer leur compétitivité, grâce notamment à des salariés compétents et motivés. La formation en entreprise joue alors un rôle essentiel pour rester concurrentiel, stimuler l'innovation et favoriser la croissance.

Les outils facilitant l'accès à l'information sur la formation et le dispositif public du cofinancement de la formation constituent des leviers complémentaires au service du développement de la stratégie des entreprises.

La formation, levier stratégique pour l'entreprise

La formation professionnelle continue constitue un outil majeur à disposition des entreprises. À travers le plan de formation, le développement des compétences prend une dimension stratégique au service du projet de l'entreprise. La formation devient ainsi un levier incontournable permettant d'adapter les compétences aux exigences des métiers en constante évolution : digitalisation, changement sociétaux, transition écologique, mondialisation...

Des formations adaptées aux besoins des entreprises

Afin de faciliter le processus de recherche de formations adaptées aux besoins des entreprises et des salariés, le portail national de la formation tout au long de la vie [lifelong-learning.lu](https://www.lifelong-learning.lu), géré par l'INFPC, rassemble une offre de plus de 12.000

formations proposées par près de 320 organismes de formation membres.

Les formations référencées couvrent tous les secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise. Elles peuvent être filtrées selon le domaine de formation, le mode d'apprentissage, le lieu de la formation, la durée, le niveau souhaité, la langue de prestation souhaitée... Le contenu de chaque formation est présenté de façon détaillée par l'organisme de formation concerné.

En complément du moteur de recherche, l'entreprise a la possibilité d'utiliser différents services tels que la publication d'appel d'offres de formation, gratuitement et sans engagement, afin de recevoir des



Photo-iStock/filadendron

organismes de formation des solutions de formation sur mesure.

Le soutien public à la formation en entreprise

Pour soutenir l'investissement en formation des entreprises, l'État propose une aide au financement de leur plan de formation. Le dispositif du cofinancement de la formation peut être sollicité par les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités.

L'aide s'élève à 15 % imposables du montant annuel investi, et jusqu'à 35 % imposables pour les frais de salaire des participants répondant à certains critères en termes d'âge et de qualification. L'investissement en formation est plafonné selon la taille de l'entreprise.

La demande de cofinancement, accompagnée de toutes les pièces justificatives, est à adresser à l'INFPC qui réalise une analyse de conformité des demandes en référence aux critères d'éligibilité fixés par la législation.

La formation Cofinancement de la formation en entreprise

Pour faciliter l'accès au dispositif, l'INFPC propose la formation *Cofinancement de la formation en entreprise* qui s'adresse à toute personne en charge de l'élaboration du plan de formation dans les entreprises. Cette formation d'une journée s'appuie sur les fondements théoriques et traite un cas pratique qui permet de s'approprier la procédure d'accès au cofinancement.

La prochaine session aura lieu le 30.11.2023.

Pour soutenir l'investissement en formation des entreprises, l'État propose une aide au financement de leur plan de formation. L'aide s'élève à 15 % imposables du montant annuel investi, et jusqu'à 35 % imposables pour les frais de salaire des participants répondant à certains critères en termes d'âge et de qualification. L'investissement en formation est plafonné selon la taille de l'entreprise.

Plus d'informations sur : www.lifelong-learning.lu/entreprises/fr

Communication de fin d'année : au-delà des voeux, un véritable enjeu !

La fin d'année est synonyme de festivités, de réflexion et d'anticipation. C'est également une période où les entreprises accélèrent pour boucler leurs projets et définir les orientations futures. Dans ce contexte, comment la communication de fin d'année peut-elle contribuer à valoriser une marque ? Est-il suffisant d'envoyer une carte de Noël ou d'offrir un repas convivial à ses collaborateurs ? Et surtout, dans cet océan de messages, comment éviter de se noyer ?

L'enjeu de la communication en fin d'année

La fin d'année n'est pas qu'une simple période festive. C'est un moment stratégique où les entreprises peuvent renforcer leurs relations, se différencier et jeter les bases pour l'année à venir. L'essence même de cette période, imprégnée de joie, de générosité et de gratitude, offre un cadre parfait pour des messages qui touchent, émeuvent et restent gravés dans les mémoires.

Des stratégies pour se distinguer

Authenticité

Les consommateurs cherchent des marques authentiques et fiables. Soyez transparent et honnête dans vos communications.

Personnalisation

En adaptant votre message à chaque segment de votre public cible, vous pouvez créer une expérience personnelle pour chaque client.

Narration captivante

Les histoires qui évoquent des émotions sont mémorables. Montrez ce qui vous rend unique.

Expériences interactives

Engagez vos clients avec des sondages, des jeux ou des réalités augmentées.

Visuels percutants

Un bon design peut différencier votre message de la concurrence.

Soutien caritatif

Donner en retour peut non seulement aider ceux qui en ont besoin, mais aussi améliorer l'image de votre entreprise.



Se démarquer à la fin de l'année ne se résume pas à avoir un grand budget. C'est avant tout une question de compréhension, de créativité et d'authenticité.

Offres exclusives

Proposez quelque chose que les clients ne peuvent obtenir nulle part ailleurs, renforçant ainsi leur fidélité..

Innovations de plateforme

Soyez là où les autres ne sont pas encore. Testez de nouvelles plateformes ou stratégies de communication.

Feedback et ajustement

Évaluez et ajustez votre stratégie en fonction des réactions et des performances.

Valorisez vos employés

Vos employés sont le cœur de votre entreprise. Montrez-les et montrez comment ils contribuent à votre succès.

Chaque moment, surtout en fin d'année, est une occasion spéciale pour communiquer. Qu'il s'agisse de créer des cartes de

voeux distinctives, des vidéos marquantes ou d'événements inoubliables, nous sommes là pour concrétiser votre vision.

Se démarquer à la fin de l'année ne se résume pas à avoir un grand budget. C'est avant tout une question de compréhension, de créativité et d'authenticité. Dans un monde encombré de messages, une communication réfléchie et distinctive est la clé pour véritablement se différencier de la concurrence.

Netty Thines

Conseil
en communication

Mediation S.A.



Céline Bijleveld : « Il faut savoir s'entourer des bonnes personnes »

En 2019, Céline Bijleveld a ouvert son atelier de couture, Melucéline, réalisant son rêve d'enfant et contribuant à combler celui des femmes qui passent commande auprès d'elle. La jeune femme confectionne des robes de mariée et de soirée, sur mesure, ainsi que des pièces spécifiques à partir de matières premières choisies avec soin. Découvrez son parcours.

Melucéline est un rêve d'enfant que vous avez réalisé. Comment avez-vous réussi cela ?

À l'adolescence, je passais beaucoup de temps à coudre. Très jeune, je savais que je m'orienterais dans cette direction et que je créerais mon propre atelier. Après l'obtention de mon baccalauréat, c'était une évidence de me diriger vers des études de couture. Je suis partie à Paris, afin de réaliser des études de mode. Après ces études, j'ai fait l'école de patronage à Düsseldorf, chez Müller und Sohn, et j'ai terminé avec le Brevet de Maîtrise au Luxembourg. Durant mes études, je travaillais régulièrement dans des ateliers parisiens afin de me perfectionner ou encore apprendre à gérer un atelier. Un parcours scolaire relativement traditionnel avant de travailler durant deux ans dans des ateliers luxembourgeois. Et c'est en 2019 que j'ai concrétisé mon rêve d'enfant en ouvrant Melucéline, à Eschdorf. Je propose donc des créations



Céline Bijleveld, créatrice, atelier de couture Melucéline.

sur mesure, en particulier des robes de mariée et de soirée. Je confectionne également des pièces plus spécifiques telles que des tailleurs ou des manteaux, par exemple.

Vous avez ouvert en 2019, à l'aube de la crise sanitaire. Quels sont les premiers défis auxquels vous avez fait face ?

Effectivement, les premiers mois n'ont pas été faciles. Dans la mode nuptiale, nous fonctionnons par saison, une par an. Or, la première a eu lieu durant la crise sanitaire, en 2020. Par la suite, l'augmentation des coûts de l'énergie a également impacté mon activité. Les tissus coûtent beaucoup plus cher qu'auparavant, en raison des augmentations des frais de production. Tout cela impacte mon activité. Depuis, j'ai toutefois pu présenter quatre collections.

Vous vous êtes donc montrée déterminée, à l'image de Mélusine, qui fait partie du nom de votre marque...

Exactement, le nom de ma marque vient de la contraction entre mon prénom, Céline, et Mélusine. C'est une histoire populaire au Luxembourg, d'une femme forte. Cette légende relate l'histoire d'amour entre une sirène et le comte Sigfried de Luxembourg. Lors de leur rencontre, le comte tombe éperdument amoureux de Mélusine. Cette dernière accepte de l'épouser, à deux conditions. Toutefois, le comte n'en respecte pas une des deux. Mélusine se jette dans l'Alzette et disparaît à tout jamais. Au final, c'est l'histoire d'une femme forte qui ne s'est pas laissée faire. Le fait qu'il y ait un retournement de situation est un aspect que j'apprécie fortement. En plus de cela, c'est un symbole fort du Luxembourg, d'où je suis originaire et où mon atelier est implanté. Le lien avec le pays était une évidence.



Dès le lancement de votre atelier, vous avez décidé de vous engager dans une démarche durable. Pourquoi ? Faites-vous face à des difficultés d'approvisionnement ?

Il était important pour moi, dès le début de Melucéline, de bien choisir mes fournisseurs.



C'est un aspect qui était déjà important lorsque je travaillais dans des ateliers parisiens. De plus, en choisissant des fournisseurs européens, je bénéficie de plus de traçabilité. Ceux-ci sont aussi plus respectueux des critères ESG. Il est également plus facile de visiter les ateliers et les usines. De cette manière, j'ai la certitude qu'ils sont véritablement engagés dans une démarche durable et qu'il ne s'agit pas de *greenwashing*. Pour certaines matières, comme la dentelle par exemple, cela permet de soutenir un savoir-faire qui risque de se perdre au fil du temps si nous n'achetons plus leurs produits.

Selon vous, que signifie être entrepreneur ? Avez-vous fait face à des difficultés ?

Pour moi, pour être entrepreneur, il ne faut pas croire que tout est tracé et facile. Il faut savoir faire face à certaines difficultés. Ce que je trouve le plus difficile est d'obtenir les bonnes informations. Bien qu'il y ait beaucoup d'entrepreneurs dans le pays, les structures n'ont pas toujours

les bonnes réponses aux questions. En parlant avec d'autres indépendants et entrepreneurs, ce constat revient régulièrement. Il est parfois également difficile de se faire entendre, afin, notamment, d'obtenir des réponses à ces questions.

Que diriez-vous à quelqu'un qui envisage de se lancer dans l'entrepreneuriat ?

Il faut d'abord être conscient que ce n'est pas toujours facile et qu'il faut travailler dur pour réaliser ses projets ou ses rêves. Il faut savoir ce que représente le fait d'être indépendant. Il faut savoir s'entourer des bonnes personnes, des entrepreneurs aguerris qui pourront vous guider dans votre projet. De nombreuses structures existent sur le territoire afin d'informer et accompagner les indépendants. Les choses ne sont pas toujours faciles, mais, à la fin de la journée, vous ressentez ce sentiment de fierté.

Marie Jacquemin

Qui sera la jeune Entrepreneuse 2023 ?

Les Soroptimistes du Luxembourg ont lancé la 3^e édition du Prix de la jeune Entrepreneuse. Les candidates doivent être âgées de moins de 40 ans et domiciliées au Luxembourg. Elles sont créatrices ou repreneuses d'entreprises actives dans l'entrepreneuriat ou l'entrepreneuriat social et implantées sur le territoire luxembourgeois, qu'elles dirigent elles-mêmes.

Le prix est doté d'un montant de 5.000 EUR et la lauréate pourra bénéficier d'un suivi promotionnel.

La remise du Prix aura lieu autour du 8 mars 2024.

Les candidates peuvent envoyer leur dossier de candidature jusqu'au 31 décembre 2023 à l'adresse prixjeuneentrepreneuse@soroptimist.lu.

Les conditions de candidature et les critères de sélection sont précisés dans le règlement du Prix de la jeune Entrepreneuse sur <https://www.soroptimist.lu>. Pour toute information complémentaire, les candidates peuvent s'adresser à Joëlle Letsch – Tél : (352) 621 26 00 24.



Mewa Textilesharing

Utiliser les textiles d'entreprise sans les acheter

Emprunter, partager, revendre, ce qui fonctionne dans la sphère privée peut aussi être facilement mis en œuvre dans les entreprises. Le partage de textiles Mewa consiste à utiliser et à partager plusieurs fois les textiles de l'entreprise au lieu de les posséder. Le prestataire de services propose un package dans lequel les vêtements de travail et de protection sont livrés aux entreprises et récupérés après utilisation, puis lavés dans le respect de l'environnement. En font partie la fourniture, le stockage et l'entretien, ainsi que les ajustements de taille, la réparation et le contrôle de qualité. Un système de code-barres permet d'éviter toute confusion.

En mai dernier, l'entreprise a annoncé utiliser des conditionnements réutilisables. Ainsi, les sacs à linge qui contiennent les vêtements de travail sont en tissu lavable et peuvent être réutilisés jusqu'à 100 fois. Le stockage et le transport de ses lavettes se font via des conteneurs de sécurité écologiques SaCon qui sont réutilisables pendant 8 ans et qui satisfont aux directives internationales de l'ADR (Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route).

Depuis 1908, Mewa offre un service complet de textiles industriels et fournit aujourd'hui, à partir de ses 47 sites, des vêtements de travail et de protection, des lavettes, des tapis absorbant l'huile et des tapis de sol – y compris l'entretien, la maintenance, l'entreposage et la logistique – à des entreprises dans toute l'Europe. Des articles pour la sécurité au travail peuvent être commandés en complément. Quelque 5.700 collabo-

rateurs servent plus de 190.000 clients dans l'industrie, le commerce, l'artisanat et la restauration.

Source : Mewa, Communiqués de presse Mewa Textilesharing : sans souci et dans le respect de l'environnement – Utiliser les textiles d'entreprise sans les acheter, 7 mars 2023 et Mewa joue la carte du réutilisable pour son matériel de conditionnement, 15 mai 2023.

www.mewa.be



UE, quelques chiffres

En 2021, 355.175 tonnes de pesticides ont été vendues dans l'UE, soit une augmentation de 2,7 % par rapport à 2020 (346.000 tonnes) et d'un nouveau rebond vers la moyenne annuelle à moyen terme entre 2011 et 2021.

En termes de pesticides vendus, les volumes de vente les plus élevés en 2021 concernaient les fongicides et bactéricides (44 %), les herbicides, destructeurs de fanes et tueurs de mousse (34 %) et les insecticides et acaricides (14 %).

Parmi les pays de l'UE, le volume de pesticides vendus en 2021 était le plus élevé en Espagne (21 % du total de

l'UE), en France (20 %), en Allemagne et en Italie (14 % chacun). Ces 4 pays comptent parmi les principaux producteurs agricoles de l'UE.

Source : Eurostat, Article *EU sales of pesticides rebounded in 2021*, 10 mai 2023.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Émissions de gaz à effet de serre de l'économie de l'UE : - 3 % au 1^{er} trimestre 2023

Au 1^{er} trimestre de 2023, les émissions de gaz à effet de serre de l'économie de l'UE se sont élevées à 941 millions

de tonnes d'équivalents CO₂ (CO₂-eq), soit une baisse de 2,9 % par rapport au même trimestre de 2022 (969 millions de tonnes de CO₂-eq). Les secteurs économiques responsables de la plupart des émissions de gaz à effet de serre étaient les ménages (24 %), l'industrie manufacturière (20 %), l'électricité, la fourniture de gaz (19 %), l'agriculture (13 %) et le transport et stockage (10 %).

Les émissions ont diminué dans presque tous les pays de l'UE par rapport au 1^{er} trimestre 2022, à l'exception de l'Irlande (+ 9,1 %), de la Lettonie (+ 7,5 %), de la Slovaquie (+ 1,9 %), du Danemark



(+ 1,7 %), de la Suède (+ 1,6 %) et de la Finlande (0,3 %).

Les plus fortes réductions de gaz à effet de serre ont été enregistrées en Bulgarie (- 15,2 %), en Estonie (- 14,7 %) et en Slovénie (- 9,6 %).

Sur les 21 pays de l'UE qui ont réduit leurs émissions, seuls 6 ont également réduit leur PIB (Tchéquie, Estonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie et Pologne), soit 15 pays de l'UE (Portugal, Croatie, Belgique, Malte, France, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Roumanie, Italie, Chypre, Grèce, Slovénie et Bulgarie) ont réussi à réduire leurs émissions tout en augmentant leur PIB.

Source : Eurostat, Article *EU economy greenhouse gas emissions: -3% in Q1 2023*, 16 août 2023.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique territoriale : - 2,8 % en 2022

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de l'UE provenant de la combustion de combustibles fossiles (pétrole et produits pétroliers, gaz naturel, charbon et tourbe) à des fins énergétiques sur le territoire de l'UE ont atteint près de 2,4 gigatonnes (Gt), ce qui indique une baisse de 2,8 % en 2022 par rapport à l'année précédente. Les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie contribuent largement au réchauffement climatique et représentent environ 75 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine dans l'UE. Le bouquet énergétique, les normes de logement, la croissance économique, la taille de la population, les transports et les activités industrielles sont quelques-uns des facteurs qui influent sur les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie.

En 2022, les émissions de CO₂ dues à l'utilisation territoriale de l'énergie ont diminué dans 17 pays de l'UE. La plus forte baisse a été enregistrée aux Pays-Bas (- 12,8 %), suivis du Luxembourg (- 12 %), de la Belgique (- 9,7 %) et de la Hongrie (- 8,6 %).

À l'autre extrémité, la Bulgarie a enregistré la plus forte augmentation

des émissions de CO₂ (+ 12 %), suivie du Portugal (+ 9,9 %) et de Malte (+ 4,1 %).

Les données montrent que l'Allemagne représente à elle seule 1/4 des émissions totales de CO₂ de l'UE provenant de la combustion de combustibles fossiles à des fins énergétiques. L'Italie et la Pologne (chacune 12,4 %) et la France (10,7 %) viennent ensuite sur la liste de l'UE des plus gros émetteurs de CO₂ en 2022.

Les données agrégées montrent que les émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles solides (charbon et schiste bitumineux, à l'exclusion de la tourbe) ont légèrement augmenté au niveau de l'UE (+ 3 points de pourcentage), tandis que les émissions du pétrole et des produits pétroliers sont restées à peu près au niveau même niveau qu'en 2021 (+ 1 point de pourcentage). En revanche, les émissions de CO₂ du gaz naturel ont diminué de manière significative (- 13 points de pourcentage), reflétant, entre autres, les efforts investis par les pays de l'UE pour atteindre l'objectif volontaire de réduction de la demande de gaz introduit en août 2022.

Source : Eurostat, Article *CO₂ emissions from EU territorial energy use* : -2,8%, 9 juin 2023.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Gaspillage alimentaire dans l'UE en 2021 : 131 kg par habitant

En 2021, l'UE a produit au total 58,4 millions de tonnes de déchets alimentaires, comprenant des parties comestibles et

non comestibles, soit environ 131 kg par habitant. Cela représente une perte estimée à 132 milliards EUR. Le gaspillage alimentaire a un impact environnemental considérable, représentant 252 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 16 % des émissions totales de gaz à effet de serre du système alimentaire de l'UE. Si le gaspillage alimentaire était un État membre, il serait le 5^e émetteur d'émissions de GES. Le gaspillage alimentaire impose également une charge inutile à des ressources naturelles limitées, telles que l'utilisation des terres et de l'eau.

Environ 10 % de toute la nourriture fournie aux détaillants, aux restaurants, aux services de restauration (par exemple, cantines scolaires et d'entreprise, hôpitaux, etc.) et aux ménages est gaspillée. Dans le même temps, quelque 32,6 millions de personnes ne peuvent pas se permettre un repas de qualité (comprenant de la viande, du poulet, du poisson ou un équivalent végétarien) tous les deux jours.

Parmi tous les groupes économiques, les déchets ménagers représentent la majorité : 54 % du montant total des déchets alimentaires, soit l'équivalent de 70 kg par habitant. Les 46 % restants étaient des déchets générés en amont de la chaîne d'approvisionnement alimentaire : 21 % par le groupe de la fabrication de produits alimentaires et de boissons (28 kg), 9 % par les restaurants et services de restauration (12 kg), 9 % dans la production primaire (11 kg) et 7 % dans le groupe de vente au détail (9 kg).

Dans le contexte de la révision de la directive-cadre sur les déchets adoptée par la Commission le 5 juillet 2023, celle-ci propose de fixer des objectifs juridiquement contraignants de réduction du gaspillage alimentaire à atteindre par les États membres d'ici 2030 : de 10 % dans la transformation et la fabrication et de 30 % (par habitant), conjointement au niveau du commerce de détail et de la consommation (restaurants, restauration collective et ménages)

Source : Eurostat, Article *Food waste per capita in the EU remained stable in 2021*, 29 septembre 2023.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

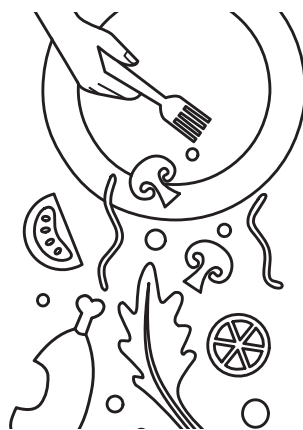


Photo-Arif_Vector/Shutterstock

Une économie verte plus dynamique que l'économie nationale

En 2020, l'économie verte luxembourgeoise a généré 5,6 milliards EUR de production et 1,9 milliard EUR de valeur ajoutée brute. Si entre 2008-2017, la contribution de l'économie verte au PIB a été en moyenne de 1,7 %, à partir de l'année 2018 celle-ci a augmenté, atteignant 3 % du PIB en 2020.

Marquées jusqu'en 2017 par des périodes de couplage et de découplage avec les indicateurs au niveau national, l'emploi et la valeur ajoutée brute ont augmenté plus rapidement dans l'économie verte que dans l'ensemble de l'économie nationale entre 2017 et 2020. On observe dans ce contexte que la valeur ajoutée de l'économie verte a presque triplé en 2020 par rapport à l'année 2008, tandis que la valeur ajoutée nationale a augmenté de 64 %.

Concernant l'évolution de l'emploi vert mesuré en équivalent temps plein (ETP), celui-ci a doublé en 2020 par rapport à l'année 2008, pendant que l'emploi national (ETP) a augmenté de 36 % en 2020 par rapport à l'année 2008.

L'évolution de la part de la valeur ajoutée verte dans la valeur ajoutée nationale était relativement stable, en moyenne 1,8 % entre 2008-2016. En revanche, les années 2017-2020 ont été caractérisées par des augmentations importantes, dues principalement aux services de construction des maisons passives.

La valeur ajoutée des biens et services environnementaux produits par les industries (NACE B-E) et le secteur de la construction (NACE F) regroupe plus de 97 % du total de 1,9 milliard EUR de la valeur ajoutée verte en 2020. Les produits verts les plus importants dans ce contexte sont les services de construction des maisons passives (NACE F), les services traditionnels de gestion des eaux usées et des déchets (NACE E) et la récupération des matériaux (NACE E). Les produits de l'agriculture biologique (par la NACE A), ainsi que les services de protection de l'air, biodiversité, paysages, etc. (notamment par l'administration publique – NACE O) représentent ensemble environ 3 % de la valeur ajoutée verte en 2020.

L'emploi vert en croissance dans plusieurs domaines environnementaux

Durant les années 2008-2016, l'emploi vert est resté près de la moyenne de 10.292 emplois (ETP). À partir de 2017, l'emploi vert a augmenté progressivement, atteignant en 2020 plus du double de l'année 2016.

La croissance de 11.185 emplois verts en 2020 par rapport à l'année 2016 est liée pour 68 % à la construction de maisons passives⁽¹⁾. L'emploi dans les ser-

vices traditionnels de gestion des eaux usées et déchets (branche économique NACE E⁽²⁾) contribue pour 18 % dans la croissance de l'emploi vert en 2020 par rapport à l'année 2016.

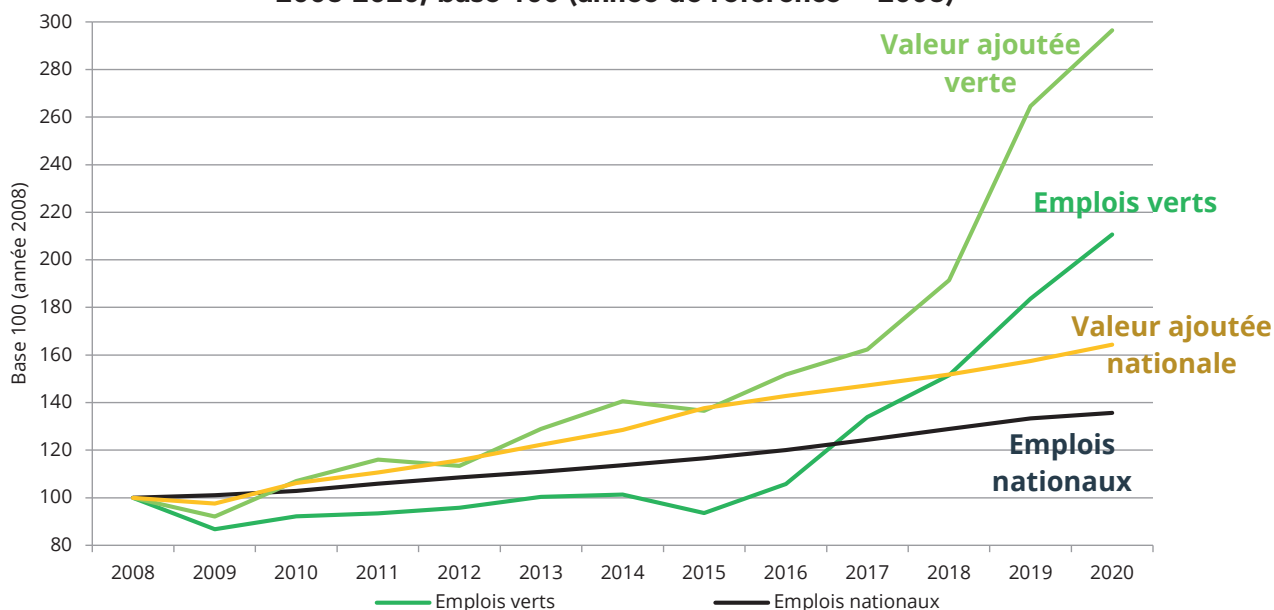
En 2020, l'emploi vert mobilise près de 22.454 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit 4,7 % de l'emploi total national. Parmi ces 22.454 emplois (ETP), la construction verte représente environ 16.110 emplois et les services de gestion des déchets et eaux usées 2.298. Le reste est partagé entre l'emploi dans la gestion des minerais (récupération des matériaux par la branche NACE E) et l'emploi dans d'autres domaines environnementaux (ex. protection du sol dans l'activité de l'agriculture biologique, protection de l'air et de la biodiversité, et paysages par les services de l'administration publique).

- (1)
(2) (1) La construction de maisons passives est reprise dans la classification des activités environnementales en tant que partie de la gestion des ressources énergétiques fossiles (plus précisément, la gestion et économie de chaleur/d'énergie).
(3) (2) Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Source : STATEC, Statnews n° 1, *L'économie verte devient plus dynamique que l'économie dans son ensemble !*, 6 janvier 2023.

<https://statistiques.public.lu>

Évolution de l'économie verte par rapport aux indicateurs nationaux, 2008-2020, base 100 (année de référence = 2008)



Source: STATEC (LUSTAT : E2705, E2706)

L'environnement au Luxembourg en 7 questions

L'Environnement en chiffres – Édition 2023 est une publication innovante du STATEC qui vise à s'interroger sur notre environnement, l'impact de notre société sur celui-ci et les résultats de la transition écologique en cours au Luxembourg.

Au travers de 7 questions, le STATEC propose, via différents graphiques et indicateurs, des éléments de réponse aux principales actualités relatives à l'environnement. Le climat change-t-il au Luxembourg ? Notre société devient-elle plus décarbonée ? Sommes-nous sur le chemin de la Zéro pollution ?, telles sont les questions qui sont abordées dans la publication.

Au-delà du caractère ludique et informatif, l'ouvrage de 32 pages est également l'occasion de présenter pour la première fois de nouvelles séries statistiques comme l'empreinte carbone et l'empreinte matérielle, toutes deux issues du programme de recherche du STATEC dédié au thème de la Transition écologique.

Source : STATEC, Newsflash, *L'Environnement en chiffres*, Olivier Thunus, 9 juin 2023.

La publication est téléchargeable sur <https://statistiques.public.lu>

STATEC



ÉDITION 2023

L'ENVIRONNEMENT EN CHIFFRES



Source : STATEC

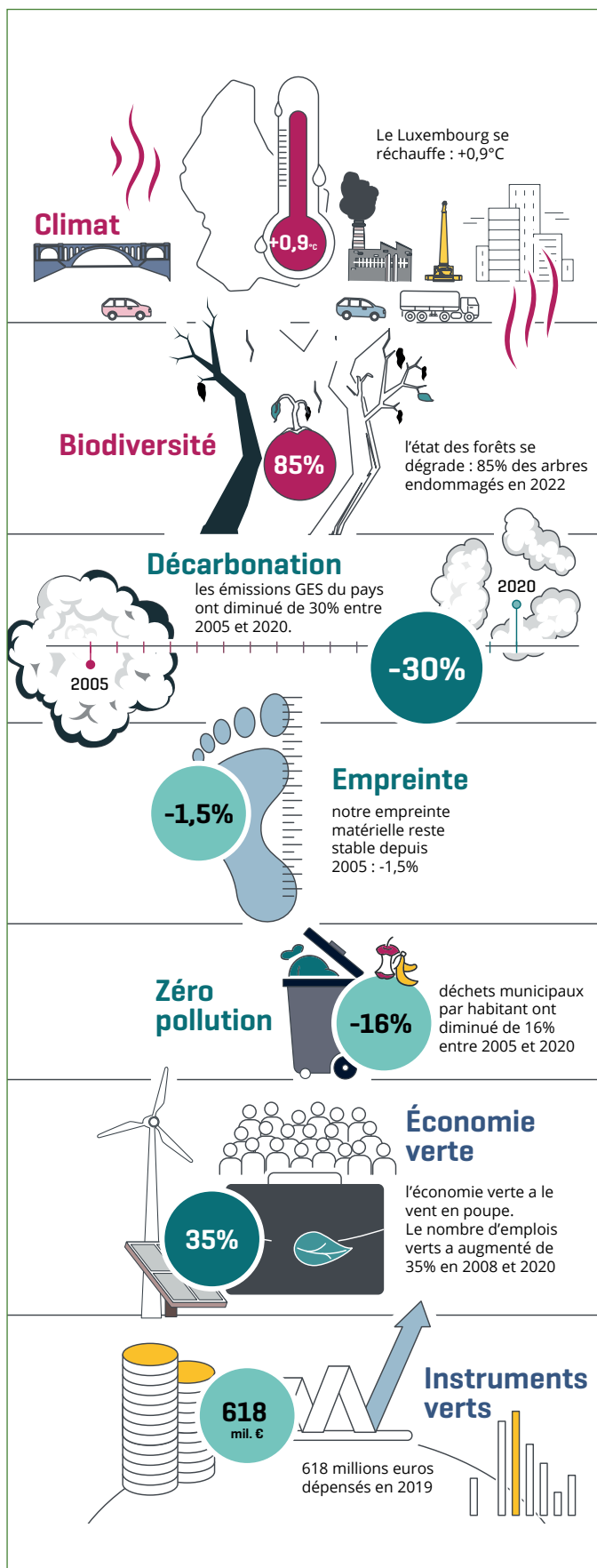


Illustration : STATEC



Aide en faveur de véhicules à zéro émission

Le gouvernement a mis en place, depuis l'accord tripartite du 31 mars 2022, une nouvelle aide en faveur de l'acquisition de véhicules utilitaires lourds (catégories N2 et N3) à zéro émission. Cette aide est temporaire et fera l'objet d'une révision dans le contexte de la transposition en droit national des nouvelles dispositions européennes en matière d'aides d'État.

Toute entreprise qui détient une autorisation d'établissement peut prétendre à cette aide.

Les demandes d'aides sont disponibles sur la plateforme [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) et Luxinnovation propose un accompagnement pour le montage des projets (www.luxinnovation.lu).

Véhicules concernés

Les véhicules utilitaires lourds à zéro émission (catégories N2 et N3) sont éligibles, comme par exemple les véhicules N2 ou N3 électriques purs ou à pile à combustible à l'hydrogène. Les coûts nécessaires pour la reconversion (ci-après *retrofitting*) d'un véhicule à moteur à combustion en un véhicule utilitaire lourd à zéro émission sont aussi éligibles.

Les véhicules N2 et N3 à zéro émission qui font l'objet de la demande d'aide doivent respecter les conditions suivantes. Ils :

- doivent être utilisés pour le transport de marchandises ;
- doivent être immatriculés au Luxembourg ;
- doivent être neufs, à l'exception des cas de *retrofitting* où le véhicule thermique reconverti doit être immatriculé au préalable au Luxembourg ;
- sont exploités au sein de l'entreprise requérante pendant une durée minimale de 5 ans à partir de leur mise en service ;
- doivent faire l'objet d'une analyse pour justifier l'utilisation d'un véhicule utilitaire lourd à zéro émission ;
- sont alimentés à 100 % par de l'électricité renouvelable.

En cas d'acquisition d'un véhicule électrique, celui-ci doit être alimenté à 100 % par de l'électricité renouvelable.

Les entreprises bénéficiaires de l'aide doivent s'assurer de cela en souscrivant un contrat de fourniture d'électricité sur base d'énergies renouvelables. Alternativement, l'entreprise peut aussi, directement ou via son fournisseur, acheter des garanties d'origine renouvelable pour les quantités d'électricité consommées par le véhicule.

Modalités pratiques

Chaque entreprise peut soumettre une seule demande d'aide par an, sous forme écrite au ministre de l'Économie.

Chaque demande d'aide doit être soumise avant le début des travaux, c'est-à-dire avant tout engagement contraignant (p.ex. passation de la commande/signature du devis).

La demande d'aide est à introduire à travers un assistant en ligne disponible sur [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) (voir sous Services en ligne/Formulaires).

Dans la démarche, l'entreprise doit choisir :

- le régime ENV – Protection de l'environnement ; et
- le type d'aide suivant : ENV-NOR – Investissements qui permet aux entreprises de dépasser les normes de protection environnementale de l'Union ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de telles normes.

Le dossier de demande d'aide doit notamment inclure les informations et pièces justificatives : voir [Guichet.lu](https://myguichet.lu).

Montant maximal de l'aide

Le montant de l'aide est calculé sur base des coûts admissibles du projet.

L'intensité se calcule sur base du surcoût, c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition d'un véhicule à zéro émission et l'acquisition d'un véhicule équivalent à moteur à combustion interne ou les coûts de reconversion en véhicule à zéro émission pour le *retrofitting*.

Le montant maximal de l'aide par projet ne peut dépasser :

- pour une grande entreprise : 40 % des coûts admissibles ;

- pour une moyenne entreprise : 50 % des coûts admissibles ;
- pour une petite entreprise : 60 % des coûts admissibles.

Le montant absolu de l'aide ne peut pas dépasser 300.000 EUR par groupe (entité économique unique) au total.

En cas d'absence d'une offre/devis d'un véhicule équivalent à moteur à combustion interne, l'autorité d'octroi de l'aide déduit un montant forfaitaire en fonction du véhicule en question.

L'acquisition de véhicules à zéro émission ne couvre pas l'acquisition de véhicules d'occasion, ni le leasing.

Les coûts d'exploitation et les coûts qui visent à se conformer aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives en vigueur ne sont pas admissibles.

Les coûts admissibles s'entendent sans impôts ou autres prélèvements.

La subvention en capital est versée après l'achèvement du projet (c'est-à-dire l'immatriculation du véhicule) par le ministère de l'Économie.

Exemple

Pour un achat de 3 camions électriques purs de 16 T (catégorie N3) par une moyenne entreprise (groupe avec effectifs < 250, chiffre d'affaires annuel < 50 millions EUR et bilan annuel < 43 millions EUR) :

- Prix de vente catalogue HTC véhicule diesel : 55.000 EUR ;
Prix de vente catalogue HTC véhicule électrique pur : 290.000 EUR.
- Surcoût par véhicule électrique pur par rapport à l'équivalent diesel : 235.000 EUR ;
Intensité d'aide maximale applicable (pour une moyenne entreprise) : 50 %.
- Subvention maximale par véhicule : 117.500 EUR ;
Subvention pour 3 véhicules : 352.500 EUR (> au plafond de 300.000 EUR par groupe).
- Subvention maximale applicable pour le groupe : 300.000 EUR.

Source : [Guichet.lu](https://myguichet.lu), Aide en faveur de véhicules à zéro émission, 14 avril 2023.



Quelques résultats de la 5^e édition de l'Enquête sur le climat de la BEI

La dernière enquête annuelle de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur le climat, menée en août 2022, explore les points de vue des citoyens vis-à-vis des changements climatiques. Les résultats de cette publication se concentrent sur les comportements individuels des citoyens et sur les mesures qu'ils prennent pour lutter contre les changements climatiques. Bras financier de l'Union européenne, la BEI est aussi le 1^{er} bailleur de fonds multilatéral au monde pour des projets à l'appui de l'action climatique.

Voici quelques résultats révélés par l'enquête :

- 68 % des résidents luxembourgeois âgés de 20 à 29 ans affirment que l'impact climatique d'un potentiel futur employeur est un critère important au moment de choisir un emploi, et 16 % estiment qu'il s'agit même d'une priorité absolue ;
- 58 % sont favorables au durcissement des politiques publiques afin d'induire une modification des comportements des citoyens (69 % pour les moins de 30 ans) ;
- 77 % des résidents luxembourgeois déclarent qu'ils seraient prêts à payer plus pour des aliments produits d'une façon respectueuse du climat.

Parmi les nombreuses inquiétudes liées à l'actualité, les changements climatiques restent le plus grand défi pour la majorité (55 %) des personnes interrogées. La plupart d'entre elles (60 %) se disent convaincues que leur comportement individuel peut changer la donne face à l'urgence climatique. Néanmoins, ce

pourcentage est inférieur de 12 points à la moyenne de l'UE.

Les jeunes de moins de 30 ans sont plus nombreux que les personnes de plus de 30 ans (72 % contre 57 %) à penser que leur comportement individuel peut avoir une incidence.

Pour beaucoup de personnes, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour encourager la modification des comportements individuels. Une majorité de personnes au Luxembourg (58 %) sont favorables au durcissement des politiques publiques afin d'induire une modification des comportements des citoyens pour lutter contre les changements climatiques (69 % des personnes de moins de 30 ans interrogées souhaiteraient un tel durcissement).

Lors du choix d'un nouvel emploi

Plus de la moitié des résidents luxembourgeois (52 %) déclarent qu'il est important qu'un potentiel futur employeur accorde la priorité au développement durable. Pour 11 % des personnes interrogées, c'est même une priorité absolue.

Parmi les personnes âgées de 20 à 29 ans, généralement celles à la recherche de leur 1^{er} ou 2^e emploi, 68 % affirment que le développement durable est un facteur important au moment de faire un choix et 16 % estiment qu'il s'agit d'une priorité absolue.

Étiquetage et tarification des aliments

80 % des résidents du Luxembourg se disent favorables à l'indication de l'empreinte climatique sur toutes les denrées

alimentaires. Ce chiffre est proche du taux observé en France (83 %), mais 8 points de pourcentage de plus qu'en Belgique (72 %).

77 % des résidents luxembourgeois se disent prêts à payer un peu plus pour des denrées alimentaires produites localement et de manière plus durable, soit bien plus qu'en France (60 %) et 28 points de pourcentage de plus qu'en Belgique (49 %), ce qui est considérable. Ce consentement à payer plus pour les denrées alimentaires s'étend à tous les groupes de revenus (de 68 % des personnes à revenus faibles à 84 % de celles à revenus plus élevés).

Néanmoins, 49 % seraient favorables à la limitation de la quantité de viande et de produits laitiers qu'il est possible d'acheter (8 points de pourcentage de moins que les Français, à 57 %, mais un niveau comparable aux Belges, à 48 %). Les groupes défavorisés sont plus ouverts à cette mesure (59 %) que ceux dont le revenu est plus élevé (45 %). Il existe également un écart générationnel évident, 58 % des personnes de moins de 30 ans étant favorables à une limitation de la consommation individuelle de viande et de produits laitiers, contre seulement 44 % des personnes de plus de 65 ans.

Source : BEI, Communiqué de presse *Enquête e la BEI sur le climat – 5^e édition – Au Luxembourg, deux tiers des jeunes tiennent compte de l'impact climatique d'un potentiel futur employeur lors de leur recherche d'emploi*, 21 mars 2023.

www.eib.org

Les ménages prêts à verdir leur mode de vie si les coûts et le confort sont au rendez-vous

Selon le rapport de l'OCDE intitulé *Comportement des ménages et environnement : opérer des choix durables sur fond de crises interdépendantes*, qui analyse les réponses de la 3^e édition de son enquête sur la politique de l'environnement et l'évolution des comportements individuels (enquête EPIC), les

fortes pressions que la consommation des ménages fait peser sur le climat et l'environnement devraient conduire à faciliter l'accès aux solutions durables et à inciter réellement les ménages à opérer des choix de nature à réduire leur empreinte écologique (par exemple, se fournir en électricité d'origine renouve-

lable ou recharger aisément la batterie de son véhicule électrique).

Si les ménages sont disposés à modifier leur comportement dans l'intérêt de l'environnement, les pouvoirs publics ont encore beaucoup à faire pour favoriser des choix plus durables. Il est en effet crucial de rendre les solutions

écologiques financièrement plus accessibles et plus pratiques. Par exemple, l'amélioration des transports publics suppose un service plus fréquent, une meilleure desserte et des billets moins chers. Récompenser les comportements écologiques peut également favoriser les habitudes durables, comme le fait d'accorder des remises sur les produits alimentaires à faibles impacts environnementaux aux clients qui viennent faire leurs courses avec des contenants réutilisables. Il est tout aussi important de veiller à ce que les solutions plus durables sur le plan écologique ne soient pas l'apanage des catégories de population restreintes, comme les ménages aisés, les propriétaires de leur logement et les habitants de maisons individuelles, mais qu'elles soient également accessibles aux foyers modestes, aux locataires et aux personnes vivant en appartement.

Plus de 17.000 ménages répartis dans 9 pays ont été interrogés dans le cadre de l'enquête EPIC. Plus de la moitié des répondants estiment que les problèmes climatiques et environnementaux nuisent à la qualité de vie des générations tant actuelles que futures. Les deux tiers (65 %) se déclarent prêts à faire des concessions et à modifier leur mode de vie dans l'intérêt de l'environnement. Pour beaucoup, toutefois, il ne faut pas que ces concessions aient un coût financier, 63 % estimant que les mesures environnementales ne doivent pas leur coûter plus d'argent. Quelque 40 % des répondants sont d'accord avec ces deux affirmations, ce qui laisse à penser qu'il est difficile pour les pouvoirs publics d'agir sur la demande.

« L'enquête montre que les principaux facteurs qui incitent les ménages à prendre des décisions écoresponsables sont la disponibilité, l'accessibilité financière et la commodité ; or, la marge de progression reste importante. Les pouvoirs publics devraient chercher à lever les obstacles aux choix durables et à améliorer les dispositifs d'incitation en faveur de tels choix. Les ménages ont besoin de pouvoir mieux accéder à toutes sortes de solutions plus durables, en termes de transport en commun, d'infrastructure de recharge pour les véhicules, d'énergie renouvelable et

de collecte séparative des déchets », estime la directrice de la Direction de l'environnement, Jo Tyndall.

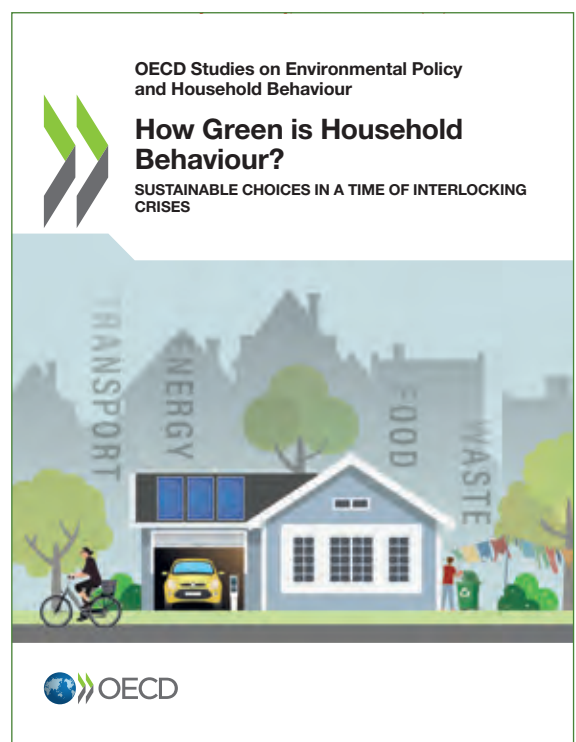
Globalement, la sécurité personnelle constitue un enjeu très important pour 42 % des répondants et les préoccupations économiques pour 41 %. Par comparaison, 35 % jugent les enjeux climatiques et environnementaux « très importants » ; cet avis est plus largement partagé par les femmes, les personnes âgées et les diplômés du supérieur.

Autres conclusions du rapport

- **Énergie** : les individus consentent plus volontiers à faire de petits gestes d'économies d'énergie peu contraignants, comme éteindre la lumière en sortant d'une pièce (92 % des répondants) qu'à adopter des changements de comportement plus ambitieux, comme limiter au minimum l'usage du chauffage ou de la climatisation (68 %). Le recours aux énergies renouvelables et aux mesures d'efficacité énergétique est moins fréquent, même lorsque ces options sont disponibles. Parmi les ménages qui en auraient la possibilité, moins d'un tiers a installé une pompe à chaleur (30 %), des panneaux solaires (29 %) ou une batterie de stockage d'énergie (27 %).
- **Transport** : Les ménages continuent pour la plupart d'utiliser des véhicules à carburant fossile et 75 % d'entre eux déclarent qu'au moins un membre de leur foyer s'en sert de manière régulière. Quelque 54 % des automobilistes réguliers indiquent que des transports en commun améliorés (à savoir des services moins chers, plus fréquents et desservant un territoire plus vaste) les encourageraient à moins prendre la voiture. Le manque d'infrastructures de recharge se révèle être un frein à l'adoption de la voiture électrique :

33 % des répondants indiquent ne pas disposer d'une borne de recharge à moins de 3 km de leur domicile.

- **Déchets** : beaucoup de ménages se servent de sacs de courses réutilisables (83 %), mais ils sont moins nombreux à acheter des articles d'occasion (37 %) ou à se tourner vers la location lorsque celle-ci serait envisageable (20 %). Les ménages qui peuvent déposer leurs déchets recyclables à un point de collecte ou qui bénéficient d'un service de ramassage dédié produisent en moyenne 26 % et 42 % de déchets mixtes en moins, ce qui souligne l'importance de leur proposer des solutions pratiques. Les ménages auxquels on facture de manière proportionnée l'élimination des déchets mixtes compostent 55 % de leurs déchets alimentaires, contre 35 % pour les autres. 16 % des ménages déclarent jeter leurs déchets électriques et électroniques avec les déchets mixtes.
- **Alimentation** : le prix, le goût, la fraîcheur et la valeur nutritionnelle l'emportent chez les répondants sur les considérations environnementales lors de l'achat de produits alimentaires. Les produits laitiers sont les produits d'origine animale les plus consommés – 69 % des ménages déclarent en consommer plusieurs





fois par semaine. Dans l'ensemble, 24 % des ménages indiquent manger de la viande rouge plusieurs fois par semaine et moins de la moitié des répondants seraient prêts à remplacer la viande d'origine animale par un substitut cultivé en laboratoire.

- **COVID-19** : si la pandémie a modifié durablement certaines habitudes – par exemple le télétravail – elle n'a pas eu une telle incidence sur d'autres comportements en rapport avec l'environnement. Ainsi, 57 % des répondants pensent qu'ils prendront autant l'avion qu'avant la pandémie de COVID-19, contre 28 % qui comptent moins emprunter ce moyen

de transport. Quant aux habitudes alimentaires, 29 % des répondants envisagent désormais de manger moins souvent à l'extérieur et 17 % déclarent l'inverse. De même, ils sont 25 % à ne plus vouloir se faire livrer leur repas aussi souvent que par le passé et 15 % à indiquer le contraire. Les ménages, dans leur très grande majorité, ont déclaré que leurs volumes de déchets mixtes et recyclables n'ont pas évolué depuis la pandémie.

L'adhésion des individus aux politiques en faveur de l'environnement dépend du type d'intervention considéré et de la sensibilité de chacun à la cause

environnementale. Ainsi, si les mesures d'information et mesures structurelles sont plébiscitées, les taxes et redevances sont systématiquement moins bien acceptées. Les personnes très préoccupées par les questions d'environnement se déclarent plus volontiers favorables à l'ensemble des politiques publiques couvertes par l'enquête que celles qui le sont moins.

Source : OCDE, Communiqué de presse *Les ménages sont prêts à verdir leur mode de vie, mais le coût et le confort comptent beaucoup à leurs yeux, comme le montre une enquête de l'OCDE*, 13 juin 2023.

www.ocde.org

Numérique et empreinte écologique : une relation faite de contradictions

L'IT4Green, qui consiste en l'utilisation des services numériques pour mener à bien la transformation environnementale à travers une gestion optimisée des ressources et de la consommation énergétique, est au cœur de la transition écologique. Toutefois, le numérique a, lui-même, des répercussions environnementales fortes. Au niveau mondial, il présente une empreinte carbone équivalente à environ 2 à 3 fois celle de la France. Avec la digitalisation accélérée de l'économie, le besoin d'un numérique plus durable (GreenIT) s'intensifie.

L'impact environnemental du numérique ne doit pas être négligé, car il nécessite des besoins énergétiques considérables provenant souvent de sources non renouvelables. De plus, la fabrication des appareils numériques et le traitement de leurs déchets ont un impact environnemental important en raison de la présence de multiples composantes métalliques et toxiques.

Les avantages du numérique pour aider à la transition écologique dans les 4 secteurs économiques les plus polluants

Le transport

Les énergies fossiles représentent près de 91 % de l'énergie utilisée par le secteur des transports. À lui seul, le secteur des transports de l'UE a émis 347 millions

de tonnes de CO₂ en 2021. Quant au Luxembourg, le secteur des transports représentait 61,1 % des émissions totales hors ETS (European Trading System) en 2021.

Les solutions offertes par le digital pour le secteur des transports sont déjà utilisées par des millions d'automobilistes avec les applications de navigation. Elles proposent des trajets alternatifs plus « verts », moins congestionnés et par conséquent permettent de limiter la consommation de carburant. Quant au transport de fret, une des solutions offertes par la digitalisation est l'optimisation de l'utilisation des différents types de transport. Elle permet notamment de réduire les trajets à vide. Les systèmes de transports intelligents, de leur côté, ont la capacité de collecter, d'élaborer et de transmettre des informations de circulation en temps réel. L'intelligence artificielle est une technologie-clé dans ce secteur.

Les bâtiments

Les bâtiments ont consommé 135 exajoules (soit l'équivalent de la consommation de 22.005 milliards de barils de pétrole pour 135 extrajoules) d'énergie en 2021 au niveau mondial, soit 20 % de plus qu'en 2010, ce qui équivaut à 30 % de la consommation finale d'énergie de tous les secteurs. Au Luxembourg, les

bâtiments étaient à l'origine de 20,4 % des émissions hors ETS en 2021.

Les technologies numériques conçues pour les bâtiments présentent un potentiel significatif en termes de réduction de la consommation d'énergie et donc de réduction de leur impact environnemental. Dans ces bâtiments intelligents se trouvent des capteurs connectés à un réseau intelligent qui permettent la collecte de données et garantissent une meilleure gestion des différents équipements installés.

L'énergie

Le secteur de l'énergie émet environ 40 % des émissions européennes de CO₂. En 2020, 69,7% de l'énergie consommée totale venait de ressources fossiles contre 17,4 % pour les énergies renouvelables. Le reste provient de l'énergie nucléaire (12,7 %) ou d'autres sources (0,2 %).

Réduire les émissions du secteur énergétique passe par le développement de la production d'énergies renouvelables. Dans cette optique, le numérique peut jouer un rôle déterminant en offrant la possibilité de rendre l'énergie « intelligente », permettant ainsi d'optimiser et gérer la production énergétique.

L'industrie

En 2021, au niveau mondial, le secteur de l'industrie a émis 9,4 gigatonnes de



L'avenir du développement durable



CO₂, soit 1/4 des émissions globales de carbone. Comme le secteur de l'énergie, l'industrie est très dépendante (68 % en 2021) de combustibles fossiles pour alimenter les usines et les processus de production. La digitalisation peut contribuer à rendre le secteur de l'industrie plus respectueux de l'environnement en favorisant l'utilisation de processus de production plus efficaces et en adoptant des technologies qui permettent de réduire la consommation d'énergie et l'utilisation de ressources lors de la phase de production.

L'empreinte écologique du numérique ou la nécessité d'un GreenIT

Bien que le numérique et toutes les nouvelles technologies peuvent être essentielles pour atteindre la neutralité carbone en 2050, cela ne va pas sans contradiction. Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribue en effet au réchauffement climatique au cours du cycle de vie de ses appareils. En premier lieu, la fabrication des outils numériques nécessite une grande quantité de métaux et de terres rares. L'extraction de celles-ci est un processus extrêmement polluant et

se fait principalement dans les pays du MERCOSUR ou en Chine, où les normes environnementales sont peu contraignantes par rapport à l'UE. Pour répondre au besoin du secteur du numérique européen, il faut déplacer chaque année 571 millions de tonnes de matériaux, soit environ le poids de 9,2 milliards d'êtres humains. La consommation d'électricité suscite également des préoccupations. Pour fonctionner, les services numériques en Europe ont besoin de 283 TWh, ce qui représente 9,3 % de la consommation européenne d'électricité. Certes, la consommation d'électricité utilisée par le numérique est importante, mais son empreinte carbone va surtout dépendre de la source de l'électricité. Le dernier grand point faible des services numériques est leur courte durée de vie qui implique des changements de matériel fréquents. En moyenne, un outil électronique est utilisé pendant 5 ans avant d'être jeté ou recyclé. Ceci mène inévitablement à une grande production de déchets électroniques, équivalant au poids d'1,9 milliard d'êtres humains. L'impact du numérique sur le changement climatique équivaut à 370.000 allers-retours entre Paris et New York, et représente

au niveau européen 185 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 40 % du budget GES soutenable de l'Europe pour contenir le réchauffement climatique à + 1,5 degré.

L'empreinte carbone du numérique se révèle donc très conséquente. La pollution engendrée par l'emploi du numérique dans l'économie est souvent sous-estimée. En effet, l'émission des 185 millions de tonnes de CO₂, tout comme les 571 millions de tonnes de déchets numériques produits annuellement au niveau européen, « pèsent » de manière significative sur l'environnement, d'où l'importance d'illustrer ce côté moins connu du numérique.

Le potentiel du numérique pour contribuer à la transition écologique et pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 nécessite d'être « guidé » dans la bonne direction. Il faut limiter ses effets rebonds, tels qu'une forte consommation d'électricité ainsi que l'exploitation de matières premières pour leur fabrication.

Source : Chambre de Commerce, Eco News Flash n° 12, *Empreinte écologique du numérique – un état des lieux*, Leonardo Bei, Nicolas Liebgott et Jean-Baptiste Nivet, mai 2023.

www.cc.lu



Projet Horizon Europe : pour des batteries lithium-ion de meilleure qualité, plus sûres et recyclables

L'Union européenne entend se positionner à l'avant-garde de l'industrie mondiale des batteries en améliorant et en transformant à la fois les méthodes de fonctionnement de l'industrie et le rythme de l'évolution technologique. L'initiative *Batteries Partnership* ("BAT-T4EU) vise à stimuler la compétitivité européenne en matière de durabilité et de circularité de l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries. Un partenariat public-privé établi dans le cadre d'*Horizon Europe* (programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE) est

conclu entre la Commission européenne et la Batteries European Partnership Association (BEPA) qui regroupe toutes les parties prenantes du secteur des batteries au sein de la communauté de recherche européenne.

Le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology) coordonne un projet *Horizon Europe* d'une valeur de plus de 5 millions EUR qui vise à mettre au point des outils et des méthodes innovants pour permettre la fabrication de batteries lithium-ion de meilleure qualité, plus sûres et recyclables.

L'initiative bénéficiera, directement et indirectement, à des domaines intersectoriels dans lesquels les batteries sont une pierre angulaire de la technologie, par exemple la mobilité électronique, les réseaux électriques, les sources d'énergie alternatives, les villes intelligentes, les drones, l'électronique et les appareils médicaux.

Source : LIST, Communiqué de presse *Vers des batteries lithium-ion plus sûres et plus durables*, 13 février 2023.

www.list.lu



Vieux téléphones portables, PC et tablettes : que deviennent-ils ?

En grande majorité, les personnes gardent leur ancien appareil (téléphone 66 %, PC 65 %, et tablettes 51 %). Dans respectivement 21 %, 17 % et 17 %, ils sont vendus ou donnés. Lorsque l'appareil est jeté, il est le plus souvent éliminé dans le recyclage ou la collecte de déchets électroniques, mais sont encore jetés sans recyclage 1 % des téléphones, 2 % des PC et 4 % des tablettes.

Les 16-24 ans sont plus nombreux à garder l'appareil (17 %) ou à le vendre/donner (73 %). Au-delà de 35 ans, 2 personnes sur 10 s'en débarrassent via le recyclage des déchets électroniques, et même près de 3 personnes sur 10 chez les 65-74 ans.

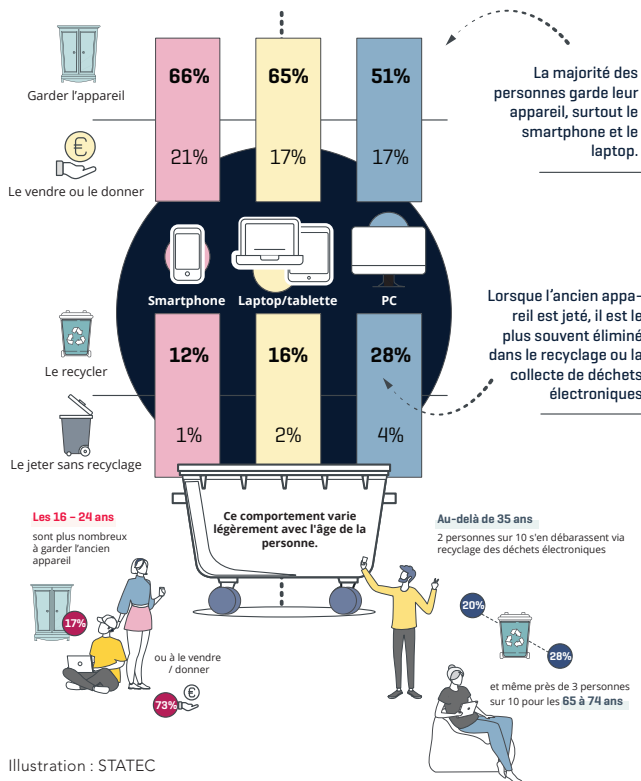
Lors de l'achat d'un nouvel appareil, le prix et les caractéristiques de stockage et de vitesses sont les principaux critères pris en compte : le prix (67 %),

efficacité énergétique (56 %), écoconception de l'appareil (28 %), prolongation de la durée de vie avec une garantie supplémentaire (11 %) et programme de reprise fabricant/vendeur (8 %).

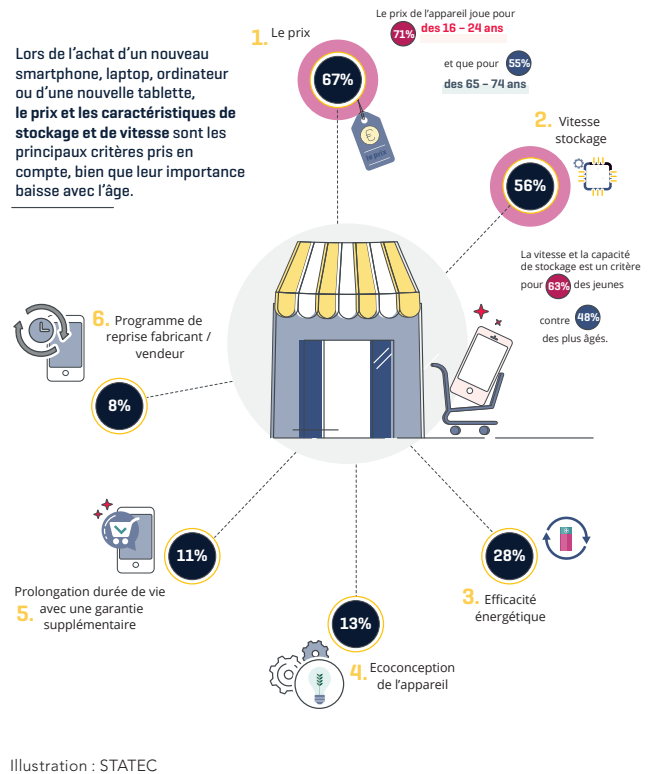
Source: STATEC, Newsflash *Que deviennent nos vieux téléphones portables, PC et tablettes ?*, 25 mai 2023.

<https://statistiques.public.lu>

Que fait-on de nos smartphones, PC et autres tablettes lorsqu'ils sont remplacés ?



Quels sont les critères lors de l'achat d'un nouvel appareil électronique ?



Économie circulaire : de nouvelles règles pour rendre les téléphones et les tablettes plus durables, économes en énergie et plus faciles à réparer, permettant aux consommateurs de faire des choix durables

Le 16 juin dernier, la Commission a proposé de nouvelles règles pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés et durables lors de l'achat de téléphones portables, de téléphones sans fil et de tablettes, dans le cadre du règlement en vigueur de l'UE sur

l'étiquetage énergétique. Cette nouvelle proposition est intervenue le même jour que l'approbation de mesures visant à rendre ces appareils plus économes en énergie, plus durables et plus faciles à réparer par le Parlement européen et le Conseil, à

la suite d'une proposition de la Commission en novembre 2022, dans le cadre du règlement européen sur l'écoconception.

Les téléphones portables et les tablettes produits selon ces règles permettront d'économiser chaque année



L'avenir du développement durable



près de 14 térawattheures d'énergie primaire d'ici 2030. Cela représente aujourd'hui 1/3 de la consommation d'énergie primaire de ces produits. Les nouvelles règles contribueront également à optimiser l'utilisation des matières premières critiques et à faciliter leur recyclage.

En vertu du règlement sur l'étiquetage énergétique proposé, les smartphones et les tablettes mis sur le marché de l'UE devront afficher des informations sur leur efficacité énergétique, la longévité de la batterie, la protection contre la poussière et l'eau, et la résistance aux chutes accidentelles. C'est également la première fois qu'un produit mis sur le marché de l'UE devra afficher un score de réparabilité.

Les nouveaux produits utiliseront les étiquettes énergétiques européennes existantes et bien connues à l'échelle AG, et la base de données européenne EPREL (European Product Registry for Energy Labels) fournira des informations supplémentaires sur le produit.

En outre, le règlement sur l'écoconception déjà approuvé définit les exigences minimales pour les téléphones mobiles et sans fil et les tablettes mis sur le marché de l'UE, notamment :

- résistance aux chutes ou aux rayures accidentelles, protection contre la poussière et l'eau, et utilisation de batteries suffisamment durables. Les batteries doivent supporter au moins 800 cycles de charge et de décharge tout en conservant au moins 80 % de leur capacité initiale ;
- règles sur le démontage et la réparation, y compris l'obligation pour les producteurs de mettre les pièces de rechange critiques à la disposition des réparateurs dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables et jusqu'à 7 ans après la fin des ventes du modèle de produit sur le marché de l'UE ;
- disponibilité des mises à niveau du système d'exploitation pendant des périodes plus longues : pendant au moins 5 ans après la mise sur le marché du produit ;

- accès non discriminatoire pour les réparateurs professionnels à tout logiciel ou *firmware* nécessaire au remplacement.

Après leur entrée en vigueur, les propositions prévoient toutes deux une période de transition de 21 mois avant que les exigences ne deviennent applicables. [Règlement de la Commission établissant des exigences d'écoconception pour les smartphones, les téléphones mobiles autres que les smartphones, les téléphones sans fil et les ardoises : https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/commission-regulation-eu-laying-down-ecodesign-requirements-smartphones-mobile-phones-other_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/commission-regulation-eu-laying-down-ecodesign-requirements-smartphones-mobile-phones-other_en)

Source : Commission européenne, Communiqué de presse *Économie circulaire : de nouvelles règles pour rendre les téléphones et les tablettes plus durables, économes en énergie et plus faciles à réparer, permettant aux consommateurs de faire des choix durables*, 16 juin 2023.



Économie circulaire dans l'artisanat : une gestion de plus en plus responsable des déchets

En décembre 2022, la Chambre des Métiers avait lancé une enquête dont l'objectif était de sonder les initiatives et mesures adoptées par ses ressortissants en matière de protection de l'environnement, et d'identifier les obstacles (potentiels) entravant l'adoption de telles mesures. Les résultats de celle-ci sont comparables à ceux de l'enquête menée en 2017. Avec ses 120 activités artisanales différentes, les défis environnementaux varient considérablement d'un groupe de métiers à l'autre.

L'enquête révèle que 52 % déclarent connaître les principes de l'économie circulaire, marquant une nette amélioration depuis 2017 où seulement 41 % des entreprises se disaient familières avec ces concepts. Par exemple, plus de la moitié des entreprises (51 %) proposent

désormais un service de réparation. Néanmoins, le chemin vers une économie plus durable est semé d'obstacles, tels que le manque de personnel qualifié ou encore l'absence d'un cadre réglementaire clair favorisant le développement du secteur des services de réparation.

En dépit de ces défis, la Chambre des Métiers continue d'attirer l'attention sur la complexité des demandes d'autorisation d'exploitation dites « commodo », un défi majeur pour les entreprises artisanales en raison du caractère complexe de la procédure. À cet égard, elle attend avec intérêt la révision en cours de la loi y afférente, qui vise à réduire les délais d'obtention des autorisations via une digitalisation de la procédure.

Par ailleurs, en tant que partenaire convaincu de l'action SuperDrecksKëscht,

la Chambre des Métiers salue l'engagement des entreprises en matière de gestion des déchets. L'enquête montre en effet que 79 % des entreprises (contre 71 % en 2017) estiment que leur adhésion à l'action SuperDrecksKëscht fir Betriber® a facilité leur gestion des déchets, soulignant l'impact positif de cette action sur l'environnement.

Malgré les défis inhérents à chaque phase de transition, les entreprises artisanales font preuve d'un engagement et d'une capacité d'adaptation qui dessinent un avenir plus durable pour ce secteur-clé de l'économie nationale.

Source : Chambre des Métiers, Communiqué de presse *L'économie circulaire suscite un intérêt croissant dans l'Artisanat*, 27 juillet 2023.

www.cdm.lu



Moyens de transport : êtes-vous prêts à changer vos habitudes ?

Le réchauffement climatique dû aux activités humaines augmente actuellement à un rythme de 0,2° C par décennie. L'utilisation de certains moyens de transport fait partie de ce problème. Êtes-vous prêts à changer vos habitudes pour voyager ? Résultats du sondage réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et diffusé en octobre sur le site des [lesfrontaliers.lu](https://www.lesfrontaliers.lu).

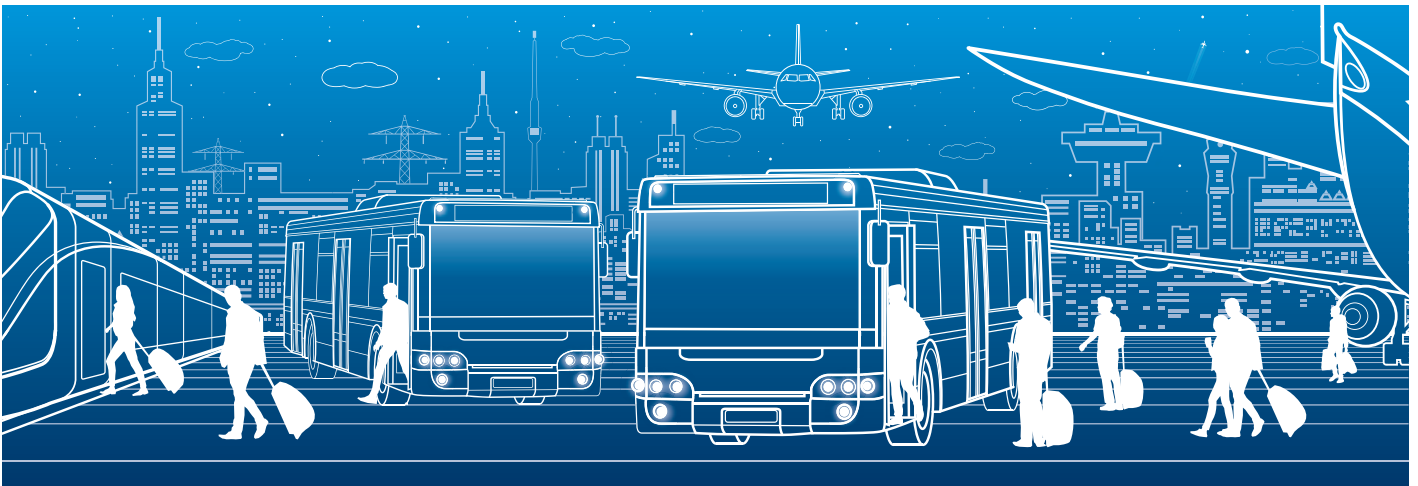
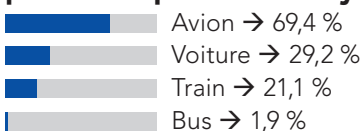
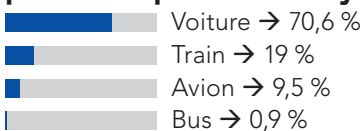


Photo-Panimoni/Shutterstock

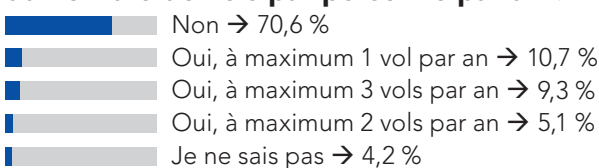
Quel moyen de transport allez-vous privilégier pour un déplacement/voyage de +/- 1.000 km ?



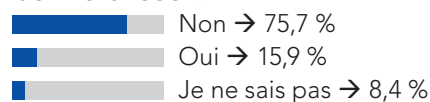
Quel moyen de transport allez-vous privilégier pour un déplacement/voyage de 500 km ?



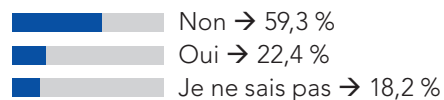
Êtes-vous favorable à une limitation obligatoire du nombre de vols par personne par an ?



Pensez-vous que l'interdiction européenne des voitures à moteur thermique en 2035 soit une bonne chose ?



Envisagez-vous d'acheter une voiture électrique avant 2035 ?



Le développement durable ne serait-il qu'un slogan ?

Est-il légitime de se poser la question? Oui, car les exemples de cacophonie ne manquent pas.

Ainsi, les mécanismes de développement propre qui consacrent l'achat du droit à polluer, les reculades dans l'agriculture concernant l'interdiction du glyphosate, et dans l'immobilier locatif (France) et résidentiel neuf (Allemagne), les concessions faites en matière de passoires thermiques, la distinction entre des investissements vert clair et ceux d'un vert foncé alimentant le flou vis-à-vis des fonds dits « durables »... la confusion existe dans tous les secteurs, maintenue par la Commission européenne qui traîne les pieds à trancher dans ces domaines en particulier. Que comprendre ? Quelle durabilité du développement ? Quelle légitimité à parler à des générations futures non encore nées ? Une montée éthique est-elle possible ?

Du côté du langage, un écran de fumée

Si les mots ont un sens et une signification comme la sémantique nous le rappelle – discipline qui a pour objet l'étude du sens des mots et des énoncés dans leur contexte – les termes « durable », « développement durable », « durabilité », largement utilisés hors contexte, donnent une idée de l'abus de langage pratiqué sans âme ni conscience par tout le monde : décideurs publics et privés, communicants de tous poils. Une sorte de Novlangue comme le Newspeak de George Orwell. On parle ainsi de l'industrie minière durable, de repas durables à l'école, d'une politique de l'eau durable/viable, de changement durable dans toutes les activités humaines ou presque, et même de consommation durable..., des termes délibérément détournés et utilisés comme un écran de fumée afin de cacher un *business as usual*.

Le concept lui-même est flou

L'expression « développement durable » est composée de deux termes qui se contredisent puisque la durabilité du



Photo-3rdtimeluckystudio/Shutterstock

L'expression « développement durable » est composée de deux termes qui se contredisent puisque la durabilité du développement est impossible car précisément les ressources naturelles sont limitées. Le développement durable est par ailleurs directement associé à la croissance économique, et cela à travers un nouveau *business model*.

développement est impossible car précisément les ressources naturelles sont limitées. Comment mettre en œuvre dans ces conditions un développement durable ? Le développement durable est par ailleurs directement associé à la croissance économique, et cela à travers un nouveau *business model*. Il ne questionne ni l'aspect qualitatif, ni les modes de vie (la consommation plutôt que la sobriété) et de pensée.

Le développement économique durable devient alors la clé du succès pour continuer de promouvoir le modèle

de croissance économique. Ses promoteurs publics et privés enfin n'encouragent pas à la réflexion (Quelle idée du progrès ? Quelles responsabilités ?), imposant des prêts-à-penser.

Les actions collectives... d'intérêt privé

Une étude portant sur la promotion immobilière montre que, dans le bâtiment par exemple, de nombreux acteurs, promoteurs professionnels de l'immobilier tels que Nexity/Bouygues, Fédération du bâtiment, acteurs publics (l'État, les communes, les



Les termes « durable », « développement durable », « durabilité », largement utilisés hors contexte, donnent une idée de l'abus de langage pratiqué sans âme ni conscience par tout le monde. Une sorte de Novlangue comme le Newspeak de George Orwell. On parle ainsi de l'industrie minière durable, de repas durables à l'école, d'une politique de l'eau durable/viable, de changement durable dans toutes les activités humaines ou presque, et même de consommation durable..., des termes délibérément détournés et utilisés comme un écran de fumée afin de cacher un business as usual.

baillleurs sociaux), mais aussi assureurs, banques et élus, associations de quartiers ont des difficultés à agir collectivement pour mettre en oeuvre le développement durable. Porté par les nouvelles normes de construction (santé, sécurité, économie, accessibilité) qui ont émergé ces dernières années autour du logement, la mise en place d'une démarche vertueuse dans ce secteur relève le plus souvent d'une mission impossible. D'abord parce que des univers professionnels fondamentalement très différents se côtoient et que leurs intérêts divergent. Certains d'entre eux sont tenus de rechercher des avantages économiques et financiers aux opérations de construction (actionnariat), privilégiant le court terme là où d'autres (décideurs publics) s'inscrivent dans une perspective de long terme prenant en compte le social et l'environnement. Chacun peut, dans ces conditions, définir le développement durable et se l'approprier à sa manière.

Le concept de développement durable reste à préciser

Le Rapport Brundtland (1983) introduit le premier l'idée que les ressources de notre planète sont limitées. Pour assurer aux populations les plus démunies la jouissance de leurs ressources sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins, il faut concilier les trois piliers essentiels à la démarche de développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Tablant sur une responsabilité globale. On connaît la suite.

Dans chacun des pays européens, il est bien difficile d'identifier un débat gouvernemental clair sur le développement durable. Certains ignorent les défis sociaux et environnementaux (Italie), d'autres privilégient les questions économiques, de technologies environnementales, d'innovation technique et de compétitivité à travers l'innovation (France, Allemagne, Luxembourg). La question de la responsabilité des États et des hommes semble devoir être repensée.

Responsable, mais pour le futur

Dès 1979, le philosophe allemand, Hans Jonas, affirmait que l'humain avait pour tâche impérieuse de préserver sa propre vie sur Terre et pour ses descendants. Il propose donc cette réorientation de la responsabilité en direction du futur, considérant que les mutations technologiques entraînent le changement fondamental de paradigme.

Classiquement, un sujet responsable doit répondre de ses actes passés et non pour le futur. Dès lors et sans revenir sur nos comportements passés, nous avons, selon l'universitaire, l'obligation de nous préoccuper des générations à venir puisque nous avons eu le pouvoir de détruire la nature (épuisement des ressources).

Aujourd'hui, les décideurs publics doivent donc être tenus responsables pour le futur en assumant les conséquences prévisibles des actions dont ils portent la charge. Dans une société du risque, une idée introduite après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl de 1986 est le principe de précaution. Si

souvent critiqué, il refait surface en bénéficiant d'un nouvel éclairage.

L'anticipation de la menace est le nouvel impératif qui s'adresse aux politiques publiques. Le relai des générations, le monde en partage sont là les nouvelles injonctions. Les propos tenus actuellement autour du développement durable ne sont en définitive que billevesées. ✓

Martine Borderies

Sources :

UVED, Développement durable et impacts environnementaux, *Le rapport Brundtland*.

http://stockage.univ-valenciennes.fr/MenetACV/BAT20120704/acvbat/chap01/co/ch01_070_1-4-4_1.html

Bioxegy, *Rapport Brundtland : la naissance du développement durable*.

<https://www.bioxegy.com/post/rapport-brundtland>

HAL, *Développement durable et principe de légitimité*, Olivier Godard.

<https://hal.science/hal-00242970>

Nagelmackers, *Moins de gris, plus de vert ? Décidez du degré de durabilité de votre portefeuille*, Evy Merci.

<https://www.nagelmackers.be/fr/a-propos-de-nous/actualites/detail/moins-de-gris-plus-de-vert>

Cairn Info, *Les discours du développement durable dans les pays européens*, Hartmut Marhold, Michael Meimeth et Xavier Lallemand.

<https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2009-2-page-3.htm>



La RSE, une stratégie de développement durable appliquée à l'entreprise

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est considérée comme l'une des mises en oeuvre du développement durable dans l'entreprise. Une entreprise dont il est entendu aujourd'hui qu'elle n'a pas que des responsabilités économiques. En pratiquant la RSE, le dirigeant cherche à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

En termes de responsabilité sociétale, les institutions européennes s'attachent à faire entrer la RSE dans la réflexion menée sur la biodiversité, le climat, l'éducation, le droit des femmes..., ce qui génère quelques réticences et inquiétudes tant au sein des entreprises qu'à l'extérieur.

Jusqu'en 2000, le développement durable et la RSE sont deux concepts différents

Ainsi, jusqu'en 2000, le développement durable et la RSE sont deux concepts différents : le développement durable concerne l'avenir de la planète, la RSE le rôle de l'entreprise dans la société.

À partir de 2002, la Commission européenne, qui se saisit du problème, affirme dans son Livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises que la RSE est liée au développement durable. Pour cela, la responsabilité sociale et environnementale est évaluée à l'aune de trois piliers : celui de la prospérité économique, de la justice sociale et de la viabilité économique. Elle précise qu'il s'agit d'une approche volontaire.

Dans sa communication de 2006, elle accélère cependant sa pression en invitant les chefs d'entreprise à engager d'urgence avec le monde politique une réflexion sur les politiques à long terme pour le développement durable. Elle souligne à nouveau l'urgence de cette démarche, essentielle selon elle, pour la réalisation des objectifs de développement durable, confiant indirectement à chaque grande entreprise – quelques individus tout au plus au niveau du top management – la charge de promouvoir le développement durable par une autorégulation, ce qui soulève quelques questions. D'une part, ne pas associer les salariés représente un risque de désaccord et d'incompréhension et, d'autre part, la pression viendrait des

Les décideurs publics doivent s'attacher de toute urgence à mettre en place des actions visant à promouvoir l'éducation des citoyens au développement durable afin de les convaincre à agir en citoyens responsables et respectables. Ces actions devront viser à sensibiliser les enfants et les jeunes, collégiens et étudiants, mais également les adultes via la formation professionnelle, des actions d'information et de communication. Mais aussi les dirigeants de PME/PMI, trop souvent peu convaincus. La complexité des changements à opérer, en effet, et l'inquiétude légitime qui en découlent en sont pour partie les raisons.

parties prenantes, actionnaires, clients, fournisseurs, ONG... supposés inciter les entreprises à changer leur fusil d'épaule, à condition toutefois qu'elles acceptent de coconstruire avec ces dernières une démarche RSE (de développement durable).

Dans la réalité, il semblerait que, derrière les bonnes intentions et les discours commerciaux des uns et des autres et quelle que soit la taille de l'entreprise, les actions concrètes se fassent attendre, selon les consommateurs devenus de plus en plus exigeants.

La question de l'intégration du développement durable par le biais de la RSE pose problème en l'absence de consensus fort

En Europe, force est de constater que la démarche RSE est influencée par le contexte socioculturel propre à chaque pays ; autrement dit, sa mise en oeuvre varie selon les pays, les législations et les secteurs d'activité. Il y a donc en définitive plusieurs RSE, ce qui pose clairement la question de son intégration dans le développement durable.

Qui plus est, les entreprises tendent à faire un amalgame entre développement

durable et protection de l'environnement. Certaines considèrent en effet que les enjeux environnementaux – et leur protection – entravent le développement économique ; pour d'autres, le développement durable permet au contraire de concilier ces deux dimensions à la condition de révolutionner le modèle de production et de consommation grâce aux avancées technologiques et aux actions collectives. Cette dernière approche accreditant l'idée que l'homme est responsable de son devenir et de celui de la planète et, au-delà, s'attache à ne pas compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. À cet égard, l'implication du dirigeant de PME/PMI est cruciale.

Quant aux grandes entreprises internationales, elles ont tenté – et continuent de le faire – de freiner la portée d'une régulation européenne relative au développement durable. Tout un chacun garde en mémoire les actions de lobbying du secteur de la chimie pour limiter la portée de la directive REACH, au motif que la mise en oeuvre du développement durable relève du pouvoir politique.

Dès lors et afin de répondre aux pressions de la mondialisation et de son libéralisme



Expand. Horizons.

We understand the different sides of your wealth.

private banking
asset management
investment banking
asset services

 Degroof
Petercam
Trust. Knowledge.

L'avenir du développement durable

économique, les institutions européennes ont cherché à coupler développement durable et RSE avec la promulgation de l'ISO 26000 en 2020, relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Ainsi, la Commission se décide à franchir un pas en traçant des lignes directrices telles que l'énumération de principes, la définition de la responsabilité sociale et sociétale, la notion d'entreprise responsable et destinée à tous ceux, entreprises et organisations, qui souhaitent s'engager volontairement et de manière socialement responsable. Bien que non contraignante, cette norme incite néanmoins les entreprises à faire du *reporting* de développement durable (Global Reporting Initiative (GRI)). Comme le note l'article de la Fondation IDEA, il est encore bien difficile de recueillir une information fiable, régulière et sincère en matière de RSE.

La question de la contribution au développement durable des entreprises via la RSE reste donc posée.

Surdité des décideurs publics et privés ?

Bien que le Luxembourg se soit doté du *Plan national pour un développement durable*, dans lequel figure 10 champs d'actions prioritaires, pour autant, la réalité est tout autre. En transposant la directive européenne 2014/95/UE légiférant sur la communication relatives aux données extra-financières (RSE), les décideurs politiques et économiques l'ont appliquée à minima, considérant que cette pratique était nouvelle comparée aux autres pays, mais surtout que le tissu des entreprises sises au Grand-Duché étaient principalement constitué de filiales, ce qui compliquerait le *reporting*. Pour autant, le Luxembourg, plutôt le mauvais élève de la classe européenne, se structure peu à peu avec 59 % des entreprises qui déclarent effectuer le *reporting* extra-financier, pas toujours chiffré, là où dans les pays voisins on évalue à 94 % les entreprises qui effectuent leur *reporting* chiffré, 73 % en Allemagne, 62 % en Belgique. La France et le Royaume-Uni figurent parmi les pionniers qui ont exigé des grandes entreprises la transparence financière en matière de développement durable.

La création en avril 2023, de la House of Sustainability, une plateforme destinée à proposer une gamme de services visant à guider, informer, sensibiliser, former et accompagner les entreprises, montre malgré tout la volonté des pouvoirs publics politiques de prendre le taureau par les cornes.



Photo-Jerome.Romme/Shutterstock

En France, la loi Pacte de 2019 (Plan d'action pour la croissance et la transformation responsable des entreprises) innove en créant le statut de société de mission, permettant aux entreprises qui le souhaitent de se fixer une « raison d'être » de viser la performance économique, un impact social et environnemental positif évalué par une instance extérieure. À ce jour, ce sont 1.000 entreprises qui ont opté pour ce statut. Certes, c'est peu, mais tout de même encourageant.

Il est évident que le développement durable dans sa globalité relève largement du politique. C'est pourquoi les décideurs publics doivent s'attacher de toute urgence à mettre en place des actions visant à promouvoir l'éducation des citoyens au développement durable afin de les convaincre à agir en citoyens responsables et respectables. Ces actions devront viser à sensibiliser les enfants et les jeunes, collégiens et étudiants, mais également les adultes via la formation professionnelle, des actions d'information et de communication. Mais aussi les dirigeants de PME/PMI, trop souvent peu convaincus. La complexité des changements à opérer, en effet, et l'inquiétude légitime qui en découlent en sont pour partie les raisons.

Si une prise de conscience existe bel et bien, elle n'est malheureusement pas généralisée. La transition environnementale ne se fera pas sans heurts pour la simple raison que tant que le problème n'est pas pris à sa racine, il continuera d'être traité en surface. ☑

Martine Borderies

Sources :

<https://www.fondation-idea.lu/2019/01/16/responsabilite-sociale-des-entreprises-faire-et-ou-faire-savoir-levolution-du-reporting-rse-au-luxembourg>

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2013-1-page-125.ht m#pa2>

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2002:0347:FIN:f r:PDF>

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/98/14081-13260-les-mes-ures-rse-dans-la-loi-pacte.pdf>

https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/04/pour-les-entreprises-devenues-societes-a-mission-un-horizon-au-dela-des-profits_6140171_3234.htm



Pourquoi les organisations doivent-elles engager leur transformation durable ?

Pourquoi les acteurs économiques ont-ils désormais intérêt à intégrer les dimensions sociales et environnementales au cœur de leur modèle ? Les raisons sont multiples. D'une part, il est fort probable que leurs clients seront de plus en plus attentifs à ces dimensions. D'autre part, en contraignant les organisations à rendre compte de leurs impacts sociaux et environnementaux, les évolutions réglementaires soutiennent la mise en œuvre de dynamique vertueuse à l'échelle d'écosystèmes.

De plus en plus d'acteurs prennent conscience de la nécessité de mettre en œuvre un développement plus responsable de leurs activités. Cela passe par l'intégration, au niveau de leurs modèles économique et opérationnel, des dimensions sociales et environnementales ainsi que des pratiques de bonne gouvernance. Cette transformation est aujourd'hui induite par divers facteurs. Pour certains, elle découle de la volonté des dirigeants, qui ont pris conscience des enjeux, de la nécessité de changer d'approche si nous souhaitons réellement lutter contre le dérèglement climatique, préserver la biodiversité ou encore répondre à l'un des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Les catastrophes météorologiques qui nous touchent désormais directement, les épisodes de sécheresse ou de précipitations intenses, les incendies de forêts ont contribué à mettre en lumière l'urgence d'agir. De plus en plus de citoyens, parmi lesquels des dirigeants, sont sensibles à ces enjeux. L'épisode du COVID-19 a aussi considérablement aidé à cette prise de conscience. Parce que ces sujets sont, aujourd'hui, largement discutés sur la place publique, à travers les médias, ils sont également de plus en plus évoqués dans les conseils d'administration des organisations.

Transformation du marché

Au-delà d'une approche volontariste, d'autres tendances invitent les organisations à se transformer. Ce sont des enjeux qui sont, aujourd'hui, largement considérés par les clients, les investisseurs,

Il y a aujourd'hui une vraie convergence d'éléments, qui tantôt invite ou incite les organisations à agir, tantôt les oblige à s'adapter.

si l'on considère le secteur financier, ou encore les candidats à un emploi. Ces « consommateurs » ou « collaborateurs » sont attentifs à l'impact de leurs choix et privilégient les acteurs ou organisations en phase avec leurs valeurs. La tendance est principalement marquée au niveau des nouvelles générations. Cependant, elle touche progressivement des consommateurs ou des professionnels plus âgés. Ce sont eux qui, en premier lieu, poussent les acteurs de l'économie à évoluer. Autrement dit, les organisations qui souhaitent continuer à retenir ou attirer des talents doivent inscrire leur structure dans une dynamique de responsabilité sociétale. Convaincre les clients implique de plus en plus de faire valoir son engagement à la faveur d'un développement durable. Tous ces éléments considérés, les organisations ne peuvent plus faire l'économie d'une réflexion sur la manière de s'adapter.

Le levier réglementaire

À côté de cela, la réglementation qui se met en place, à la faveur d'une transparence relative aux impacts sociaux et environnementaux des entreprises, est un autre levier de transformation important. Ces évolutions poussent la communauté business à évoluer, avec

l'adoption de normes et de cadres de références, l'établissement de *reportings* extra-financiers qui poussent les acteurs dans la bonne direction. Avec l'entrée en vigueur progressive de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), un nombre croissant d'organisations doivent fixer des engagements clairs et évaluer leurs impacts.

Pour minimiser leur impact social ou environnemental, les entreprises doivent par exemple intégrer un ensemble de nouveaux critères dans leur politique d'achat. Indirectement, elles poussent également leurs fournisseurs à s'adapter.

Les pouvoirs publics aussi jouent un rôle dans cette démarche. De plus en plus, dans les appels d'offres lancés, les soumissionnaires sont invités à faire valoir leur engagement en faveur du développement durable. Ne pas considérer ces enjeux aujourd'hui, c'est risquer de ne plus pouvoir accéder à certains marchés. Les faits sont là et font que toute organisation doit aujourd'hui les considérer avec sérieux.

Il y a aujourd'hui une vraie convergence d'éléments, qui tantôt invite ou incite les organisations à agir, tantôt les oblige à s'adapter.



Se doter d'une stratégie

Si la prise de conscience est réelle et de plus en plus large, le véritable défi que rencontrent les organisations est de nature opérationnelle. Comment, concrètement, réduire son impact et adapter son modèle ? Cela n'a rien d'évident et les réponses à apporter sont nombreuses et variées. Pour chaque entreprise, cela va dépendre de son activité, de son organisation, de son modèle. L'adaptation de la politique d'achat, comme évoqué, constitue un levier important de transformation, amenant tout un écosystème à évoluer. En la matière, de plus en plus d'entreprises privilégient, par exemple, le recours à des biens et des services locaux, selon une logique de circuits courts et/ou cherchent à réduire l'utilisation des consommables, en éliminant les emballages sur les produits vendus.

Agir de manière concrète, dans une démarche d'amélioration continue, exige, par ailleurs, de partir d'une évaluation des impacts actuels de l'activité pour déterminer sur quels éléments il est important d'agir, de fixer une stratégie claire et de déterminer une série d'objectifs. Les enjeux ne seront pas les mêmes pour une société de services, dont l'empreinte environnementale liée à sa propre activité est plus limitée, que pour une industrie manufacturière.

La stratégie peut être déterminée en opérant une sélection parmi les 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. À ce niveau, l'entreprise doit viser des objectifs auxquels elle peut contribuer significativement. En communiquant clairement les ambitions poursuivies à l'échelle de l'entreprise, auprès de tous les collaborateurs, des partenaires et même des clients, une nouvelle dynamique peut s'enclencher. Il faut s'assurer que les enjeux soient compris de tous. Chaque décision, à tous les niveaux de l'entreprise, peut être prise en considérant les critères sociaux et envi-

L'entreprise doit viser des objectifs auxquels elle peut contribuer significativement. En communiquant clairement les ambitions poursuivies à l'échelle de l'entreprise, auprès de tous les collaborateurs, des partenaires et même des clients, une nouvelle dynamique peut s'enclencher.



Photo-ESB Professional/Shutterstock

Si la prise de conscience est réelle et de plus en plus large, le véritable défi que rencontrent les organisations est de nature opérationnelle. Comment, concrètement, réduire son impact et adapter son modèle ?

ronnementaux, en tenant compte de la manière avec laquelle elle contribue aux objectifs poursuivis.

Vers de nouveaux modèles

Au-delà, il s'agit d'inscrire le développement dans une démarche d'amélioration continue. Petit à petit, on peut faire évoluer l'offre et même les modèles d'affaires, faire bouger les politiques internes. Il est important aujourd'hui de pouvoir se détacher des impacts à court terme pour mener une réflexion sur le long terme. Si, le durable devient la norme de facto, négliger ces enjeux peut être très préjudiciable à l'entreprise. Au contraire, pour certaines activités, une telle démarche génère dès aujourd'hui un avantage compétitif. Les consommateurs sont prêts à payer le

prix pour des produits de qualité, bio, sains. Une démarche responsable, dans beaucoup de cas, permet de réaliser des économies d'énergie.

Souvent, s'engager dans cette voie ne coûte pas plus cher que ne pas le faire. C'est même un vecteur d'optimisation des coûts, des processus, d'amélioration de la qualité de l'organisation. En partant de petites actions, on peut progressivement gagner en maturité sur ces enjeux, faire évoluer les habitudes et, à terme, envisager les possibilités de faire évoluer le modèle.

Plus les entreprises avanceront sur ces sujets, plus on verra émerger des modèles innovants et durables. On a, par exemple, vu des acteurs mettre en place des logiques qui intègrent les principes de l'économie circulaire, en prévoyant dans leur modèle la revalorisation des produits qu'ils mettent sur le marché, la réutilisation des matériaux de fabrication.

Les défis sont nombreux en la matière, chacun doit apprendre à se réinventer. En l'occurrence, pour mettre en œuvre une économie vertueuse, tout reste à faire. ✓

Sébastien Lambotte

À quoi reconnaître les projets de construction écologiques ?



Le **label SDK** - aussi pour les chantiers et projets de construction. Le label signifie :

- Prévention des déchets ● Protection des ressources
- Protection du climat

SDK – geliefte Klimaschutz – plus d'infos sous: Tél. 488 216 1, www.sdk.lu et    

Une action de la SDK avec ses partenaires :



Le devoir de loyauté

Depuis que la RSE en a posé les jalons, l'entreprise a l'obligation morale d'agir dans le sens du bien commun. Même si trouver un équilibre entre intérêts privés et intérêts collectifs est parfois périlleux, la loyauté du dirigeant d'entreprise à l'égard de ses associés, des salariés, fournisseurs et clients, et qui peut s'avérer payante dans un contexte concurrentiel exacerbé, est une nécessité.

La loyauté peut être appréhendée comme une condition de la performance de l'entreprise, qui prend conscience de la nécessité d'un développement durable pour elle et pour l'économie.

La loyauté dans le monde économique

Très tôt dans l'histoire économique, la loyauté exprime la conformité à la loi mais signifie aussi tenir ses engagements, obéir aux règles d'honneur et de probité. La loyauté se décline avec la bonne foi et l'honnêteté à l'égard des associés, salariés, clients et fournisseurs. La liberté en revanche s'oppose à la loyauté en ce qu'elle donne le droit de ne pas être fidèle à ses choix.

Dans le domaine du développement durable, un grand nombre de PME/PMI européennes considèrent que les engagements pris ne les concernent pas car elles y voient une contrainte étatique coûteuse et non une opportunité d'atteindre leurs objectifs. Faire l'impasse sur la concurrence, qui se doit d'être loyale, implique qu'elles ne peuvent pas vendre leurs produits et services en utilisant n'importe quels procédés. Fidéliser sa clientèle ou conquérir de nouveaux clients doit se faire avec des moyens loyaux.

Pour mémoire, il faut rappeler que la RSE vise précisément à évaluer la manière dont les entreprises intègrent l'éthique et la responsabilité dans leurs relations avec les clients, les fournisseurs et leurs propres salariés.

Le constat est que, dans les entreprises européennes de manière générale et les petites entreprises en particulier, la loyauté n'est pas une valeur dominante. On se souviendra que l'entreprise Volkswagen en 2015 a été lourdement sanctionnée par ses actionnaires pour avoir manqué de transparence et de loyauté dans ses relations commerciales.



Photo-Zolak/Shutterstock

Un nouveau *business model* se met en place, non négociable, plus rentable que coûteux. En revanche, si l'obligation de changement s'effectue sous la contrainte parce que l'entreprise n'aura pas fait le nécessaire pour s'adapter, le surcoût sera élevé. Rester à l'écart d'un mouvement en marche ne semble donc pas prudent.

Engagement et responsabilité

Chacune à sa façon, les PME/PMI peuvent contribuer au développement durable, à condition toutefois de savoir pourquoi elles s'engagent, de trouver un juste équilibre et d'embarquer toute l'entreprise. Les chefs d'entreprise doivent être conscients du fait que les stratégies de développement durable adoptées peuvent être génératrices d'économies pour elles.

Des pistes existent. Ainsi, les petites mesures cumulées peuvent tout aussi bien produire du résultat visible et convaincant, comme la mise en place d'une relation

client différente au travers d'enquêtes de satisfaction, la formation des commerciaux à l'éthique commerciale (produits respectueux de l'environnement)... Autre exemple parmi d'autres, celui de la Banque Populaire d'Alsace qui a conçu une offre de crédit (le produit Prevair) à taux préférentiel pour les entreprises qui mettent en place des investissements liés à la protection de l'environnement, soutient la gestion des déchets, et cherche à soutenir financièrement les entreprises de la région prêtes à engager une démarche de développement durable.



Photo - Mattz90/Shutterstock

La loyauté exprime la conformité à la loi mais signifie aussi tenir ses engagements, obéir aux règles d'honneur et de probité. La loyauté se décline avec la bonne foi et l'honnêteté à l'égard des associés, salariés, clients et fournisseurs. La liberté en revanche s'oppose à la loyauté en ce qu'elle donne le droit de ne pas être fidèle à ses choix.

D'autres rebondissent sans attendre les contraintes normatives qui risquent de leur coûter très cher, tel ce fabricant d'enveloppes et de mise sous plis automatique, une PME lilloise créée en 1928 et employant une centaine de salariés qui, grâce à une dynamique d'innovation (durable), a su prendre un nouveau départ sur un marché qui connaît de sérieuses difficultés en 2008. Ses dirigeants ont alors décidé de mettre en place une nouvelle stratégie de développement (durable) qui porte sur l'innovation de produits et de procédés, l'innovation marketing, la réorganisation des services au sein de l'entreprise, l'innovation dans le service Marketing...

Sur le volet environnemental, l'entreprise s'est attachée, outre la fabrication d'enveloppes éco-compatibles, à limiter les impacts environnementaux que génère son activité. Afin d'éviter le plus possible le transport et le recyclage des déchets sur un site extérieur, elle a créé une technique de démontage et récupération par aspiration des déchets papier qui a été brevetée. Les eaux usées, grâce à une technique d'infiltration novatrice, sont également traitées sur place. Dans

le cadre d'une réduction des dépenses, l'entreprise a procédé à la rénovation de ses toitures et remplacé ses chaudières à gaz par le photovoltaïque. Le centre de tri a été intégré au site.

La posture entrepreneuriale dynamique du dirigeant a permis, d'une part, de préserver l'activité de la faillite (nombreuses dans le secteur), de fidéliser ses gros clients et également d'intégrer dans la réorganisation les critères de développement durable.

L'effet loyauté paye

Le changement du comportement du consommateur est réel dans tous les domaines (BlaBlaCar) ; les clients exigent de pouvoir disposer à tout moment et où qu'ils se trouvent d'une offre adaptée. Il faut donc commencer par motiver les personnels au sein de l'entreprise, démontrer que l'entreprise qui entame un programme de développement durable a un sérieux avantage. Celui, par exemple, de prendre le problème à sa manière, de mettre ses actes en phase avec ses discours. Un nouveau *business model* se met en place, non négociable, plus rentable que coûteux. En revanche, si l'obligation de changement

s'effectue sous la contrainte parce que l'entreprise n'aura pas fait le nécessaire pour s'adapter, le surcoût sera élevé. Rester à l'écart d'un mouvement en marche ne semble donc pas prudent.

En conclusion

Depuis l'adoption, le 10 novembre 2022, puis la publication le 14 décembre 2022 de la nouvelle directive européenne relative à la communication des données de durabilité (directive UE 2022/2464 dite CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive) et qui s'appliquera progressivement à partir du 1^{er} janvier 2024, un vent de panique souffle sur les entreprises européennes qui, pour une grande majorité d'entre elles, n'étaient jusqu'à présent pas concernées par les obligations de diffusion d'informations sociales et environnementales. Sont visées toutes les sociétés financières cotées sur les marchés réglementés européens et les sociétés non financières, excepté les micro-entreprises.

La durabilité fait donc son entrée en force. ☑

Martine Borderies

Repenser la durabilité chez BMW : quand le futur s'invente aujourd'hui

Voitures électriques, progrès technologiques et énergie verte : la responsabilité de BMW Group va bien au-delà de la simple mobilité. Face à des consommateurs de plus en plus exigeants et des enjeux environnementaux en perpétuelle évolution, BMW s'engage au quotidien pour la construction d'un avenir durable.

BMW Group n'a pas attendu pour investir dans la mobilité verte. Dès 1973, le constructeur automobile allemand fondait son tout premier département dédié à la durabilité et au développement durable. L'entreprise bavaroise a également été la première à commercialiser la BMW i3 en Europe ; la voiture compacte citadine 100 % électrique en 2013 – il y a 10 ans déjà. Véritable pionnier de la mobilité durable, le groupe n'a cessé de s'investir sur le plan écologique, au point de devenir l'entreprise automobile la plus durable au monde selon les Dow Jones Sustainability Indices World and Europe (DJSI) en 2020.

L'ambition du groupe ne s'arrête pas là puisque celui-ci vise la neutralité carbone d'ici 2050. Un objectif sérieux que ce dernier entend bien relever. Pour ce faire, BMW continue à dessiner son avenir grâce à ses innovations en repensant la durabilité de façon circulaire, et ce dans chacune des étapes du cycle de vie des modèles BMW : du *sourcing* des matières premières au recyclage et réutilisation des matériaux, du choix des énergies jusqu'à l'écosystème entier de ses partenaires et usines. Pour que chaque étape soit pensée en fonction de son impact écologique.

Des pratiques responsables

Tout commence par l'énergie durable qui fait avancer le groupe. Issue des centrales hydroélectriques locales pour les usines de Dingolfing et Munich, ou via l'énergie éolienne pour le centre de production à Leipzig, ou encore par énergie solaire à San Luis Potosi, au Mexique. Depuis 2020, l'ensemble des sites de production et centres de recyclage sont alimentés par l'électricité verte, locale et nulle en émission de CO₂. C'est également le cas pour tous les partenaires BMW au Luxembourg, lesquels fonctionnant tous à l'énergie verte grâce à la technologie des panneaux photovoltaïques.



Aujourd'hui, 95 % des composants des modèles de la gamme BMW peuvent être réutilisés ou recyclés, et le choix même des matériaux qui composent la carrosserie, l'habitacle ou les sièges est fait en fonction du niveau de réutilisation de ces matériaux.

L'énergie n'est pas la seule matière première que le groupe source de manière responsable. BMW veille également à repenser tout l'impact environnemental, sociétal et humain de l'exploitation des matériaux bruts et secondaires, notamment du cobalt et du lithium présents dans les batteries haute tension des véhicules électriques. Les batteries doivent être les plus propres possible, depuis l'extraction des métaux et terres rares nécessaires à leur fabrication jusqu'à leur recyclage.

Ainsi, en janvier 2019, BMW Group a lancé avec d'autres groupes industriels mondiaux l'initiative *Cobalt for Development* afin d'établir des pratiques responsables dans les mines de la République Démocratique du Congo, incluant le respect des droits humains, de la santé et de la sécurité des

travailleurs, de même que la gestion de l'impact environnemental de l'exploitation minière. BMW Group applique le même niveau d'exigence à ses partenaires et fournisseurs quant au respect des normes environnementales et sociétales. Le groupe travaille aujourd'hui en étroite collaboration et en contact direct avec les exploitants des mines au Maroc et en Australie. Cette relation directe permet de réduire le nombre d'intervenants intermédiaires et limite ainsi de 20 % les émissions de CO₂ causées par le transport.

Le groupe BMW accorde un soin tout particulier au recyclage des batteries haute tension de ses modèles électriques et hybrides rechargeables, et repense ainsi la fin de vie des matériaux rares, qui sont, parfois, complexes à recycler.

BMW continue à dessiner son avenir grâce à ses innovations en repensant la durabilité de façon circulaire, et ce dans chacune des étapes du cycle de vie des modèles BMW : du *sourcing* des matières premières au recyclage et réutilisation des matériaux, du choix des énergies jusqu'à l'écosystème entier de ses partenaires et usines.



Les batteries des véhicules BMW sont également utilisées dans leur « deuxième vie » dans des systèmes de stockage stationnaire. Le meilleur exemple est l'usine à Leipzig, avec une « ferme » à batteries composées d'environ 700 batteries d'anciennes BMW i3.

Pour la première fois en Chine, la co-entreprise BMW Brilliance Automotive a mis en place un circuit fermé pour la réutilisation des matières premières que sont le nickel, le lithium et le cobalt provenant des batteries haute tension. Grâce à une technologie innovante, ces matériaux ainsi obtenus sont ensuite utilisés dans la production de nouvelles cellules de batteries. Ce cycle des matériaux en boucle fermée préserve les ressources et réduit les émissions de CO₂ de 70 % par rapport à l'utilisation de matières premières nouvellement extraites.

Les batteries des véhicules BMW sont également utilisées dans leur « deuxième vie » dans des systèmes de stockage stationnaire. Le meilleur exemple est l'usine à Leipzig, avec une « ferme » à batteries composées d'environ 700 batteries d'anciennes BMW i3. Cette solution de recyclage (ou plutôt, de prolongation de vie) stocke l'énergie renouvelable produite par les éoliennes du site et sert également à alimenter le réseau public de la ville, en cas de forte demande en électricité. Autre exemple à Hambourg, où les anciennes batteries BMW servent à assurer la stabilité du réseau électrique de la ville. En complément de la production locale d'électricité assurée par des centrales solaires ou électriques durables, elles peuvent libérer leur énergie en quelques secondes pour répondre au pic soudain de consommation.

Une nouvelle vie

Pour les batteries qui ne peuvent plus être utilisées comme stockage stationnaire, c'est dans les usines de notre partenaire Duesenfeld, l'un des leaders mondiaux du recyclage, que les batteries des voitures BMW électriques et hybrides rechargeables terminent leur vie, et en commencent une nouvelle. Elles y sont démontées ou chauffées à de très hautes températures



BMW veille à repenser tout l'impact environnemental, sociétal et humain de l'exploitation des matériaux bruts et secondaires, notamment du cobalt et du lithium présents dans les batteries haute tension des véhicules électriques.

afin d'en séparer les différents métaux et composants. Refondus, ceux-ci serviront à la fabrication de nouvelles batteries dans l'usine de Dingolfing. Grâce à ce spécialiste allemand du recyclage, BMW atteint un taux de recyclage de 96 % des matériaux, dont le graphite et les électrolytes. À l'heure actuelle, seuls les thermoplastiques (avec électrolytes) subsistent après la procédure.

BMW va encore plus loin en favorisant dès que possible l'utilisation de matières secondaires ou recyclées dans l'ensemble des modèles de sa gamme. La démarche *Secondary First* vise ainsi à augmenter le taux de matériaux recyclés utilisés par le groupe pour atteindre les 50 % d'ici 2025. Aujourd'hui, 95 % des composants des modèles de la gamme BMW peuvent être réutilisés ou recyclés, et le choix même des matériaux qui composent la carrosserie, l'habitacle ou les sièges est fait en fonction du niveau de réutilisation de ces matériaux. Tout ceci afin de respecter les normes de sécurité les plus strictes en terme de recyclage.

Actuellement, les équipes d'ingénieurs et de designers ont développé l'ECONYL pour la composition des tapis de sol pour deux modèles phares, la BMW iX et la toute nouvelle BMW X1, et ce grâce à un processus inédit de recyclage des déchets provenant des océans (filets de pêche usagers). De cette façon, près de 25 % d'émissions de CO₂ sont réduites en comparaison aux matériaux fabriqués traditionnellement. Le groupe BMW s'est également engagé à repenser tous les éléments en cuir de son habitacle et fait un pas de plus vers la durabilité grâce aux matériaux biosourcés innovants. Le remplacement du cuir d'origine animal permet de réduire les émissions de CO₂ de 85 %. Ce progrès est rendu possible grâce au développement de matériaux



Les équipes d'ingénieurs et de designers ont développé l'ECONYL pour la composition des tapis de sol, grâce à un processus inédit de recyclage des déchets provenant des océans (filets de pêche usagers).

aux propriétés similaires à celle du cuir. La toute nouvelle BMW Série 5, disponible également pour la première fois en version 100 % électrique est le premier modèle de la marque à proposer un intérieur de série entièrement vegan de haute qualité, nommé le Veganza, qui reproduit toutes les propriétés souhaitables du cuir. Ce matériel vegan est tout récemment disponible sur la luxueuse BMW Série 7 ainsi que sur les nouvelles BMW X1, BMW iX1 et BMW Série 2 Active Tourer.

Repenser la durabilité, c'est innover et prendre des risques. En tant que constructeur premium, l'exemplarité est aussi la plus grande des responsabilités, notamment pour celle des générations futures. BMW a planté le cadre de sa future gamme de modèles électriques et durables au salon IAA de Munich en septembre dernier, annonçant une nouvelle ère dès 2025 : la *Neue Klasse*. Déjà utilisé dans les années 60 pour les précurseurs des Série 3 et Série 5, le concept se remet au goût du jour pour amener le *Freude Forever* à un niveau supérieur jamais atteint auparavant... avec une toute nouvelle génération de modèles à la pointe de l'électromobilité, du digital et de la durabilité circulaire.



La House of Sustainability, véritable boîte à outils en faveur de la durabilité

La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont compris qu'il est important de soutenir la transition pour une société plus durable. À cet effet, elles ont inauguré, au mois d'avril dernier, la House of Sustainability. Avec l'ambition de sensibiliser et encourager les entreprises à entamer leur transition vers plus de durabilité, cette nouvelle structure regroupe un ensemble d'outils et de conseils.

Portée par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la House of Sustainability (www.houseofsustainability.lu) a ouvert ses portes le 21 avril dernier. « Faciliter la transition durable des entreprises luxembourgeoises », telle est la raison d'être de cette nouvelle structure. L'objectif est de sensibiliser et, également, mobiliser les sociétés luxembourgeoises autour des enjeux du développement durable. Pour ce faire, un ensemble d'aides et de services a été recensé.

Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies, le développement durable est « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Si le gouvernement affiche clairement ses ambitions de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, il faut y ajouter des aspects sociaux et économiques. Pour ce faire, les entreprises sont en première ligne pour encourager et soutenir le changement vers une économie plus durable.

De nombreux éléments destinés à orienter les entreprises ont été développés par de nombreuses structures et recensés par la House of Sustainability. Les plus connus sont les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Toutefois, nous pouvons également mentionner les critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) ou encore la RSE – Responsabilité sociale des entreprises. La House

of Sustainability a ainsi développé une série d'outils et de services pour accompagner les entreprises et, si ces dernières le souhaitent, les aider afin d'obtenir des labels valorisant leur engagement dans une démarche plus durable.

Accompagner le changement

S'engager dans une démarche de transition peut vite paraître complexe. Sans les bonnes ressources, les entreprises peuvent rapidement se sentir submergées face au flux d'informations et aux recommandations pour devenir une entreprise durable. La House of Sustainability met à disposition de nombreuses ressources à ce sujet. Il est par exemple possible pour les entreprises actives dans l'artisanat d'être soutenues dans leurs démarches RSE. Des conseillers de la Chambre des Métiers et des experts RSE sont disponibles pour répondre aux interrogations et accompagner ce changement. Pour ceux qui souhaitent s'engager concrètement dans une démarche RSE, un *starter kit* a été développé. Grâce à ce dernier, les démarches en vue de l'obtention d'un label RSE pourront être facilitées comme, par exemple, celui de l'INDR.

Les informations réglementaires et environnementales évoluent régulièrement. Afin d'informer de façon fiable les entreprises, le LIST (Luxembourg Institute of Science et Technology) a mis en place *Betrieb&Umwelt*. Les sociétés disposent d'une plateforme fiable et peuvent, le cas échéant, anticiper les évolutions.

Des informations relatives à des structures tierces d'accompagnement sont également proposées. Pour les entreprises souhaitant agir concrètement dans la décarbonation, les renseignements du KlimaPakt für Betriber ou encore Fit 4 Sustainability, deux initiatives différentes portées par le gouvernement, sont disponibles.

En règle générale, il ne reste que quelques étapes, telles qu'un audit ou une prise de contact pour faire le premier pas vers une économie plus durable.

Financer le changement

Toutefois, le problème auquel font face de nombreuses entreprises, notamment les plus petites, est celui du financement. En effet, s'engager dans une démarche de durabilité peut, dans certains cas, engendrer des frais importants. Par exemple, une entreprise souhaitant faire installer des panneaux solaires ou un système de récupération et de filtrage de l'eau de pluie doit y consacrer un budget.

La House of Sustainability, sur son site ou auprès d'un conseiller, permet de cibler directement les subsides et aides financières pour lesquels une entreprise peut introduire une demande. Sur base d'une thématique et partant du nombre d'employés, les propositions sont nombreuses. Bien entendu, en plus des aspects environnementaux, l'inclusivité est prise en compte.

En regroupant l'ensemble des informations, la House of Sustainability permet aux entreprises un gain de temps et, surtout, la certitude d'obtenir des informations fiables. Tout est ainsi mis en œuvre pour accompagner la transition vers une société durable.

La House of Sustainability, sur son site ou auprès d'un conseiller, permet de cibler directement les subsides et aides financières pour lesquels une entreprise peut introduire une demande.

Entreprises *magazine*



Photo-adike/Shutterstock



Formulaire d'abonnement sur
www.entreprisesmagazine.lu



One Planet Luxembourg, pour unir les voix

En unissant la voix des différents acteurs de la société, le Conseil Supérieur du Développement Durable, au travers du manifeste One Planet Luxembourg, a pour ambition d'exercer une pression sur les politiques, afin qu'ils prennent en compte les enjeux relatifs au développement durable. Ils sont quasiment 900 à avoir adhéré et attendre de véritables changements au niveau des prises de décision.

Ces derniers mois, le gouvernement a mis en place une série de mesures en vue de réduire l'empreinte énergétique du pays et promouvoir une société plus durable. On parle notamment de la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 (sur base de l'année 2005). Toutefois, pour le Conseil Supérieur du Développement Durable (CSDD), il est possible d'en faire plus. Le CSDD a ainsi lancé un appel à la société luxembourgeoise pour faire pression sur le monde politique. L'objectif : faire prendre conscience aux personnes au pouvoir qu'il faut agir plus rapidement. Les politiques doivent prendre leurs responsabilités en termes d'urgence climatique, environnementale et sociétale. Pour ce faire, le Nohaltegekeetsrot a établi un manifeste qui regroupe différentes demandes afin de soutenir la transition et d'assurer une vie de qualité pour les générations à venir.

Un manifeste pour l'avenir

Lancé le 26 janvier dernier, le manifeste One Planet Luxembourg (www.oneplanetluxembourg.lu) recense quasiment 900 adhérents. Ce sont des entreprises privées, des associations, des institutions publiques, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que des citoyens. Tous ensemble, ils veulent faire pression sur le gouvernement.

Parmi les demandes énumérées dans le manifeste, le développement durable et les 17 objectifs développés par les Nations Unies doivent se retrouver au centre de l'action politique. La résilience humaine et de la nature devraient également être prises en compte.

D'autres demandes impliquent des changements plus profonds de notre monde. En effet, elles appellent à ce que notre modèle économique « basé sur une utilisation sans limites des ressources (sol, énergie, eau et matières premières) et sur la croissance (quantitative) du Produit Intérieur Brut soit remplacé par un modèle qui donne la priorité au bien commun et place notre bien-être entre les limites du plancher social et du plafond écologique ».

Le développement durable, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, ne s'arrête pas à l'environnement. L'inclusion et la diversité sont également des thématiques qu'il est essentiel d'aborder, dans l'intérêt des générations futures.

D'autres demandes impliquent des changements plus profonds de notre monde. En effet, elles appellent à ce que notre modèle économique « basé sur une utilisation sans limites des ressources (sol, énergie, eau et matières premières) et sur la croissance (quantitative) du Produit Intérieur Brut soit remplacé par un modèle qui donne la priorité au bien commun et place notre bien-être entre les limites du plancher social et du plafond écologique ».

Enfin, donner la possibilité aux jeunes d'agir comme des acteurs du changement est un point crucial afin de faire évoluer notre société.

Face au gouvernement

Les actions du CSDD ne s'arrêtent pas à la rédaction et à la diffusion de son

manifeste. En effet, des événements sont organisés. Notamment, le 26 septembre dernier, quelques jours avant les élections nationales, les Rotondes ont accueilli une soirée qui réunissait les représentants des principaux partis du pays.

Plusieurs thématiques ont été abordées, mais seuls deux points ont obtenu un consensus lorsque les représentants politiques ont dû se prononcer sur une série de mesures potentielles : la mise en place d'un conseil citoyens institutionnalisé sur le modèle de la communauté germanophone de Belgique et l'investissement dans l'agriculture écologique. Preuve en est que le parcours est encore long afin que l'ensemble des partis politiques s'engagent ensemble sur le chemin d'une société plus durable.

Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin, tel que l'illustre One Planet Luxembourg et sa volonté d'unir les forces vives du pays pour enclencher un véritable changement.

Marie Jacquemin



Entreprise circulaire : comment tenir compte des droits de marque des autres ?

La mode vintage et les meubles rétro retrouvent souvent une deuxième vie – après un relooking. Mais que deviennent les droits de marque d'origine des articles transformés ?

Dans cet article, nous expliquons aux adeptes de l'économie circulaire ce à quoi vous devez prêter attention.

Comment fonctionne une marque ?

Une marque, sous la forme d'un nom ou d'un logo, fonctionne comme un signe de reconnaissance. Prenez par exemple la petite étiquette rouge aux lettres blanches, cousue sur la poche d'un jean : oui, c'est bien de Levi's® qu'il s'agit. Ou encore les deux C entrelacés sur les boutons d'un tailleur ? C'est évidemment CHANEL.

Lorsque vous enregistrez votre marque, vous en devenez propriétaire et vous êtes la seule personne à avoir le droit de l'utiliser.

Commercialiser les marques des autres

Une entreprise circulaire recycle, répare et transforme des articles pour limiter la production de déchets. Ces articles peuvent parfois être des produits de marque. Prenez par exemple un jean Levi's® dans une friperie ou un pendentif fabriqué avec des boutons CHANEL dans une boutique de seconde main. Ces produits usagés ou surcyclés sont toutefois protégés par des droits de marque, à savoir ceux des propriétaires à l'origine de ces marques. Vous devez donc en tenir compte.

Vendre des produits de marque de seconde main est autorisé...

Cela peut surprendre, mais en principe, seul le propriétaire d'une marque est autorisé à vendre des produits portant sa marque. Le droit de marque peut cependant « s'épuiser » ou « s'éteindre » lorsque des produits sont « mis sur le marché dans l'Espace économique européen (EEE) sous cette marque par le titulaire ou avec son consentement ». En d'autres termes : le propriétaire de la marque n'est donc plus le seul à pouvoir vendre ses produits une



fois qu'il les a commercialisés. C'est-à-dire que vous pouvez revendre des produits d'occasion.

... à condition que la réputation de la marque ne soit pas altérée

Si le titulaire de la marque est d'avis que vous avez modifié ou altéré l'état du produit d'origine après sa mise sur le marché, il pourra faire objection, par exemple pour atteinte à la réputation de sa marque. Selon la loi – la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle –, le titulaire dispose alors de « motifs légitimes » de s'y opposer. Ainsi, dans ce cas, le droit de marque reste valide et il n'est plus question « d'extinction ».

Jeans Levi's® de seconde main

Vous avez donc le droit de revendre des jeans usagés Levi's® sans les transformer, à deux conditions : les droits de marque du titulaire doivent être éteints et vous n'altérez pas la réputation de Levi's®. Vous ne pouvez donc pas vous présenter par exemple comme un partenaire de Levi's®. De plus, il doit être clair que vous revendez des jeans d'occasion, autrement dit, des jeans qui sont usés parce qu'ils ont déjà été portés. S'il n'est pas clair que l'usure du jean est causée par son utilisation, vous pourriez porter atteinte à la réputation de la marque.

Les produits usagés ou surcyclés sont protégés par des droits de marque, à savoir ceux des propriétaires à l'origine de ces marques. Vous devez donc en tenir compte.

Bouton CHANEL transformé en bijou

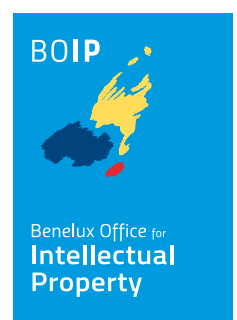
Lorsque vous surcyclez un objet, les choses se compliquent (encore plus). Imaginez que vous utilisiez le bouton d'un tailleur CHANEL pour créer un collier, tout en laissant le logo intact. Dans ce cas, vous transformez (une partie de) l'ancien produit pour augmenter la valeur du nouveau produit. La question se pose alors de savoir si le droit de marque est arrivé à épuisement. En effet, vous avez modifié l'état du produit de marque après sa mise sur le marché. Si CHANEL estime que vous avez transformé, ou plus grave encore, altéré son produit d'origine, alors la marque pourrait s'opposer à la vente de vos colliers.

Droits et réputation

Avez-vous une entreprise circulaire ? Vérifiez bien comment gérer les droits des autres marques. Et si vous revendez des produits de marque, veillez à ne pas entacher leur réputation. ✓

www.boip.int

Instance officielle pour l'enregistrement des marques et des dessins ou modèles au Benelux





L'artisanat s'engage en faveur de l'économie circulaire

Les enjeux de durabilité sont devenus des sujets importants au sein de notre société. Le secteur de l'artisanat, premier employeur du pays, est également un acteur important de la transition à mener. L'un de ses défis majeurs, est de prendre part au développement d'une économie circulaire, porteuse de nouvelles opportunités.



Photo- helloRuby/Shutterstock

Dans l'artisanat, en particulier, l'un des enjeux est de parvenir à mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire. Il s'agit de réduire l'exploitation des ressources naturelles autant que la production de déchets et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'extraction et au transport des matériaux.

Les enjeux de durabilité concernent l'ensemble de notre société. Dans le cadre de la transition à mener, les entreprises sont appelées à s'adapter, à faire évoluer leurs modèles à la faveur d'un développement plus respectueux de l'environnement et de l'homme. Si tout le monde est concerné, cette transformation n'est pas forcément simple à opérer. Dans l'artisanat, en particulier, l'un des enjeux est de parvenir à mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire.

L'objectif en la matière est de parvenir à établir des modèles se fondant sur le partage, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage des produits et matériaux existants. *In fine*, il s'agit de réduire l'exploitation des ressources naturelles autant que la production de déchets et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'extraction et au transport des matériaux. S'inscrivant pleinement dans une démarche de développement durable, cette approche vise un nouvel équilibre écologique, économique et social.

Tous ensemble

Il y a quelques mois maintenant, le gouvernement a annoncé sa volonté de réduire son empreinte carbone de 55 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 2005. Pour atteindre cet objectif ambitieux, tous les acteurs doivent être mobilisés et travailler ensemble. L'artisanat, l'un des principaux moteurs de l'économie luxembourgeoise, avec quasiment 105.000 emplois répartis dans 8.588 entreprises en 2022, entend contribuer pleinement à ce changement. 121 activités sont considérées comme arti-

sanales. Elles opèrent dans de nombreux secteurs : alimentaire, mode, hygiène, mécanique, construction...

En février 2022, la Chambre des Métiers a publié un document intitulé *Stratégie pour une économie circulaire avec l'Artisanat*. Les ambitions sont clairement affichées : se joindre à la démarche enclenchée par le gouvernement afin de prôner une économie plus durable. Toutefois, il est important de prendre en compte les spécificités de chacune de ces structures. « *Si l'économie circulaire présente bon nombre d'opportunités pour les entreprises artisanales, elle n'est toutefois pas sans défis et sans risques. Les petites et moyennes entreprises manquent souvent des ressources financières et humaines nécessaires pour s'adapter facilement à une transition en matière d'écotechnologies* », écrit la Chambre des Métiers dans cette prise de position qui vient compléter la stratégie nationale développée en la matière.

Enjeux de souveraineté

La Chambre des Métiers a ainsi émis des suggestions concrètes à destination du gouvernement afin d'assurer un véritable appui aux entreprises artisanales.

Afin d'encourager et soutenir les structures de l'artisanat, deux grands axes ont été dégagés. Le premier concerne l'accompagnement en termes de décarbonation. Limiter l'utilisation des énergies fossiles est une priorité pour le gouvernement et pour de nombreuses entreprises. La Chambre des Métiers propose plusieurs outils afin d'accompagner les PME arti-

Afin d'encourager et soutenir les structures de l'artisanat, deux grands axes ont été dégagés. Le premier concerne l'accompagnement en termes de décarbonation. La Chambre des Métiers propose plusieurs outils afin d'accompagner les PME artisanales dans cette démarche. Le deuxième point est la création d'un cadre facilitant l'économie circulaire au Luxembourg.

sanales dans cette démarche. Il s'agit, notamment, de sensibiliser, d'informer et d'accompagner dans cette transition énergétique.

Le deuxième point est la création d'un cadre facilitant l'économie circulaire au Luxembourg. En 2021, la pénurie à laquelle le pays a fait face a ouvert une réflexion sur l'utilisation des ressources dont nous disposons. Par ailleurs, de nombreux artisans se sont retrouvés dans l'impossibilité de se fournir. Face à cela, il était devenu obligatoire de trouver des solutions et de se réinventer. Dans l'optique d'assurer une meilleure gestion et utilisation des ressources, la réutilisation et la réparation doivent être soutenues. La Chambre des Métiers a ainsi proposé la mise en place d'un cadre fiscal favorisant la réparation ou encore des campagnes de sensibilisation.

Développer des outils de financement

La principale difficulté rencontrée par de nombreuses PME artisanales concerne le

financement. S'engager dans une démarche de transition peut être coûteux, que ce soit pour se réinventer ou investir dans des produits et des machines plus respectueuses de l'environnement. Le développement d'outils de financement ou encore la révision du régime d'aides sont des solutions suggérées par la Chambre des Métiers. Nombreuses également sont les entreprises à faire appel au *crowdfunding*. Toutefois, le développement d'une plateforme luxembourgeoise de financement participatif est recommandé par la Chambre des Métiers. Le développement d'un réseau d'agents-conseils peut également permettre de guider les artisans dans leurs démarches et leur permettre d'établir une stratégie d'économie circulaire.

Les enjeux sont conséquents. C'est tous ensemble que nous arriverons à mettre en œuvre ces modèles d'économie circulaire et durable. ☑

Marie Jacquemin

REDUCE REUSE RECYCLE

EVOLUPACK, votre partenaire au Luxembourg pour des emballages + respectueux en matière de développement durable.

NOS SOLUTIONS VONT VOUS EMBALLER

56, Route de Koerich
L-8437 Steinfort
G-D Luxembourg
(+352) 39 89 88
info@evo.lu
www.evolupack.lu

evolupack



Contribuer à une gestion plus intelligente de l'énergie

La transition énergétique soulève de nombreux défis. L'approvisionnement futur en électricité dépendra d'une production renouvelable, davantage décentralisée. De plus en plus, les consommateurs seront aussi producteurs. Ces évolutions impliquent des adaptations majeures du réseau et nécessitent de parvenir à une gestion plus intelligente de la production, de la distribution et du stockage électriques. Dans cette optique, le LIST s'est doté d'un nouveau laboratoire permettant de simuler, concevoir et piloter les systèmes énergétiques de demain.

Dans les années à venir, le principal challenge lié à la question climatique sera de décarboner au maximum la plupart des usages. La priorité est de sortir des énergies fossiles et, pour cela, d'opérer une transition majeure.

En la matière, le Luxembourg s'est doté d'objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030, notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 %, un accroissement de la production d'énergie renouvelable de 25 %, une amélioration de l'efficacité énergétique de 40 à 44 %, à travers, par exemple, la rénovation des bâtiments ou encore une augmentation de la part des véhicules électriques sur la route, qui devrait atteindre 48 %. La transition impliquera d'améliorer la manière dont nous consommons l'énergie, en évitant tout gaspillage et en améliorant l'efficacité des processus et des usages. D'autre part, elle devra s'appuyer sur des évolutions techniques et technologiques pour parvenir à une meilleure gestion de l'énergie.

À l'avenir, nos économies seront principalement alimentées par l'électricité de source non fossile. L'enjeu n'est pas uniquement luxembourgeois, mais global, alors que les besoins en énergie ne cessent d'augmenter. À l'échelle de la planète, on devrait assister à un accroissement du renouvelable de plus de 50 % d'ici 2030, principalement grâce au développement du photovoltaïque et de l'éolien.

Transformer les réseaux

Cependant, si les énergies renouvelables émettent peu de CO₂, la production éolienne ou photovoltaïque est fluctuante.

Début mars, le LIST a inauguré un nouveau laboratoire, baptisé real-time power-in-the-loop, dédié à ces objectifs. Celui-ci doit contribuer au développement de systèmes énergétiques novateurs et plus intelligents.

Les centrales au gaz, au charbon ou encore un réacteur nucléaire permettent un pilotage précis de l'électricité générée et un contrôle de ce qui est injecté sur le réseau. Avec le renouvelable, la quantité d'énergie produite va dépendre de la présence du vent ou du soleil. Le développement de ces systèmes d'exploitation, essentiel à la transition, pose de nouveaux défis en matière de gestion de la production, de stockage de l'énergie et de distribution de celle-ci.

La démocratisation des batteries fait que l'on assiste à un déploiement conséquent des moyens de stockage ces dernières années, permettant de stocker l'énergie produite non consommée afin de pouvoir la restituer plus tard. D'autre part, de plus en plus, le consommateur devient aussi producteur, en installant des panneaux photovoltaïques à domicile. « Ces évolutions vont impliquer des transformations majeures du système électrique, et notamment du réseau, afin qu'il soit capable de supporter des pics de production plus importants liés à la production renouvelable. Il est nécessaire de mettre en œuvre de nouvelles approches pour gérer les systèmes énergétiques de demain », explique Lucien Hoffmann, directeur du département Recherche environnementale

et Innovation du LIST, où l'on imagine et conçoit les systèmes énergétiques de demain.

Élaborer les systèmes énergétiques du futur

La transformation des réseaux représente le chantier le plus important. Elle devra tenir compte de nombreux enjeux : augmentation du renouvelable localement, décentralisation de la production, développement de communautés d'énergie, hausse de l'électromobilité ou encore intégration de l'hydrogène au mix énergétique... « Nous devons, pour cela, parvenir à une gestion plus intelligente de l'énergie, basée sur une analyse approfondie des données relatives à la production et à la consommation actuelles et futures, pour nous permettre de produire, stocker et distribuer l'énergie plus efficacement à travers le réseau, précise Lucien Hoffmann. À travers nos projets, nous travaillons à l'élaboration du système énergétique de demain. »

Début mars, le LIST a inauguré un nouveau laboratoire, baptisé real-time power-in-the-loop, dédié à ces objectifs. Celui-ci doit contribuer au développement de systèmes énergétiques novateurs et plus intelligents. Au départ d'une plateforme d'analyse de données basée sur des solutions d'intel-

ligence artificielle, il s'agit de simuler virtuellement en temps réel différents types de réseaux, d'évaluer l'interaction entre les divers éléments qui les constituent – capteurs, unités de production et de stockage, canaux de distribution, compteurs... « Grâce aux données et modèles, on peut concevoir un jumeau virtuel des réseaux, et plus généralement du Luxembourg, explique Lucien Hoffmann. Au départ de celui-ci, en s'appuyant notamment sur les technologies d'intelligence artificielle, on peut envisager divers scénarios permettant de concevoir les transformations et les investissements les plus appropriés pour répondre aux besoins ou encore d'imaginer des stratégies tarifaires contribuant à faire évoluer les comportements des utilisateurs, pour faire correspondre les moments de production et de consommation. »

Valider des projets sur le terrain

À partir de cet outil, l'unité Intelligent Clean Energy Systems (ICES) a pour objectif de développer des solutions et des services innovants, des systèmes énergétiques propres, des réseaux distribués et flexibles, basés sur des actifs propres et efficaces. Il s'agit d'utiliser les technologies numériques pour intégrer tous les acteurs des systèmes d'une manière optimale, transparente et démocratique. « Nous travaillons selon une approche globale, de la conceptualisation des systèmes de demain à leur mise en œuvre, en passant par leur validation à travers des projets sur le terrain », poursuit Lucien Hoffmann.

Par exemple, le LIST contribue à la mise en œuvre des concepts de communauté énergétique, à travers 6 projets d'installation de batteries dans autant



Photo-kirillov alexey/Shutterstock

d'entités luxembourgeoises, qui seront à même de répondre aux besoins de consommation d'un village pendant une période donnée. Ces batteries pourront stocker le surplus d'énergie produite, lorsque le soleil donnera sur

les panneaux photovoltaïques ou quand le vent alimentera les éoliennes, pour le restituer à des moments où ces sources se tarissent. ☑

Sébastien Lambotte

Un projet de ferme agrophotovoltaïque à Kehlen

L'unité Intelligent Clean Energy Systems travaille sur de nombreux projets. Parmi eux, on peut citer celui d'exploitation intelligente d'une ferme agrophotovoltaïque à Kehlen, qui produira de l'hydrogène au moyen d'électrolyseurs utilisant l'énergie des panneaux photovoltaïques et des batteries à grande échelle. Cette énergie sera utilisée pour la mobilité

durable et l'amélioration de la production d'une usine locale de biogaz.

Après avoir modélisé, simulé et testé le système, les chercheurs paramètrent actuellement à distance une super batterie construite en Espagne. Faire sur mesure pour répondre aux spécificités et aux besoins de la ferme, cette batterie sera encore testée au LIST avant d'être

installée à Kehlen. Une fois mise en place, elle restera en contact en temps réel avec les machines du laboratoire qui pourront la paramétrer ou la piloter à distance en fonction, par exemple, des prévisions d'ensoleillement. Le but est aussi de pouvoir optimiser le réseau électrique de la région qui est géré par CREOS.

Klimapakt fir Betriber

Initiative gouvernementale luxembourgeoise, avec la participation de Klima-Agence et de Luxinnovation, Klimapakt fir Betriber a pour but de soutenir et d'accompagner les entreprises dans leurs efforts en matière de transition énergétique et de décarbonation.

À l'instar du Pacte Climat pour les communes, et suite au besoin d'assistance pratique des entreprises en matière de transition énergétique et de décarbonation, Klimapakt fir Betriber a été lancé pour assurer cet accompagnement.

Klimapakt fir Betriber propose une plateforme qui comprend un catalogue de mesures permettant une guidance structurée ainsi que l'accès à des recommandations pour la mise en œuvre de mesures ainsi que les points de contact institutionnels pertinents pour leur réalisation.

Le rôle de Klima-Agence, en qualité de partenaire national en matière d'énergie et de climat, est de faciliter la création d'un catalogue de mesures standardisées valorisant les ressources de mise en œuvre au niveau national. Klima-Agence met à disposition son expertise en matière de transition énergétique et de protection du climat, et développe des outils facilitant la priorisation et la mise en œuvre de mesures en fonction des besoins des entreprises concernées.

Des séances d'information sur la mise en place du programme Klimapakt fir Betriber ont été organisées dans différentes villes du pays au cours du premier semestre. Ces séances ont permis aux entreprises d'avoir une vue d'ensemble des outils pratiques mis à leur disposition et de pouvoir partager leurs futurs projets avec les experts et partenaires présents sur place ; elles ont également eu l'opportunité d'identifier les programmes étatiques, tels que le



Séance d'information sur le site de Campus Contern.



programme *Fit 4 Sustainability* géré par Luxinnovation, dont elles peuvent bénéficier pour la réalisation de leurs projets.

Le catalogue des mesures : un outil de facilitation au service des entreprises

Les entreprises sont confrontées à des défis importants en ce qui concerne la transition énergétique et la décarbonation. C'est là qu'intervient le catalogue de mesures. L'un des avantages les plus évidents de ce catalogue est qu'il regroupe pour les mesures les plus importantes toutes les informations essentielles, épargnant ainsi de longues heures de recherche aux entreprises. Le catalogue de mesures offre aux entreprises un guide pratique pour un cheminement optimal par rapport à la mise en œuvre pratique de leurs projets de transition énergétique et/ou de décarbonation.

Le répertoire des points de contact pertinents est un autre atout majeur du catalogue. Les entreprises peuvent trouver des informations essentielles sur les prestataires spécialisés dans le domaine, les outils disponibles, ainsi que sur l'accom-

pagnement en matière de conseil et de financement.

Le catalogue de mesures ne se limite pas à des théories et à des concepts abstraits. C'est un outil de facilitation qui établit des liens concrets avec des projets concrètement mis en œuvre par des entreprises au Luxembourg. Ces cas pratiques fournissent des exemples de succès, inspirant ainsi d'autres entreprises à entreprendre leur propre transition énergétique.

Quels sont les partenaires du projet Klimapakt fir Betriber et comment se passe la coordination entre les acteurs du marché ?

La plateforme Klimapakt fir Betriber est conjointement développée et gérée par Klima-Agence et Luxinnovation. Les Chambres professionnelles ainsi que les fédérations, à savoir la FEDIL, la Fédération des Artisans et Luxembourg Confederation assurent l'accompagnement stratégique du programme et veillent à ce que les mesures prises soient en adéquation avec la réalité du terrain.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur klimapaktfirbetriber.lu



Présentation d'une mesure du catalogue et de sa mise en pratique : exemple du renouvellement du parc éclairage de la menuiserie Becker

Qu'est-ce le relamping ?

Il s'agit de remplacer par des LED l'ensemble de l'éclairage qui auparavant était constitué principalement de tubes fluorescents, sans remplacer les unités d'éclairage en tant que telles. Cette mesure vise l'ensemble de l'éclairage du site, y compris les halls de production, le showroom et l'espace administratif.

Cheminement structuré pour la mise en place du projet selon le catalogue des mesures Klimapakt fir Betriber

1. Définition des besoins en termes d'éclairage

- La première étape consiste à analyser la situation d'éclairage existante et à simuler la situation idéale.
- Selon la complexité, il est recommandé de faire appel à un électricien qualifié dès cette étape.

2. Les différentes étapes de la mise en œuvre

- Le projet doit être concrétisé. Les questions de l'intensité lumineuse par rapport aux besoins réels et du choix de la source lumineuse doivent être abordées.
- Un système de régulation efficace comme une horloge, une minuterie, une variation de l'intensité lumineuse (*dimming*), un interrupteur crépusculaire peut être intéressant et adapté aux besoins de l'entreprise.



L'entreprise de menuiserie Becker.

3. Demandes d'aides

- Les montants des aides étatiques dépendent de l'envergure du projet et de la taille de l'entreprise.
- Pour cette mesure, il est possible d'obtenir l'aide étatique SME Package – Sustainability ou l'aide à l'investissement en faveur de la protection de l'environnement. L'aide privée des fournisseurs d'énergie peut également être demandée dans ce cas.

4. Réalisation du projet

Finalement, le projet peut être mis en œuvre.

Mise en œuvre pratique de l'optimisation du système d'éclairage de la menuiserie Becker

Échange avec la Chambre des Métiers

« Après concertation avec les conseillers du service e-Handwerk de la Chambre des Métiers, nous avons établi une demande de subvention », explique Simon Becker. L'accusé de réception de la subvention forfaitaire « SME-Package Sustainability » a été reçu rapidement et l'entreprise de menuiserie a ensuite pu passer commande pour la mise en œuvre de son projet.

Réalisation du projet

En tenant compte des travaux de renouvellement de l'éclairage qui ont duré environ deux semaines, l'ensemble du projet, de la conception à la réalisation, a pris environ trois mois.

Les économies ne se reflètent pas encore dans la facture d'électricité, mais l'entreprise mandatée pour les travaux a estimé une économie annuelle théorique d'approximativement 27.000 kWh. ✓



Éclairage naturel et LED du hall de production.





Luxembourg et marché ETS : opportunité et incitation à l'innovation ?

Le Luxembourg adopte en ce moment une politique résolument ambitieuse pour lutter contre les effets du changement climatique. Cette politique, visant une réduction de 55 % des émissions, est détaillée dans le Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat (PNEC)⁽¹⁾.

Cependant, les mesures prévues dans ce plan se concentrent uniquement sur les secteurs en dehors du système d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE ou marché EU-ETS), laissant ainsi à ce dernier le soin de gérer les émissions générées par les secteurs de l'électricité, de la production de chaleur, de l'industrie énergivore, ainsi que de l'aviation et du transport maritime. L'ensemble de ces secteurs représente environ 16 % des émissions totales au Luxembourg en 2022, soit l'équivalent de 1,36 million de tonnes CO₂.⁽²⁾

Un examen du marché EU-ETS offre l'opportunité d'analyser la trajectoire des émissions de CO₂ des secteurs non couverts par le PNEC ainsi que ses implications en termes de recherche et développement et de compétitivité. Ce qui interroge notamment sur le ciblage des aides à destination des entreprises concernées par le marché ETS, voire sur l'efficacité de ce dernier.

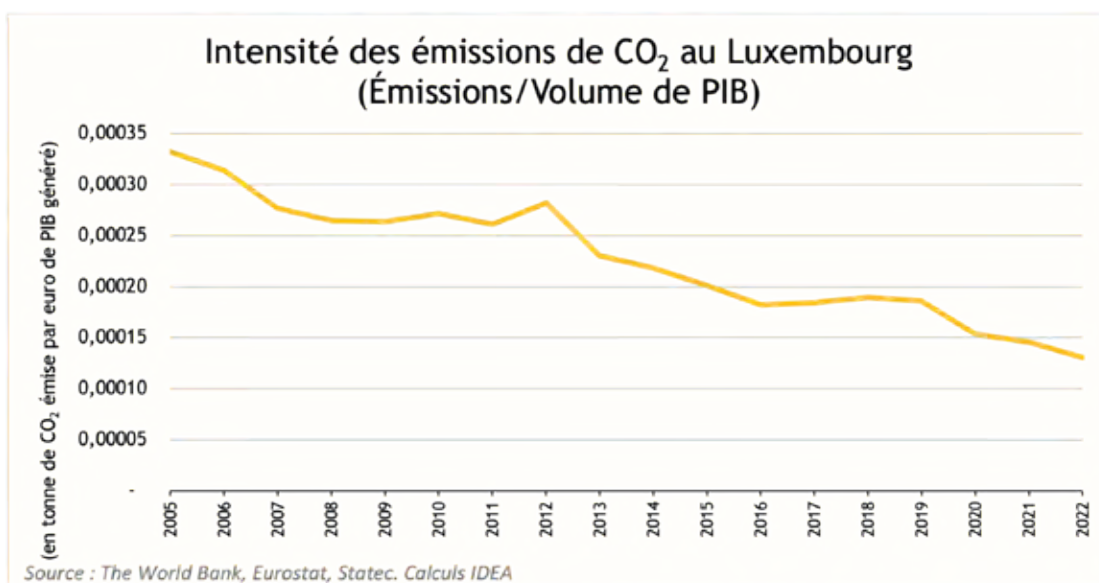
Au moins deux raisons pourraient expliquer l'achat de droits d'émissions par des entreprises luxembourgeoises. D'une part, il est possible que les investissements importants déjà réalisés n'aient pas encore été totalement amortis, et leur remplacement ne serait pas justifié par rapport au prix de l'unité de carbone sur le marché européen. D'autre part, il est possible que la limite technologique ait été atteinte, même si les équipements ont été mis en conformité, notamment au cours des premières années du SEQE.

Contraire les entreprises à réduire leurs émissions

Les spécialisations historiques du secteur industriel au Luxembourg ont longtemps contribué de manière significative aux émissions de CO₂, jouant ainsi un rôle majeur dans le succès économique du pays. Cependant, ces dernières années

ont été marquées par un net découplage entre le PIB et les émissions de CO₂, en grande partie en raison de la crise financière de 2008, de la diminution des ventes de carburant, et de l'arrêt de l'activité de la centrale électrique TWINerg⁽³⁾. En conséquence, l'intensité des émissions, correspondant aux émissions rapportées au volume de PIB, a constamment diminué (- 40,2 % des émissions ETS et hors ETS en 2022, par rapport à 2005), comme le montre clairement le graphique ci-contre, prouvant ainsi que les externalités environnementales générées par la croissance au Luxembourg sont en réduction.

Cette réduction de l'intensité des émissions pourrait être, en partie, attribuée au SEQE-UE, mais également aux ajustements prévus dans le paquet Fit For 55⁽⁴⁾. Cou-



vrant des secteurs responsables d'environ 50 % des émissions de CO₂ et 45 % des émissions de GES en Europe, le SEQUE-UE est un mécanisme de marché qui, sur la base d'un plafond d'émissions totales, permet aux plus de 11.000 installations européennes des secteurs les plus intensifs en GES d'échanger des quotas, c'est-à-dire des droits à polluer.

Dans la pratique, des quotas équivalant à une tonne d'émissions de CO₂ chacun sont initialement alloués (gratuitement pour la majorité et via un système d'enchères pour le reste) avec en point de mire un retrait progressif des quotas disponibles sur le marché⁽⁵⁾. L'objectif sous-jacent étant de « contraindre » les entreprises à amorcer un processus de réduction des émissions dont les cibles sont d'abord une baisse de 62 % à atteindre d'ici 2030 par rapport à 2005, une amélioration de l'efficacité énergétique et *in fine* une neutralité carbone à horizon 2050.⁽⁶⁾

Les entreprises qui participent au marché EU-ETS émettent globalement 1,3 milliard de tonnes de CO₂ en 2022 dont 0,1 % provenant d'entreprises luxembourgeoises. Dans la mesure où le but des autorités est de jouer sur la quantité totale de quotas disponible pour réduire les émissions, la quantité totale de quotas est naturellement inférieure aux émissions vérifiées. Ainsi, sur la même année 2022, environ 568 millions de tonnes de CO₂ sont allouées gratuitement sous forme de quotas, tandis que 377 millions de tonnes de CO₂ sont échangés ou acquis via le système d'enchères⁽⁷⁾.

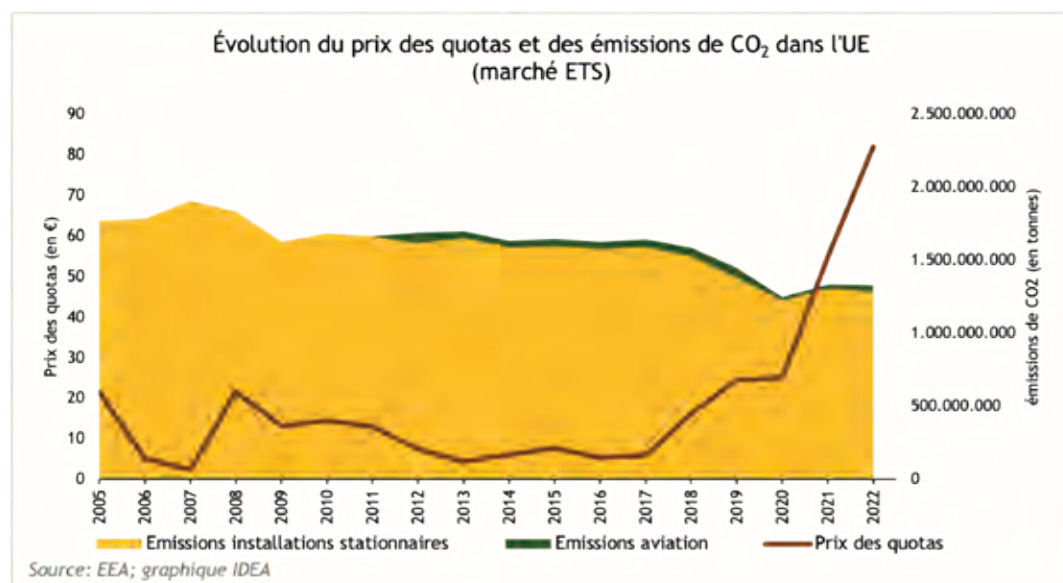


Photo-Kitinut Jinapuck/Shutterstock

Le gouvernement luxembourgeois pourrait s'intéresser au renforcement de l'accès aux enchères pour les quotas, et devrait dans ce cadre exploiter l'idée de rendre l'accès à ces derniers plus coûteux pour les entreprises.

Comme pour tout marché de ce type, le prix par tonne de carbone, déterminé par l'offre et la demande de quotas, doit être suffisamment incitatif pour permettre d'atteindre les cibles fixées. Or, au regard de l'évolution des prix et des émissions sur le marché EU-ETS, on remarquera

que, pendant longtemps, les prix étaient restés à des niveaux relativement bas et paradoxalement, les émissions baissaient (- 20,6 % en 2019 par rapport à 2005 pour un prix moyen de 15 EUR la tonne de CO₂). Toutefois, depuis 2020, l'histoire n'est plus la même. Le prix du carbone a véritablement explosé sur le marché (+ 367 % en 2022 par rapport à 2020) alors même que les émissions n'ont baissé que de 1,4 % sur la même période. Dès lors, si on écarte l'hypothèse de la fuite de carbone⁽⁸⁾ qui devrait être prise en charge dans le cadre du Carbon Border Adjustment Mechanism, il peut être légitime de s'interroger, du moins à court terme, sur la possibilité qu'un certain plafond de réduction des émissions ait été atteint et que les entreprises éprouvent des difficultés à réduire davantage les unités d'émissions restantes.





L'avenir du développement durable

Le constat est également valable pour le Luxembourg, qui a vu ses émissions diminuer de 32 % pendant la période où le prix moyen était de 15 EUR la tonne, et ont baissé de 9,6 % lorsque le prix a grimpé de +367 %. Dans l'absolu, la baisse des émissions observée au Luxembourg est plus substantielle que celle observée au niveau européen, mais on notera que le solde des échanges de quotas pour les entreprises luxembourgeoises est négatif depuis le début de la troisième phase du marché⁽⁹⁾. Cette situation n'est guère sans conséquence pour ces entreprises dont l'enjeu est double : minimiser le coût des émissions et rester compétitives.

Acheter des quotas, pourquoi ?

Au moins deux raisons pourraient expliquer l'achat de droits d'émissions par des entreprises luxembourgeoises. D'une part, il est possible que les investissements importants déjà réalisés n'aient pas encore été totalement amortis, et leur remplacement ne serait pas justifié par rapport au prix de l'unité de carbone sur le marché européen. Dans ce cas, la notion d'arbitrage prévaut, et l'achat de droits d'émission s'avère plus rentable que l'adaptation des équipements. Il est donc envisageable que le prix du carbone sur le marché européen ne soit pas suffisamment élevé pour dissuader ce type d'arbitrage. D'autre part, il est possible que la limite technologique ait été atteinte, même si les équipements ont été mis en conformité, notamment au cours des premières années du SEQE. Cette situation survient lorsque l'efficacité énergétique maximale permise par ces installations est déjà atteinte. À court terme, les entreprises n'ont alors d'autre choix que de recourir au marché du carbone pour acquérir des quotas.

La nécessité de recourir au marché pour compenser le déficit de quotas d'émissions entraîne inévitablement une augmentation des coûts qui s'ajoutent aux coûts résultant des investissements en technologies « bas-carbone », se répercute sur les prix de vente et contribue *in fine* à alimenter l'inflation. Cela est d'autant plus préoccupant que le mécanisme de fonctionnement du marché, basé sur des réductions successives des quotas, provoque une augmentation continue des prix du carbone. À terme, une distorsion de compétitivité pourrait se présenter en raison du statut des intervenants sur le marché.

Vers un accès plus coûteux ?

Dans ce contexte, quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour soutenir la compétitivité des entreprises à long terme ? En plus d'une suppression de l'allocation gratuite des quotas d'émissions prévu par l'UE d'ici à 2034⁽¹⁰⁾, le gouvernement luxembourgeois pourrait s'intéresser au renforcement de l'accès aux enchères pour les quotas, et devrait dans ce cadre exploiter l'idée de rendre l'accès à ces derniers plus coûteux pour les entreprises. L'objectif étant de stimuler l'innovation pour les entreprises qui n'ont pas encore atteint leur limite en matière d'efficacité énergétique, sans nécessairement offrir aux entreprises les plus efficaces la possibilité de tirer profit de leur position.

De plus, pour les entreprises ayant déjà atteint leur limite technologique en matière de réduction des émissions, il sera nécessaire, dans un premier temps, d'identifier précisément leurs besoins en termes d'innovation pour améliorer l'efficacité de leurs équipements. En conséquence, les aides destinées à soutenir la recherche et le développement pourraient être

mieux ciblées vers des innovations de rupture visant à aider les entreprises à répondre aux exigences de réduction des émissions. Dans le règlement pour une industrie « zéro net » de la Commission européenne, des propositions telles que celle visant à encourager la production de technologies susceptibles d'accompagner la transition bas-carbone vont dans ce sens. Ainsi, l'idée de soutenir les projets de captage et de stockage du carbone est particulièrement intéressante pour les installations importantes et difficilement adaptables.

À ce jour, un régime d'aide d'un montant de 500 millions EUR sur une période de 10 ans (2021-2030)⁽¹¹⁾ est mis en place au Luxembourg. Cependant, la question se pose de savoir si ce dispositif sera suffisant. ✓

Mamadou Gueye

Économiste



Nathalie Koch

Stagiaire économiste



- (1) <https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2023/2023-pnec.html>
- (2) <https://www.eea.europa.eu/en/datahub/datahubitem-view/98f04097-26de-4fca-86c4-63834818c0c0>
- (3) <https://environnement.public.lu/fr/klima-an-energie/changement-climatique/inventaire-ges0.html>
- (4) https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/12-decembre/22-fit-55-emission-de-gaz.html
- (5) La référence utilisée pour l'allocation gratuite est le top 10 % des entreprises qui ont la production la moins intensive en GES au sein de l'UE.
- (6) [https://www.ecologie.gouv.fr/systeme-dechange-quotas-demission#:~:text=Pour%20le%20secteur%20de%20I,SEQE%20UE\)%20%3A%202021%2D2030](https://www.ecologie.gouv.fr/systeme-dechange-quotas-demission#:~:text=Pour%20le%20secteur%20de%20I,SEQE%20UE)%20%3A%202021%2D2030)
- (7) Le prix de la tonne de carbone sur le marché EU-ETS était en moyenne de 86,53 EUR en 2022, selon les chiffres de la World Bank : https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/map_data
- (8) La délocalisation de la production vers des pays adoptant une réglementation environnementale plus souple.
- (9) Selon les chiffres du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, seulement 4 entreprises n'étaient pas nettes acheteuses de quotas en 2021. Autrement dit, très peu d'entreprises luxembourgeoises ont pu se contenter des quotas qui leur ont été alloués gratuitement par l'UE. https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/Autorisations/ETS_systeme_dechange_de_quotas_demission_de_gaz_a_effet_de_serre/ets-info.html
- (10) <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20221212IPR64527/accord-sur-un-systeme-d-echange-de-quotas-d-emission-plus-ambitieux>
- (11) https://www.cc.lu/fileadmin/user_upload/tx_ccavis/6059_PL_nouveau_regime_d_aides_ETS_Texte.pdf





Des serres sur les toits pour réduire nos émissions de CO₂

Le projet européen *GROOF* repose sur l'idée de placer des serres sur les toits des bâtiments afin de récupérer le CO₂ qu'ils émettent pour produire des légumes. Au Luxembourg, plusieurs serres de ce type ont déjà vu le jour, notamment sur le toit de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), à Bettembourg.

Parvenir à réduire nos émissions de gaz à effet de serre est une urgence dans le contexte actuel de la lutte contre le réchauffement climatique. Pour y parvenir, des chantiers réglementaires d'importance ont été lancés par l'Union européenne, de façon à entraîner l'ensemble des acteurs de l'économie dans la démarche. Par ailleurs, des projets plus expérimentaux – mais qui pourraient, à terme, avoir un impact important – ont vu le jour. C'est le cas notamment de *GROOF*, un acronyme pour *Greenhouses to Reduce CO₂ on Roofs*.

Le principe de ce projet européen, soutenu par le programme INTERREG NWE, est de réduire les émissions de CO₂ des secteurs agricole et de la construction en combinant partage de l'énergie et production locale d'aliments. Pour y parvenir, des serres sont installées sur les toits des bâtiments, connectées à ces derniers. L'air évacué de l'immeuble par le système d'aération – et qui contient à la fois des calories et du CO₂ – vient réchauffer l'intérieur de la serre et alimenter les plantes qui y grandissent.

Nourrir les occupants du bâtiment

Plusieurs projets de ce genre ont déjà été développés en Europe, et notamment au Luxembourg. Sur le toit de l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) à

Bettembourg, une serre de plus de 380 m² a ainsi été aménagée en 2019. Contenant notamment une centaine de plants de tomates et autant de pieds de salade alimentés grâce à un système d'aquaponie, cette installation permet de produire plusieurs tonnes de légumes par an, qui nourrissent les stagiaires du centre de formation. Une démarche on ne peut plus circulaire, donc.

Selon le CDEC (Conseil pour le Développement Economique de la Construction), qui porte le projet au Luxembourg, ce projet, baptisé *FRESH* a permis d'éviter l'émission de 45 tonnes de CO₂ par an, soit 5 % des émissions carbone du bâtiment. Ce résultat est obtenu en comptabilisant non seulement le CO₂ et la chaleur récupérés dans l'air du bâtiment, mais aussi les trajets évités pour amener de la nourriture au sein de l'IFSB.

Servir d'exemple

La construction de l'infrastructure luxembourgeoise a été l'occasion de mettre au point une boîte à outils renfermant une série de bonnes pratiques pour la réplication du projet. Depuis l'aménagement de la serre de Bettembourg, une vingtaine d'autres initiatives du même genre ont ainsi vu le jour en Europe, inspirées par le projet luxembourgeois. La



Photo-Jerome.Romme/Shutterstock

Pour le pays aussi, ce type de projet représente une solution d'avenir. 95 % des légumes consommés au Luxembourg sont en effet importés de l'étranger.

commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Elisa Ferreira, qui a visité la serre de Bettembourg dans le courant du mois de mars, a d'ailleurs souligné que le Luxembourg, de par ses importants moyens, pouvait stimuler l'innovation et contribuer au changement.

Pour le pays aussi, ce type de projet représente une solution d'avenir. 95 % des légumes consommés au Luxembourg sont en effet importés de l'étranger, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes de dépendance alimentaire qui peuvent conduire le pays dans une situation délicate en cas de crise majeure. Face à ce constat, les serres ou fermes urbaines ont donc tout leur sens, surtout si elles permettent, en même temps, de limiter nos émissions de gaz à effet de serre. ✓

Quentin Deuxant

La construction de l'infrastructure luxembourgeoise a été l'occasion de mettre au point une boîte à outils renfermant une série de bonnes pratiques pour la réplication du projet.

Depuis l'aménagement de la serre de Bettembourg, une vingtaine d'autres initiatives du même genre ont ainsi vu le jour en Europe, inspirées par le projet luxembourgeois.



« Sou schmaacht Lëtzebuerg »

En soutien aux producteurs locaux

Le Luxembourg est un pays d'agriculteurs, de viticulteurs et d'horticulteurs, mais privilégiez-vous leurs produits lors de vos achats ? Depuis 2009, la campagne de sensibilisation et d'information « Sou schmaacht Lëtzebuerg » s'attelle à informer les consommateurs sur leur diversité, comme nous l'explique Ghislaine Soisson, chef de projet de la campagne.

« Sou schmaacht Lëtzebuerg » est une campagne qui met à l'honneur les produits issus du terroir luxembourgeois. Diriez-vous que depuis quelques années elle a trouvé sa raison d'être ?

Je le crois car les consommateurs sont de plus en plus sensibles et sensibilisés aux circuits courts, donc locaux, et aux produits de saison. Cette campagne, initiée en 2009 par la Chambre d'Agriculture, en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, était inédite à cette époque, car les consommateurs n'étaient pas aussi attentifs qu'aujourd'hui à la provenance des produits. Malgré cela beaucoup reste à faire, car si la viande, les produits laitiers, les vins et crémants, les eaux-de-vie... luxembourgeois sont connus et appréciés des consommateurs, de nombreux producteurs se sont diversifiés au cours des dernières années et ont développé de très beaux produits qui méritent d'être mis en évidence, et que cette campagne nous permet de relayer auprès des consommateurs sur notre site www.sou-schmaacht.letzebuerg.lu, via des mises à jours régulières, des portraits de producteurs, des adresses où acheter/déguster les produits près de chez eux ainsi que des recettes, ou encore via notre newsletter qui met en avant les produits, les événements proposés par les producteurs, des informations sur les achats sans intermédiaire ou en commerce, etc.

La campagne a aussi comme objectif d'encourager les producteurs locaux à se diversifier...

En effet, c'est un autre objectif de la campagne. En tant que Chambre d'Agriculture, nous y contribuons au quotidien en étudiant la récurrence des demandes, qu'elles émanent des particuliers ou des professionnels, pour mettre sur pied une

« Via notre convention « Gastronomie », nous invitons la restauration et les cantines d'entreprises à privilégier les produits locaux dans l'élaboration de leurs plats. »

filière du/des produits qui ont été sollicités et qui pourra rencontrer l'offre et la demande de ce(s) produit(s) au niveau national. Bien entendu, s'inscrivent aussi en filigrane d'autres enjeux comme la protection des emplois en zone rurale et dans le secteur de la transformation, des exploitations à caractère familial et la conservation du caractère typique de nos paysages ruraux.

La restauration et les cantines d'entreprises sont également visées par la campagne...

Elles sont un maillon important de la chaîne du « consommez local ». Via notre convention « Gastronomie », nous les invitons à privilégier les produits locaux dans l'élaboration de leurs plats. La convention « Gastronomie » compte aujourd'hui près de 200 établissements signataires qui s'engagent à proposer des menus à partir de matières premières locales ainsi que des boissons. Pour un établissement de type restauration collective, cet engagement se traduit par l'offre de 2 plats/menus SSL cuisinés par semaine et l'offre régulière de produits de saison SSL (viande, produits laitiers, boulangerie, boissons, tisanes, miel...). Le logo « Sou schmaacht Lëtzebuerg » permet au consommateur de reconnaître les établissements signataires, qui doivent l'apposer de manière bien visible. Tous les adhérents sont également repris sur notre site Internet, avec une page dédiée pour chacun d'entre eux.

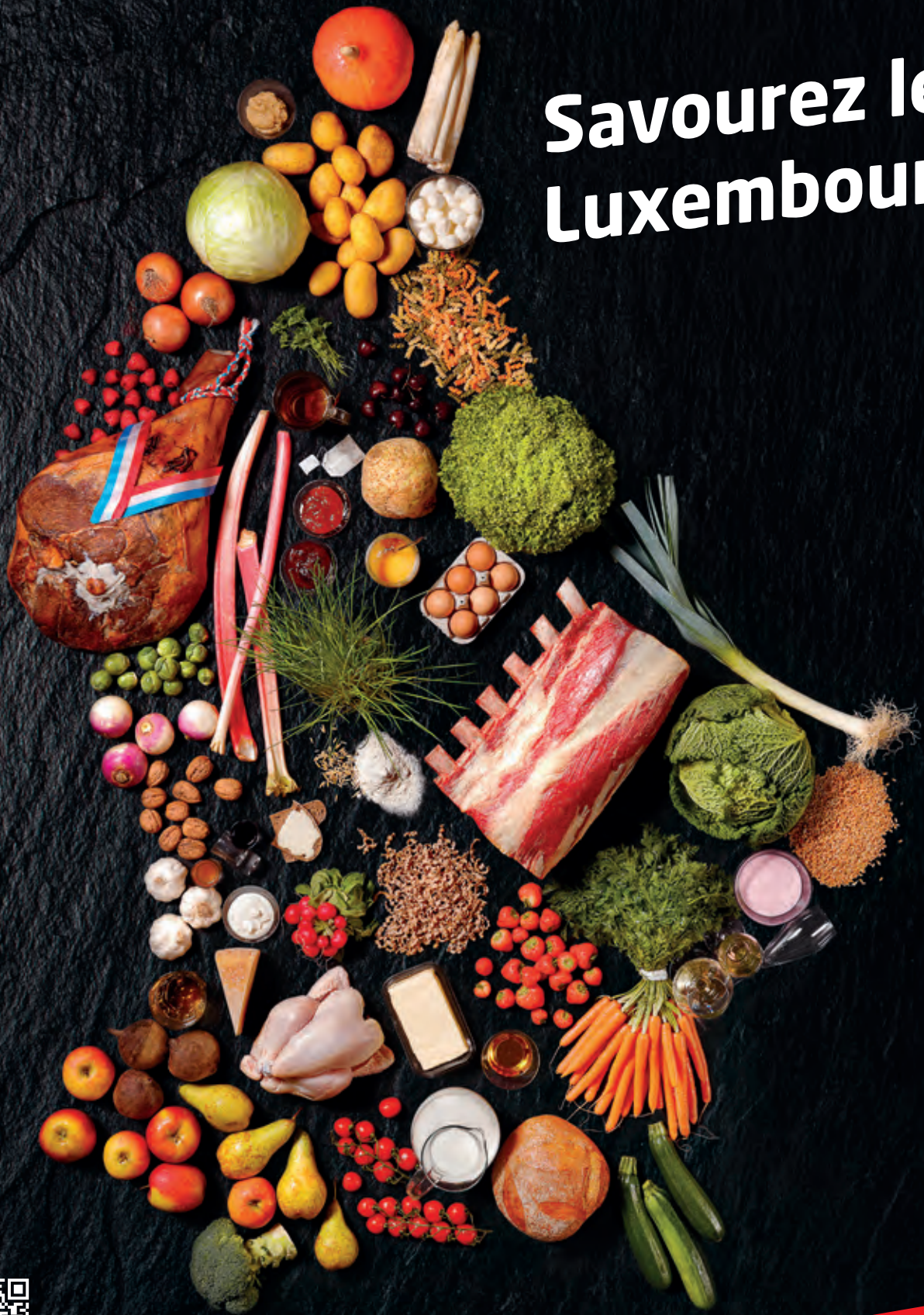
Les fêtes de fin d'année arrivent dans quelques semaines, avez-vous un message particulier ?

Je pense notamment aux paniers garnis. Au lieu de les commander dans les pays voisins, voire d'une provenance encore plus lointaine en les achetant sur Internet, ce serait une belle action que de mettre en avant le travail des professionnels luxembourgeois. Grâce à leur traçabilité, aux circuits courts et à leur qualité, les produits de notre terroir raviront les gourmands et les gourmets tout en respectant l'environnement. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset



Savourez le Luxembourg



Le Luxembourg débarque dans votre assiette !

Les produits issus de l'agriculture luxembourgeoise se démarquent par leur qualité remarquable. Grâce à des chemins courts, ils assurent une parfaite traçabilité et un meilleur respect de l'environnement.

Plus d'infos sur www.sou-schmaacht-letzebuerg.lu

Sou schmaacht
Lëtzebuerg

Savourez le Luxembourg



Comment reconnaître les entreprises et institutions écologiques ?

Veillez au label SDK fir Betriber lors de vos achats et des travaux que vous mandatez à des prestataires. Grâce à ce label, qui est en même temps un label de qualité et un écolabel, le consommateur a la possibilité d'identifier les entreprises dont l'action s'inscrit dans une stratégie durable et qui sont soucieuses de la protection de l'environnement.

Le label est synonyme de prévention des déchets, de gestion rationnelle des ressources naturelles et ainsi de protection du climat. Les consommateurs qui recourent aux services d'une entreprise labellisée misent sur la qualité et contribuent par là même à améliorer l'environnement ainsi que nos conditions de vie et celles de nos enfants.

Prévention et gestion écologique des déchets dans les entreprises

Dans le cadre du plan national des déchets et du plan national pour un développement durable, une gestion écologique préservant l'énergie et les ressources est à envisager. Tel est également l'objectif de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber créée par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce pour soutenir les entreprises à mettre en place une prévention et gestion écologique des déchets.

De nos jours, la manipulation des déchets demande aux producteurs de déchets de grandes exigences. Cela concerne la collecte, le tri et le stockage des déchets, la recherche de moyens de valorisation et d'élimination appropriés, la mise en place de moyens de prévention tout en respectant la législation, en particulier la loi concernant la prévention et la gestion des déchets du 21 mars 2012. Les conseillers de la SDK fir Betriber aident les entreprises et institutions par le développement de concepts individualisés de gestion et de prévention des déchets tout en tenant compte de l'écologie et de l'économie.

Le concept des déchets de l'entreprise comprend :

- une analyse de la gestion interne des déchets ;
- un accent particulier sur la prévention et réduction des déchets ;



- la collecte sélective de tous les déchets de l'entreprise ainsi que leur stockage sûr et respectueux de l'environnement ;
- le bilan des déchets ;
- des formations et motivation des salariés pour un comportement durable et une manipulation correcte des déchets ;
- les valorisation et élimination écologiques et transparentes des déchets.

Le label SDK fir Betriber – Écolabel et label de qualité

Seules les entreprises qui mettent en pratique le concept détaillé de gestion des déchets se voient attribuer le label de qualité et sont ainsi *Label priméiert*.

Le respect des critères est contrôlé une fois par an dans les entreprises et les institutions. Les candidats qui détiennent le label de qualité depuis cinq ans sans interruption sont récompensés par un diplôme. Le label SDK® fir Betriber est certifié selon la norme internationale ISO 14024:2018.

Cela signifie que la procédure de conseil et de labellisation est contrôlée par un organisme externe et neutre.

Actuellement, 3.500 entreprises et institutions au Luxembourg ont obtenu le label, dont beaucoup sont des entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et de la gastronomie. Si vous les soutenez en tant que client, vous pouvez apporter votre contribution à une plus grande durabilité.

Vous trouverez des informations sur le label de qualité et la liste complète des entreprises labellisées sur www.sdk.lu. Vous pouvez également y effectuer des recherches par branche et localité.



Entreprises *magazine*



Photo-Juan Enrique del Barrio/Shutterstock



Retrouvez toutes nos éditions sur
www.entreprisesmagazine.lu



Degroof Petercam

Une expertise reconnue en matière d'investissements durables

À l'heure où le réchauffement climatique commence à montrer ses effets pervers, beaucoup n'ont pas attendu pour s'intéresser aux investissements verts. Ophélie Mortier, Chief Sustainable Investment Officer chez Degroof Petercam Asset Management, nous en dit plus.

Qu'est-ce qu'un investissement durable et responsable ?

C'est un investissement qui va cibler des entreprises que nous avons sélectionnées sur base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ce type d'investissement vise un horizon à moyen et long terme dans la durabilité. Concernant les entreprises, les critères ESG sont essentiels et incluent une analyse de ce qu'elles ont pu mettre en place pour accélérer leur transition environnementale. Par exemple, certaines grandes entreprises du secteur de l'énergie, même si elles ne sont pas encore vertueuses puisqu'elles exploitent encore des énergies fossiles, sont aussi des contributeurs majeurs du développement des énergies renouvelables et nous en tenons compte. Par contre, se trouvent sur notre liste noire toutes les entreprises des secteurs du tabac, de la production de charbon thermique ou de l'armement... Notre rôle n'est pas de dicter ce qui est bien ou mal, mais d'être un intermédiaire dans l'écosystème de la durabilité (Planet, People, Profit) et notamment d'échanger les meilleures pratiques sur les enjeux de durabilité.

Comment ces investissements sont-ils suivis, comment prouver qu'ils sont bien durables et responsables ?

Ces dernières années, de nombreuses réglementations ont déferlé en matière d'investissements verts. La Commission européenne a réagi avec la taxinomie, ce qui a permis à tous les acteurs de disposer d'un cadre réglementaire identique, transparent et qui nous aide à orienter les investissements vers les activités économiques les plus nécessaires à la transition écologique recensées par la Commission : l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution

ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Chez Degroof Petercam, nous allons au-delà des objectifs d'ordre environnemental lorsque nous sélectionnons des entreprises, c'est-à-dire que nous prenons en compte tous les critères ESG parce que nous estimons que les aspects sociaux et de gouvernance, tels que les droits humains, les conditions de travail, la lutte contre la corruption, doivent aussi être au cœur des sociétés vertueuses, parce que les interconnexions entre les grands enjeux sont croissantes et parce que, enfin, de plus en plus d'investisseurs sont attentifs à d'autres critères que ceux qui concernent uniquement l'environnement. Nous estimons donc que les investissements durables font partie d'un tout. Aussi, nous travaillons en amont avec de nombreuses entreprises que nous estimons intéressantes mais qui ne sont pas encore vertueuses et que nous poussons à travailler sur leur transition. Et nous nous assurons qu'elles y travaillent.

Existe-t-il un référentiel, des labels ?

Il n'y a pas de référentiel spécifique. La réglementation européenne SFDR vise à une transparence sur les investissements dits durables et responsables sans nécessairement fournir une seule définition. Il y a également des agences internationales de notations spécialisées dans l'évaluation des performances ESG des entreprises qui attribuent des scores mais, là également, si elles se doivent d'être transparentes sur leur méthodologie, elles peuvent définir elles-mêmes leurs approches et angles d'analyse. Enfin, il y a les labels. Au Luxembourg, il existe le label ESG Lux-FLAG, et d'autres labels plus spécialisés en fonction du sujet (climat, impact, etc.). En Belgique, le label Towards Sustainability est très strict, et probablement l'un des plus poussés en termes d'exigences de critères et d'ambitions climatiques et sociales.



Ophélie Mortier, Chief Sustainable Investment Officer, Degroof Petercam Asset Management.

D'autres pays encore possèdent des labels aux critères plus ou moins contraignants. L'aspect culturel peut y jouer une certaine influence. Par exemple, en Allemagne, le label FNG est très strict sur la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Sur quelle base conseillez-vous vos clients ?

Les modifications apportées à la directive européenne MiFID II nous obligent à demander à nos clients leurs préférences en termes d'investissements. Aussi, nous avons mis en place un questionnaire qui leur permet d'exprimer leur point de vue sur la durabilité. Chez Degroof Petercam, tous nos produits incluent des critères ESG, mais les clients peuvent demander à mettre davantage l'accent sur certaines dimensions de durabilité telles que la santé, le climat ou encore l'éducation. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par les Nations Unies, notre société de gestion s'est non seulement engagée à intégrer des critères ESG dans ses analyses et décisions d'investissement, mais aussi à contribuer de manière efficace à une meilleure diffusion des enjeux ESG auprès des organisations dans lesquelles nous investissons. Pour nous, depuis plus de 20 ans, l'investissement durable ne se résume pas à quelques produits labellisés : c'est un engagement ESG, et ce à tous les niveaux de l'entreprise.

Propos recueillis par Isabelle Couset



Luxembourg, engagé dans la croissance verte des économies émergentes

Depuis juin dernier, Luxembourg accueille le bureau de liaison européen du Global Green Growth Institute (GGGI). Cette organisation intergouvernementale soutient la croissance verte des pays émergents, s'appuyant notamment sur l'aide des pays développés, dont celle du Grand-Duché.

Avec la volonté de contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies, le Luxembourg a pris plusieurs initiatives de soutien à la croissance verte des pays émergents. Dans ce contexte, l'État a mis en œuvre plusieurs projets de collaboration avec le Global Green Growth Institute (GGGI, <https://gggi.org>).

Cette organisation intergouvernementale, créée dans le cadre du Sommet de la Terre en 2012, encourage une croissance durable, respectueuse de l'environnement et inclusive socialement, en menant des actions orientées vers les pays en voie de développement et émergents. L'enjeu est de contribuer à réduire la pauvreté, créer des emplois verts, soutenir l'inclusion sociale, préserver et pérenniser les ressources naturelles afin de rencontrer les objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015.

Ouverture d'un bureau de liaison

La collaboration entre le Luxembourg et le GGGI a débuté en 2018 à l'initiative du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, dans le cadre de la Stratégie internationale de financement climatique du Luxembourg. Le Luxembourg et le GGGI ont eu l'occasion de travailler sur plusieurs projets concrets visant la résilience des villages ruraux du Vanuatu face aux impacts du changement climatique, la mise en place d'une dynamique d'économie circulaire et de valorisation des déchets au Sénégal et au Rwanda ou encore le renforcement des capacités de certains États en matière de finance durable comme le Vietnam.

Depuis juin dernier, Luxembourg-Ville accueille le bureau de liaison européen de l'institut. La volonté de l'équipe, installée

C'est par son approche que le GGGI se distingue d'autres initiatives d'aide au développement. En se positionnant auprès des autorités des pays concernés, les experts du GGGI les aident à définir des priorités, à planifier des projets tout en évaluant les investissements, pour leur permettre de s'engager dans une dynamique de croissance verte.

au sein des locaux de la Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT), est de développer des synergies avec les acteurs locaux et européens dans l'optique de renforcer l'impact des projets et répondre aux besoins de pays membres.

Assistance technique

C'est par son approche que le GGGI se distingue d'autres initiatives d'aide au développement. L'organisation supporte les gouvernements des pays en voie de développement et des économies émergentes par le biais d'une assistance technique et d'un renforcement de leurs capacités. En se positionnant auprès des autorités des pays concernés, les experts du GGGI les aident à définir des priorités, à planifier des projets tout en évaluant les investissements, pour leur permettre de s'engager dans une dynamique de croissance verte.

Le GGGI intervient sur les thématiques-clés que sont la gestion et la réduction des déchets, l'économie circulaire, la production d'énergies renouvelables, le développement des transports durables, les bâtiments et l'industrie écologiques, les paysages forestiers durables, l'égalité des genres et le développement inclusif.

La structure travaille sur trois axes majeurs : l'adoption et la mise en œuvre

de plans de croissance verte et de politiques sectorielles à l'échelle de ces pays ; la mise à disposition d'une expertise en matière de transition durable dans des secteurs précis et prioritaires ; et la mobilisation de financements pour mener à bien les projets de transformation auprès du secteur privé.

Développer des synergies avec le secteur financier

En accueillant un bureau de liaison du GGGI au Luxembourg, la volonté est aussi de créer des synergies à l'échelle internationale afin de promouvoir le développement de marchés financiers durables dans les pays en voie de développement et les économies émergentes.

En la matière, Luxembourg, à travers par exemple le développement du Luxembourg Green Exchange, peut faire valoir une expertise unique en matière de finance durable. L'idée est de permettre au GGGI de renforcer son assistance technique au départ des compétences de la place financière luxembourgeoise. Des projets de coopération peuvent être envisagés pour accompagner les gouvernements désireux d'émettre des obligations durables.

Sébastien Lambotte

Plus de ce
qui compte pour
vos collaborateurs





Sodexo Benefits and Rewards Services devient **pluxee**, votre partenaire mondial de l'engagement et des avantages collaborateurs, qui ouvre un monde d'opportunités.

Notre équipe locale reste inchangée et à votre service.
+352 28 76 15 00



pluxee.com

pluxee

Modification du Code du travail

Transposition de la directive UE (2019/1152) pour des conditions de travail transparentes et prévisibles (1^{ère} partie)

Un projet de loi⁽¹⁾ visant à transposer la directive UE 2019/1152 sur les conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne⁽²⁾ a été déposé le 7 septembre 2022. Ce projet doit modifier de manière importante le Code du travail et il ne sera donc pas possible d'en exposer le contenu en un article. Dans ce premier article, nous évoquerons donc les grands principes.

L'objectif principal de cette directive telle qu'elle est transposée est de promouvoir un emploi plus transparent et plus prévisible, en améliorant l'accès des salariés aux informations essentielles applicables à leur relation de travail, et ce en leur garantissant des exigences minimales applicables à leurs conditions de travail et en veillant à l'application stricte des règles y relatives en droit luxembourgeois.

Ainsi, l'article L.010-2 du projet, préalablement à toutes les autres modifications, pose le principe selon lequel aucun salarié ne peut faire l'objet d'un traitement défavorable ou de représailles, ni en raison de protestation, ni en réaction à une plainte ou à l'exercice

d'un recours visant à faire respecter ses droits prévus en vertu des dispositions légales, réglementaires, administratives, ainsi que celles résultant de conventions collectives ou d'un accord en matière de dialogue social interprofessionnel déclaré d'obligation générale.

De la même manière, aucun salarié ne peut faire l'objet de représailles pour avoir témoigné des agissements précités ou pour les avoir relatés. Sera dès lors considérée comme nulle et non avenue toute disposition figurant notamment dans un contrat, une convention individuelle ou collective ou un règlement intérieur d'entreprise qui serait contraire à ces interdictions.

Un salarié ne peut pas être sanctionné pour avoir fait valoir ses droits ou avoir témoigné en faveur d'un autre salarié qui a voulu faire valoir ses droits

Dès lors, la notification au salarié de la résiliation de son contrat de travail ou, le cas échéant, de la convocation à l'entretien préalable pour ces motifs est interdite. Il en est de même de la notification au salarié d'une modification d'une clause essentielle de son contrat de travail.

À l'exception du cas du licenciement avec effet immédiat et de la modification immédiate pour motifs graves qui doivent contenir, dans leur notification même, les motifs de la décision, le salarié qui considère



Photo-REDPIXEL.PL/Shutterstock

L'objectif principal de cette directive telle qu'elle est transposée est de promouvoir un emploi plus transparent et plus prévisible, en améliorant l'accès des salariés aux informations essentielles applicables à leur relation de travail, et ce en leur garantissant des exigences minimales applicables à leurs conditions de travail et en veillant à l'application stricte des règles y relatives en droit luxembourgeois.

avoir été sanctionné (licenciement, convocation en entretien préalable ou modification d'une clause essentielle de son contrat de travail) en méconnaissance des dispositions précitées peut demander à l'employeur de lui communiquer les motifs justifiant sa décision. Ce dernier est alors tenu de les lui fournir avec précision dans les formes et les délais prévus à l'article L. 124-5. En cas de résiliation du contrat de travail effectuée en violation de l'interdiction ci-dessus mentionnée, le salarié pourra introduire une action judiciaire en réparation de la résiliation abusive de son contrat de travail.

Dès lors, le projet de loi portant transposition de cette directive prévoit des dispositions ayant notamment trait à :

- un élargissement des informations essentielles à transmettre aux salariés, apprentis, salariés détachés, salariés intérimaires, marins, fonctionnaires d'État, employés d'État, salariés d'État, fonctionnaires communaux, employés communaux et salariés des communes, en relation avec leurs conditions de travail, ainsi que les conditions de forme et les délais endéans lesquels ces informations doivent impérativement être transmises ;
- un encadrement de la durée de la période d'essai convenue dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ;
- l'instauration de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives applicables en cas d'infraction aux dispositions nationales relatives aux droits découlant de ce nouveau cadre ;
- l'instauration d'une procédure relative à une transition vers des formes d'emploi plus sûres et plus prévisibles, telles que la transition vers un contrat de travail à durée indéterminée ou un contrat de travail à temps plein ;
- la généralisation du principe d'accessibilité et de gratuité des formations qui sont mises à la charge de l'employeur en vertu de dispositions légales, réglementaires, administratives, ou de dispositions issues d'une convention collective déclarée d'obligation générale ou d'un accord en matière de dialogue social interprofessionnel déclaré d'obligation générale ; ou
- la prohibition de disposition visant à interdire à l'apprenti, le salarié ou le salarié intérimaire d'occuper un emploi parallèle, et plus particulièrement l'interdiction de clause dite « d'exclusivité » qui ne serait pas justifiée par des intérêts supérieurs légitimes et objectivement vérifiables.

Il sera intéressant, dans des articles futurs, en fonction des avis qui seront donnés par les différentes chambres et organisations, d'exposer thème par thème les modifications proposées et leurs conséquences pour le salarié et l'employeur. ☑



M^e Céline Lelièvre

Avocat à la Cour inscrite aux barreaux de Luxembourg (OMILIA avocats) et du canton de Vaud/Suisse

(Étude Mercuris Avocats, Lausanne), médiateur affilié à la Fédération Suisse des Avocats, avocat formé en droit collaboratif

(1) Projet n° 8070 déposé le 7 septembre 2022.

(2) Directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne ; JOUE L 186 du 11 juillet 2019 ; CELEX : 32019L1152.

Play more, Stress less

EVA, DIRIGEANTE D'UNE STARTUP

« Il manquait de cohésion entre mon business, mes collaborateurs et mes chiffres. »

KOLMIO vous accompagne en travaillant sur **3 AXES INDISSOCIABLES** :

- ▶ **Votre business** en guidant vos dirigeants
- ▶ **Vos collaborateurs** en activant leur implication
- ▶ **Vos chiffres** en mesurant votre progression

Kolmio THE WAY TO PLAY MORE 

www.kolmio.lu

G.A.N.G.

Des cuisines différentes, pour toutes les envies !

G.A.N.G. (G.énérosité, A.mour, N.ourriture et G.oût) s'est installé dans le vaste espace du restaurant C-Inn (fermé en 2020) du shopping-center de la Belle Étoile à Bertrange. Un espace de 1.800 m² et de 500 places, qui compte 2 restaurants, 1 bar, 1 espace Food-Sharing et des corners aux multiples cuisines et ambiances qui séduiront gourmands et gourmets à tout moment de la journée.

G.A.N.G. est un concept de *foodhall* porté par deux restaurateurs bien connus de la Place, et amis de longue date : Stéphanie Jauquet (Um Plateau, Cocottes, La Baraque-Friterie) et Salvatore Barberio (Grand Café, 3 restaurants RedBeef en France). Pour concevoir l'écrin, ils ont fait appel à l'architecte d'intérieur Véronique Witmeur, spécialisée dans le domaine de l'Horeca. Pour faire vivre G.A.N.G., une équipe de 120 professionnels se mobilise au quotidien, sous la direction de Clémentine Venck, qui continue parallèlement à assurer sa fonction de directrice générale des 18 points de vente Cocottes.

Dans cette vaste superficie complètement ouverte, l'ambition était de créer des espaces plus intimes, chacun avec sa propre identité, tout en favorisant les rencontres et la convivialité. Un décor totalement original a été conçu, privilégiant les matériaux nobles comme le bois, le cuir ou la céramique portugaise et laissant la part belle au design végétal. Pour générer de multiples ambiances, un gros travail sur l'éclairage a été mené. Pour sublimer cet aménagement, des artistes, notamment le franco-luxembourgeois Jacques Schneider, l'argentin Pablo Piatti et le collectif néerlandais Rotganzen, se sont appropriés les lieux pour les enrichir.

Ouvert à tous les publics

Au sein de G.A.N.G., on trouve Le Grand Café, un concept brasserie dont la carte est quasi identique à celle du Grand Café de la place d'Armes, avec des grillades



de viandes et poissons, une gamme de viandes maturées, carpaccios, burgers et salades. Le Specto (ancien restaurant Tempo) avec son chef Morris Clip qui propose une cuisine toujours créative. Comme pour sa maison mère, l'ambition du bar Um Plateau est de (re)créer un endroit exclusif et privilégié. Quant au G.A.N.G. Food-Sharing, il est organisé comme une place de village avec, tout autour, 7 différents corners de restauration (rôtisserie, burger, pizza, pasta, asia, breakfast, barista) et un bar à bières, dont



les produits sont à consommer sur place ou à emporter.

Demandez le programme !

Tout au long de l'année, des rendez-vous, événements et surprises seront programmés pour se retrouver, écouter de la musique, danser... Tous les dimanches, à partir de 11 h, un Brunch'day@GANG est organisé. L'espace peut également être privatisé, en partie ou en totalité, par les particuliers et les entreprises. Une belle adresse pour passer de formidables moments !

www.gang.lu

G.A.N.G. Foodhall

Lundi-jeudi : 8h00-22h00
Vendredi-samedi : 8h00-22h30
Dimanche : 11h00-15h00 (brunch)

Grand Café et Specto

Lundi-jeudi : 11h30-22h00
Vendredi-samedi : 11h30-22h30
Dimanche : 11h00-15h00 (brunch)

Um Plateau

Lundi-samedi : 17h00-1h00
Dimanche : 11h00-15h00 (brunch)

Shopping Center La Belle Étoile
route d'Arion
L-8050 Bertrange

La ferme du Faascht, un modèle agricole innovant et durable

Sur la commune d'Attert, la ferme du Faascht a récemment inauguré une vaste serre horticole fonctionnant en synergie avec le reste de l'exploitation agricole et ses unités de biométhanisation. Celle-ci permet de produire 600 tonnes de tomates par an en autosuffisance. Au-delà, la ferme entend jouer un rôle-clé dans la gestion de l'énergie de demain.

C'est à deux pas du Grand-Duché, en Belgique, dans la Vallée de l'Attert, que se développe un projet novateur et durable dans le domaine agricole. La ferme du Faascht, depuis de très nombreuses années, a fait de la biométhanisation un levier de diversification essentiel de son activité. Ce procédé consiste à exploiter de la matière organique, notamment des déjections animales, pour générer du biogaz qui peut ensuite être valorisé à travers la production de chaleur ou encore d'électricité réinjectées dans leur réseau.

Rien ne se perd, tout se transforme

Récemment, dans le cadre d'un projet de recherche européen intitulé Perséphone, en collaboration avec le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), l'exploitation a cherché à renforcer la synergie entre la ferme et la biométhanisation, qu'elle opère à travers la mise en œuvre d'une nouvelle serre horticole. Celle-ci a été inaugurée l'été dernier. « Notre serre se veut autosuffisante », explique l'exploitant. L'électricité et la chaleur sont produites au niveau de notre unité de biométhanisation. L'eau est récupérée des toits de la serre et de la ferme. Le digestat

solide (fertilisant organique résultant de la biométhanisation) servira de sol aux plantations. L'excédent de CO₂ non utilisé pour la fabrication du biogaz sera utilisé pour favoriser la photosynthèse des plants de tomates. Les plants en fin de vie seront recyclés dans les cuves de digestion et transformés à nouveau en biogaz. » Rien ne se perd, tout se transforme donc. Cette nouvelle serre exceptionnelle s'étend sur un hectare et permet de produire 600 tonnes de tomates par an.

Convertir l'électricité en biométhane

À travers le projet de recherche Perséphone, la ferme entend aller plus loin, contribuant à de nouvelles dynamiques de gestion de l'énergie. Les chercheurs du LIST ont concentré leurs efforts sur la conception d'un démonstrateur dont le but est de transformer la fraction de dioxyde de carbone (CO₂) contenue dans le biogaz en biométhane (CH₄) par un procédé naturel et novateur appelé méthanation biologique. « La transition vers une économie à faibles émissions de carbone repose en grande partie sur l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne et solaire

photovoltaïque, détaille le LIST dans la présentation du projet. Cependant, la production intermittente de ces sources d'énergie pose un défi majeur pour la stabilité du réseau électrique. En cherchant à intégrer un procédé de méthanation biologique à son infrastructure, la ferme du Faascht démontre sa volonté de convertir les crêtes de production d'électricité renouvelable en biométhane, une forme d'énergie sûre et maîtrisée bénéficiant d'un large réseau de distribution. »

Le biométhane excédentaire ainsi produit permettra à la ferme de réduire la consommation d'intrants organiques de ses digesteurs, tout en valorisant énergétiquement de grandes quantités de CO₂, qui serait autrement libéré dans l'atmosphère.

Flexibiliser le stockage de l'énergie

Le projet a permis de révéler que les unités de biométhanisation peuvent jouer un rôle essentiel dans la flexibilisation du stockage d'électricité verte. En injectant du biométhane « électriquement » produit dans le réseau de gaz naturel, de telles unités permettraient d'exploiter une capacité de stockage énergétique équivalente à la consommation d'électricité de l'Union européenne sur une période de 3 à 4 mois. « Cela ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour l'intégration et l'optimisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique, renforçant ainsi la transition vers une économie bas-carbone tout en garantissant la fiabilité de l'approvisionnement énergétique », indique Sébastien Lemaigre, ingénieur au sein du département Environmental Research & Innovation du LIST. ✓

Le projet a permis de révéler que les unités de biométhanisation peuvent jouer un rôle essentiel dans la flexibilisation du stockage d'électricité verte. En injectant du biométhane « électriquement » produit dans le réseau de gaz naturel, de telles unités permettraient d'exploiter une capacité de stockage énergétique équivalente à la consommation d'électricité de l'Union européenne sur une période de 3 à 4 mois.

Sébastien Lambotte

Féeries de Noël sous le signe de la Renaissance nordique à Francfort

Chaque hiver, à l'approche des vacances, les marchés de Noël transforment les centres-villes d'Europe en pays des neiges merveilleux. De petits chalets, décorés de guirlandes scintillantes, de branches de sapin et de houx sont regroupés sur des places de marché ou sur le parvis des cathédrales. On y vend des bibelots artisanaux, des santons pour la crèche, des friandises sucrées et salées, et on peut y boire un verre de *Glühwein* brûlant au son des chants traditionnels et des rires de badauds qui retrouvent ici un peu de leur âme d'enfant. Rien qu'en Allemagne, où la tradition a vu le jour, on organise 2.500 à 3.000 marchés de Noël tous les ans.

Pourquoi ne pas envisager, cette année, une visite au Weihnachtsmarkt de Francfort ? Cette escapade hivernale vous permettra non seulement de profiter de l'ambiance festive et parfumée d'un des plus anciens et des plus célèbres marchés de Noël d'Allemagne mais aussi de découvrir la superbe exposition que le musée Städel consacre, avec le concours du Kunsthistorisches Museum de Vienne (depuis le 2 novembre 2023 jusqu'au 18 février 2024), aux peintres et graveurs de la Renaissance de l'Europe du Nord.

Au 16^e siècle, Francfort fut, avec Aix-la-Chapelle, l'un des hauts lieux de couronnement des rois et des empereurs du Saint-Empire romain germanique. Durant la Seconde Guerre mondiale, entre 1943 et 1944, la ville a été ravagée par les bombardements. Mais Francfort, à l'instar de sa célèbre *skyline* dessinée par les nombreux gratte-ciels, sièges des banques internationales, parvint à se redresser. Elle incarne désormais la capitale de la finance et de l'économie allemandes. La spectaculaire *skyline*, symbole d'une ville fière de sa puissance économique, ne doit cependant pas faire oublier l'aspect éminemment culturel de cette cité. Francfort recèle de nombreux musées, dont le fameux musée Städel qui met à l'honneur, cet automne et cet hiver, Hans Holbein l'Ancien, Albrecht Dürer ou encore Hans Burgkmair l'Ancien, considérés comme



Le musée Städel, Frankfurt am Main.
Photo-musée Städel, <https://www.staedelmuseum.de>

les pionniers du mouvement de la Renaissance du Nord. Dans le cadre de cette exposition se côtoient les tableaux de ces trois maîtres ainsi que des œuvres d'Andrea Solario et Hugo van der Goes.

Des traditions médiévales...

Lorsque l'on évoque la Renaissance, notamment dans le domaine pictural, c'est à l'Italie que l'on pense. De nombreux chefs-d'œuvre y sont réalisés, dès le 15^e siècle, sous l'influence de l'école

florentine, par Masaccio, Piero della Francesca ou Paolo Uccello, parmi les premiers artistes à rendre compte habilement de la perspective et à maîtriser harmonieusement les jeux d'ombre et de lumière dans leurs tableaux. Vient ensuite la période des grands maîtres : Botticelli, Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci... C'est cependant un aperçu complet des débuts de la peinture de la Renaissance au nord des Alpes que le musée Städel présente lors d'une exposition qui réunit, pour la première fois, une sélection importante de tableaux, dessins et estampes réalisés par des artistes allemands, italiens et néerlandais qui s'illustrèrent durant les années 1480 à 1530.

Tout au long du 15^e siècle, les artistes du nord de l'Europe restent fidèles aux traditions médiévales. Les retables de Hans Holbein l'Ancien (1465-1524) témoignent

Le musée Städel, avec le concours du Kunsthistorisches Museum de Vienne (depuis le 2 novembre 2023 jusqu'au 18 février 2024), consacre une superbe exposition aux peintres et graveurs de la Renaissance de l'Europe du Nord.

de cet attachement au style gothique tardif. Artiste de transition, il a néanmoins étudié les innovations des maîtres flamands, tels Jan van Eyck, afin d'en faire bénéficier son art. Ses portraits sont caractérisés non seulement par l'aspect hiératique des figures, propre au Moyen Âge, mais aussi par l'expression intense des visages traversés par une grande variété de sentiments annonçant un renouveau artistique. À la même époque, dans le processus de renouvellement de la culture gothique, certains peintres nordiques se tournent résolument vers l'Italie, qu'ils entreprennent un voyage en Toscane, par exemple, ou qu'ils s'inspirent des gravures italiennes qui commencent à circuler dans les milieux érudits.

Dès lors, non seulement les techniques picturales se transforment (il est fait plus largement usage de la peinture à l'huile à l'instar de Van Eyck qui, en y ajoutant des siccatifs, a accéléré le temps de séchage) mais les sujets et les thématiques changent aussi. L'esthétique du portrait évolue ; la nature morte, la scène de genre, le paysage, la peinture animalière, apparus au 15^e siècle dans le cadre de la peinture religieuse, acquièrent leur autonomie. Cette approche nouvelle est l'apport le plus original des artistes du Nord au bouleversement des formes et des contenus.

... aux débuts de la renaissance nordique

De nombreuses villes prospèrent, dans lesquelles l'influence de l'humanisme est prépondérante, dont les relations maritimes ou terrestres avec l'Italie sont déjà anciennes et qui jouissent d'un riche passé artistique, vont être les lieux privilégiés du changement. C'est à Augsbourg, grand centre industriel, commercial et bancaire, spécialisé dans la fabrication d'orfèvrerie, d'instruments de précision, d'armes, mais aussi foyer de diffusion de la culture grâce à l'imprimerie, que Hans Burgkmair l'Ancien (1473-1531), contemporain d'Holbein l'Ancien, va introduire en Allemagne, après s'être rendu en Italie, l'art de la Renaissance tel qu'il s'incarnait à Venise en Giovanni Bellini. Burgkmair est un des premiers peintres à réaliser une série de Vierges à l'Enfant de 1507 à 1510, où le modelé, le coloris et les motifs architecturaux s'inspirent clairement des modèles vénitiens et lombards.

Malgré les liens qui les unissent, Holbein et Burgkmair, par leur évolution, appartiennent à deux univers très différents. Ils



Christ sur le Mont des Oliviers, Hans Burgkmair, 1505.
Photo-Hamburger Kunsthalle/bpk/Christoph Irrgang,
<https://www.staedelmuseum.de>

n'en esquissent pas moins les débuts de l'art pictural de la Renaissance nordique dans lequel s'illustreront des maîtres tels que Dürer, Grünewald, Cranach, Altdorfer et Baldung Grien ou encore Holbein le Jeune, le fils d'Holbein l'Ancien. Tout l'intérêt de l'exposition du Städel est de faire assister le spectateur à la naissance d'un mouvement pictural inaugurant une ère nouvelle au cours de laquelle les peintres de la Renaissance du Nord se sont progressivement éloignés d'un art aux fins exclusivement religieuses. L'expressionnisme des visages succède aux figures médiévales figées dans une contemplation statique et des thèmes empruntés à la vie quotidienne (intérieurs domestiques, natures mortes, vie rurale) ainsi que les premiers paysages ne sont plus un simple décor, mais acquièrent une vie propre.

Ami de Goethe, Johann Friedrich Städel (1728-1816), riche banquier et marchand d'épices à Francfort, y fonda le musée Städel. Dans l'esprit des Lumières, il souhaitait donner accès à sa collection et à sa bibliothèque afin de faire entrer l'art et la culture dans l'espace public. Nul doute que l'exposition présentée cet hiver, en parfaite harmonie avec les ambitions de son fondateur, atteindra ce noble but et, qu'en outre, les féeries de Noël se trouveront enchantées par ce voyage dans la Renaissance du Nord en ce temps de célébration de la Nativité ! ☑



Madone de Jakob Meyer zum Hasen, Hans Holbein le Jeune, 1526-1528, Collection Würth.
Photo-Volker Naumann, Schönaich, <https://www.staedelmuseum.de>

Quelques œuvres remarquables

Holbein l'Ancien : le monumental retable dominicain (1501, collection du musée Städel, Francfort).

Burgkmair l'Ancien :

- *Sainte Catherine* (c. 1509/10, Fondation du château de Friedenstein, Gotha) ;
- *Vierge sur l'Altan* (c. 1519/20, Gemäldegalerie, Berlin) ;
- *Christ sur le Mont des Oliviers* (1505, Hamburger Kunsthalle) ;
- *Le corps du Christ porté au tombeau* (vers 1520, Museo Thyssen-Bornemisza, Madrid) ;
- *Portraits de Hans et Barbara Schellenberger* (1505/07, Wallraf-Richartz-Museum & Fondation Corboud, Cologne).

Hans Holbein le Jeune :

- *Madone de Jakob Meyer zum Hasen* (1526-1528, Collection Würth) ;
- *Madone de Soleure* (1522, Kunstmuseum Solothurn).

Adresse : *Holbein et la Renaissance du Nord*, Musée Städel, Frankfurt am Main.
<https://www.staedelmuseum-de/holbein>

Danièle Henky

Maître de conférences
en Littérature contemporaine

Université de Strasbourg

Rencontre du 7^e type

La BMW i7, version *full* électrique, s'affiche comme le porte-drapeau du savoir-faire de la marque allemande. Que l'on prenne le volant ou que l'on s'installe confortablement sur la banquette arrière, cette limousine accueille ses hôtes de façon royale, au point qu'il devient difficile d'en descendre...

Monter à bord d'une limousine – et en prendre le volant – n'est jamais une expérience anodine. C'est donc avec beaucoup de curiosité que nous avons pris la direction de Remich et du Domaine viticole Claude Bentz pour découvrir la nouvelle BMW i7, la berline de luxe 100 % électrique de la marque bavaroise.

BMW l'annonce d'emblée, sa volonté est de mener le segment du luxe dans une nouvelle ère, façonnée par des innovations dans les domaines de la durabilité et du numérique. Avec la nouvelle BMW Série 7, le constructeur de véhicules haut de gamme veut réinventer ce fameux « plaisir de conduire » qui a fait son succès depuis des décennies. Pour y parvenir, au travers de ce modèle qui affiche tous les signaux du luxe, l'accent est mis sur le confort des trajets longue distance ainsi que sur l'expérience numérique premium.

Au premier coup d'œil, cette BMW Série i7 en impose. La silhouette, très réussie, donne une impression de vélocité malgré son gabarit imposant, dont une longueur de 5,39 m. Eh oui, contrairement à ses prédécesseurs, la nouvelle BMW Série 7 n'est disponible dans le monde entier qu'en tant que modèle à empattement long, ce qui permet de maximiser l'espace à l'arrière du véhicule.



Au premier coup d'œil, cette BMW Série i7 en impose. La silhouette, très réussie, donne une impression de vélocité malgré son gabarit imposant.

Place à l'opulence

La grande différence entre une limousine et les autres voitures que l'on trouve sur le marché vient du fait que la personne qui en prend le volant n'en est pas souvent le propriétaire. Celui-ci se laisse plutôt conduire entre deux rendez-vous d'affaire ou un long trajet à travers l'Europe. Mais ce n'est pas pour autant que ce genre de voiture écarte le plaisir de conduite, loin de là. Dès l'ouverture de la portière, automatique s'il vous plaît, cette automobile étale l'opulence de son équipement et soigne l'accueil. La planche de bord s'illustre par sa modernité, avec un bandeau en partie tactile pour commander

le débit des aérateurs. L'i7 dispose bien évidemment d'un large écran incurvé faisant office de compteur d'un côté et de dalle multimédia de l'autre comme dans l'iX ou les dernières version de la Série 3 et de la Série 5.

Mais au-delà de la longue liste de raffinements disponibles, avec entre autres des sièges massants/ventilés pour arriver frais à destination, c'est le souci du détail et le soin apporté à la réalisation qui impressionne. Entre les pièces évoquant le cristal, les tissus façon canapé haut de gamme sans oublier le cuir, cette i7 confirme que sur le chapitre qualité perçue, BMW maîtrise son sujet.



De l'agilité à revendre

Si, en toute logique, on retrouve les accélérations fulgurantes typiques d'une électrique grâce aux 544 ch et 745 Nm de couple tirés du mariage des moteurs placés à l'avant (190 kW/258 ch) et à l'arrière



(230 kW/313 ch), c'est surtout la facilité de conduite qui épaté. Lourde, très lourde même avec plus de 2,6 tonnes annoncées par sa fiche technique, l'i7 prouve que la technologie peut accomplir des miracles. Avec quatre roues motrices, cette limousine dispose en série de roues arrière directrices pouvant braquer jusqu'à 3,5° en opposition des roues avant. En situation réelle, sur des routes sinueuses, on ressent bien cette assistance qui permet de fluidifier les manœuvres et apporte un regain de dynamisme au moment voulu.

Très agile, malgré les apparences, cette BMW i7 se conduit avec autant d'aisance qu'une Série 1. Les performances sur route sont assez bluffantes et il est difficile de

prendre en défaut cette voiture. Même malmenée, l'allemande offre la sérénité espérée. Et, s'il est attendu qu'une voiture électrique soit silencieuse, l'i7 pousse en la matière le bouchon très loin, offrant un confort de suspension exceptionnel avec des ressorts pneumatiques (de série) donnant la sensation de rouler sur du coton. Résultat ? Il est possible d'avaler les kilomètres sans aucune fatigue et dans un confort de très haut niveau.

Laissez-vous conduire...

Il n'empêche, la place la plus agréable, au sein de cette limousine, se situe à l'arrière. Avec son empattement immense (3,21 m), l'i7 ne déroge pas à la tradition en accueillant royalement ses hôtes. De la place il y a en a, le tout accompagné d'une multitude d'attentions qui n'appartiennent qu'à l'automobile de luxe. Stores occultants électriques pour échapper aux



La planche de bord s'illustre par sa modernité, avec un bandeau en partie tactile pour commander le débit des aérateurs. L'i7 dispose bien évidemment d'un large écran incurvé faisant office de compteur d'un côté et de dalle multimédia de l'autre.

paparazzis, toit en verre pour admirer, sièges massants, ventilés, chauffants et bien évidemment à réglages électriques, l'i7 offre le b.a.-ba du genre... et même plus ! En pressant un simple bouton, le siège avant droit se replie pour vous permettre de vous allonger et fait apparaître un écran de 31,3 pouces digne d'une salle de cinéma, en définition 8K. Cet écran, par ailleurs tactile, fait sans conteste de l'i7 la meilleure électrique au monde pour ne pas voir le temps passer lors d'un long trajet ou d'un arrêt recharge. C'est d'autant plus vrai que cette TV fonctionne via Amazon Fire et que l'on peut aussi y connecter ses plateformes de streaming. Les amateurs de jeux vidéo pourront aussi brancher leur console préférée via un port HDMI. Enfin, histoire d'enfoncer le clou côté techno parade, l'i7 propose à ses passagers arrière de tout commander ou presque depuis leur siège via des écrans tactiles placés dans les contre-portes. C'est qui le patron ? Dans ce genre d'auto, on vous l'a dit, c'est souvent celui qui ne conduit pas !

Si l'i7 se place comme la voiture électrique la plus aboutie du moment, tout cela a évidemment un prix. Au catalogue, cette limousine s'affiche, sans option, à partir de 112.644,60 EUR dans sa version eDrive50 (455 ch), de 139.008,30 EUR pour la xDrive60 (544 ch) et de 172.418,20 EUR dans sa version survitaminée M70 xDrive, pour 659 ch et une accélération de 0 à 100 km/h en 3,7 secondes...

Michaël Peiffer
Photos-BMW



NEWS

OPEL CORSA, LE RETOUR



Photo-Opel

La nouvelle **Opel Corsa** est arrivée. Présentée en première mondiale à l'IAA Mobility 2023 de Munich, le modèle a bénéficié d'un restyling impressionnant.

La nouvelle version de la petite voiture la plus vendue en 2021 et 2022 en Allemagne et au Royaume-Uni est disponible dans les concessions depuis ce mois d'octobre. Elle se décline désormais en version électrique avec 156 ch, avec jusqu'à 405 km d'autonomie (WLTP).

NOUVELLE FIAT 600E



Photo-Fiat

Considérée comme la grande sœur de la Fiat 500, cette nouvelle **Fiat 600e** annonce un plaisir de conduite « augmenté ».

Avec sa longueur généreuse de 4,17 m, le plus grand espace de rangement avant de sa catégorie et son autonomie électrique portée à plus de 400 km en cycle mixte et plus de 600 km en cycle urbain, elle se présente comme une solution idéale aussi bien pour les citadins que pour les amoureux de grands espaces.

RENAULT TRAFIC VAN E-TECH ELECTRIC



Photo-Renault

Véritable best-seller qui a conquis plus de 2,4 millions de professionnels depuis 1980, le **Renault Trafic Van** est proposé désormais en version 100 % électrique et complète ainsi la gamme des véhicules utilitaires Renault électriques en rejoignant le nouveau Renault Kangoo Van E-Tech electric et Master E-Tech electric.

Le véhicule hérite de toutes les qualités qui font le succès de ce modèle depuis plus de 40 ans. La batterie de 52 kW offre une autonomie pouvant aller jusqu'à 297 km en cycle WLTP.

MERCEDES-AMG GLC COUPÉ



Photo-Mercedes

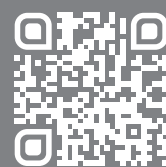
Quelques semaines après la présentation du nouveau Mercedes-AMG GLC SUV, **Mercedes** présente le nouveau GLC Coupé. Le **GLC 43 4MATIC Coupé**, modèle d'entrée de gamme qui développe une puissance de 310 kW (421 ch) et bénéficie d'un boost de courte durée de 10 kW (14 ch).

Le **GLC 63 S E PERFORMANCE Coupé** avec une puissance système de 500 kW (680 ch) devrait quant à lui faire le bonheur des amateurs de sensations fortes.

Retrouvez toutes nos éditions sur
www.entreprisesmagazine.lu



6 numéros par an
+ 2 suppléments



Dior

DU TON LE PLUS CLAIR AU PLUS INTENSE

Cet automne, **Dior** redéfinit la gamme chromatique de ses iconiques vernis à ongles et y ajoute de nouveaux tons, offrant ainsi un nuancier de 21 teintes.



ON ADORE...

Francis Kurkdjian a choisi d'aller au cœur même du bouquet floral de *J'Adore*, de sa formule si complexe pour l'épurer. Comme on fond l'or pour n'en garder que l'essentiel, *J'Adore L'Or* laisse un sillage olfactif puissant et contemporain.

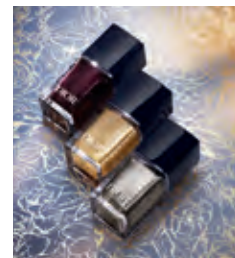
À JOUER EN MIX AND MATCH...

Pour les fêtes, **Dior** propose 2 palettes **Dior Backstage** composées de fards à paupières ultra-pigmentés dans les tons cuivre et argent, associées à 2 **Dior Addict Lip Glow** et 2 **Dior Addict Lip Maximizer** qui adoptent les couleurs de saison et beaucoup de brillance.



MAQUILLAGE SOPHISTIQUÉ

Inspirée par l'atmosphère de Paris, son architecture royale et ses jardins, plus particulièrement celui des Tuileries, la **Collection Holiday 2023** mise sur les couleurs festives avec 2 palettes **Diorshow 5 Couleurs**, une édition limitée de **Rouge Dior Forever Liquid**, une **Minaudière Rouge Dior**, une poudre **Dior Addict** bronze glacé, des **Rouge Blush** aux tons rosés et des **Dior Vernis** aux couleurs métal précieux.



Clinique

VOLUME MAXIMUM

Avec son **High Impact High-Fi™ Full Volume Mascara**, ultra-pigmenté et infusé de fibres qui amplifient le volume, **Clinique** offre à vos cils 230 % de volume en plus, instantanément.



Annayake



LE FEU, 4^E ÉLÉMENT DE LA COLLECTION GODAI

Dans l'imaginaire japonais, le feu est double, à la fois archétype masculin par sa puissance et symbole féminin par sa lumière. **Annayake** a composé 2 parfums : un feu de joie orange flamboyant pour **Kagari For Her** et rouge brasier pour **Kagari For Him**.

PRÉVENTION OU CORRECTION ?

Qu'il s'agisse de prévenir et retarder l'apparition et l'installation des 1^{ers} effets du temps ou bien de corriger les signes de l'âge déjà ancrés dans la peau,

Annayake propose 2 rituels **Ultratime** dédiés qui incluent chacun une ligne de soins. La gamme possède également

un soin universel, **Perfect Biotic**, dont la formule régule le microbiote de la peau à tout âge.



essie

COULEURS AUTOMNALES

Pour sublimer nos ongles cet automne, **essie** propose 6 nouvelles teintes, toutes véganes : rubis foncé, olive, prune violet, mauve, indigo et blanc rosé.



Lancôme x Louvre

QUAND L'ART INSPIRE...

Entre **Lancôme** et le **musée du Louvre**, la collaboration prend la forme d'un voyage initiatique à la recherche de la beauté à travers des siècles d'histoire de l'art réunis au Louvre. Ainsi, la palette pour les yeux **Richelieu Wing** s'inspire des couleurs de la galerie Richelieu et les 4 nuances de **L'Absolu Rouge** célèbrent chacune une divinité féminine (Diane de Gabies, Hermaphrodite endormi, nymphe au scorpion et nymphe Écho).



Estée Lauder

UN POUR LE JOUR, UN POUR LA NUIT !

Grâce à sa formule infusée d'un complexe d'huiles d'argan, de ricin et de maracuja, et à son applicateur Turbobrush™ Full Drama, le mascara **Turbo Lash high-Powered** offre à vos cils longueur, courbure et volume pour 12 h. Il a pour complice le **Turbo Lash Revitalizing Night Serum for Lash + Brow** qui prend la relève la nuit pour fortifier cils et sourcils. Après 12 semaines d'utilisation nocturne, ceux-ci sont visiblement plus fournis et moins fragiles.

Chanel



Photo-Chanel

COMME AUTANT DE TALISMANS...

Avec sa collection **Les Symboles de Chanel**, la Maison revisite 5 symboles iconiques chers à Gabrielle Chanel : le lion (force), la comète (chance), le camélia (harmonie), les perles (rayonnement) et les chaînes (style), qui se déclinent en 3 teintes (Warm Gold, Precious Coral et Pearly White).

LES PAILLETTES MÈNENT LA DANSE

La **Collection Holiday 2023** rend hommage aux Années folles avec une palette yeux **Lumière graphique** composée de 5 nuances aux reflets flamboyants, un liner noir **Signature**, un **Duo Lumière** aux tons champagne rosé et blanc cristal qui renferment des pigments iridescents, des **Rouge Allure L'Extrait** en 4 nuances et des **Le Vernis** aux couleurs de fêtes (White Silk (blanc rosé), Tuxedo (or patiné) et Sequins (noir scintillant)).



Photo-Chanel

Jo Malone

IDÉES POUR NOËL

Comme chaque année, **Jo Malone** nous invite dans son univers de Noël pour y trouver des cadeaux sympas, dont un Calendrier de l'Avent, des bougies parfumées, des diffuseurs de parfum... et bien sûr des parfums de saison comme **Ginger Biscuit** ou **Orange Bitters**. La collection est également disponible sur www.jomalone.eu.



April

POUR VOUS FAIRE PLAISIR OU FAIRE PLAISIR

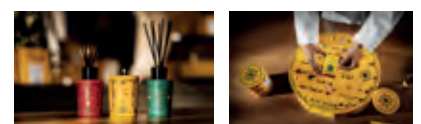
Du 1^{er} au 24 décembre, découvrez jour après jour les 24 produits et accessoires qui se cachent dans le Calendrier de l'Avent !

Disponible sur www.april-beauty.lu.

Acqua di Parma

EN MODE FÊTES

Les vedettes de la **Holiday Collection** sont le calendrier de l'Avent et les éditions limitées des bougies et des diffuseurs Bosco, Neve Fresca et Portafortuna, sans oublier de précieux coffrets. Mais la saison des fêtes met en avant les techniques et les savoir-faire d'exceptionnels artisans.



Plusieurs sujets de réflexion sérieux, profonds, émouvants, des romans policiers et d'espionnage, une biographie très documentée, une invitation au voyage et un ouvrage professionnel essentiel : cette sélection devrait vous séduire.

Michel Nivoix

Essentiel

Le saviez-vous ? 80 % des Français appréhendent de parler en public. Non point parce qu'ils ne savent pas quoi dire, mais surtout parce qu'ils ne savent pas comment le dire. Leurs compétences professionnelles ne sont pas en cause : même s'ils sont reconnus pour leur expertise, ils peuvent être dramatiquement ennuyés lorsqu'ils s'expriment.

Cet ouvrage bâti sur les cent conférences TED (Technology, Entertainment and Design) les plus efficaces à l'échelle mondiale révèle les secrets des prises de parole réussies et détaille une méthode éprouvée et immédiatement applicable. Ce livre est à la fois passionnant et essentiel.

La parole est une force
Captiver – Émouvoir – Convaincre
de Trevor Currie

Pearson (195 pages – 26 EUR)



Quel personnage !

En février 1972, Jean Duby, médecin de montagne à Barcelonnette, rencontre Bernard Tapie, dont le fils souffre d'une méningite qu'il va traiter avec succès. Trois ans plus tard, l'homme d'affaires le rappelle : ils ne se quitteront plus et leurs épouses deviennent amies.

Jean Duby nous livre au fil de ces pages des informations et des anecdotes qui éclairent d'un jour nouveau la vie hors du commun d'un Bernard Tapie que, finalement, le grand public connaissait peu. Savez-vous que, par exemple, il n'avait jamais d'argent sur lui pas plus que de carte de crédit ? Un livre tout à fait passionnant, révélant un Tapie qui pouvait être attachant et émouvant malgré ses travers. Un portrait brossé avec le cœur.

Bernard Tapie
Derniers secrets
de Jean Duby, avec Denis Granjou
 City (253 pages – 18,50 EUR)



Tristes constats

Alors que, dans la majorité des établissements français d'enseignement, la règle d'or – voire le commandement – est « Pas de vagues », voici un ouvrage d'autant plus intéressant qu'il dénonce un certain nombre de dérives et débouche sur de tristes constats.

Professeure des écoles depuis 2004, Lisa Kamen-Hirsig réalise ici une véritable autopsie du système éducatif français qui s'est traduit, lors du classement PISA de 2018, par une 24^e place pour la lecture et la compréhension de l'écrit, une 25^e pour les sciences et une 26^e pour les mathématiques. Le cri d'alarme de cette courageuse enseignante est une grande leçon de lucidité. Respect, Madame.

La grande garderie
de Lisa Kamen-Hirsig
 Albin Michel (230 pages – 20,90 EUR)



Vous avez dit « sorcière » ?

Son médecin lui ayant signé un énième arrêt de travail renouvelable, Sylvia quitte Paris pour s'installer dans la ferme presque en ruines dont elle a hérité de sa mère, qui la tenait elle-même de la sienne, au cœur d'une forêt du Périgord.

Un jour, pour secourir un enfant brûlé, elle utilise son don de coupeuse de feu. Immédiatement, on la qualifie de sorcière. Certains l'accusent de tous les maux, mais d'autres viennent la consulter en secret pour qu'elle les soigne car elle a retrouvé les cahiers de sa grand-mère guérisseuse. Lorsque se présente Sybille, étudiante infirmière, Sylvia reconnaît en elle une « héritière ». Un roman particulièrement réconfortant.

Nous sommes les sorcières
de Guillemette de La Borie
 Presses de la Cité (343 pages – 22 EUR)

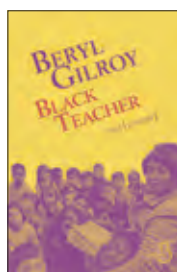


Sujet de réflexion

Écrivaine britannique d'origine nigériane, Bernardine Evaristo nous fait découvrir un récit autobiographique essentiel publié au Royaume-Uni en 1976 et jusqu'à présent inédit en France : celui de Beryl Gilroy, née en 1924 en Guyane britannique (aujourd'hui Guyana), qui a émigré à Londres en 1952 après avoir enseigné pendant sept ans à Georgetown, sa capitale.

C'est là, à Londres, qu'elle a découvert le racisme ordinaire des années 1950-1960, obligée d'accepter des emplois sous-qualifiés – parce qu'elle était noire – avant de redevenir enseignante. Ces pages, qui sont un témoignage authentique, portent à réfléchir sur un sujet fondamental toujours d'actualité.

Black Teacher
de Beryl Gilroy
 Belfond (343 pages – 14 EUR)



Terrain miné

Fils de Kuraki, Kazuma apprend que son père a avoué deux homicides : l'un, qui est désormais prescrit, le second, celui d'un avocat qui fait la « une » des journaux. L'enquête est terminée et le procès approche. Mais Kazuma et Mirei, la fille de l'avocat, pensent que Kuraki a menti, d'autant que personne n'est parvenu à corroborer ses aveux. Veut-il ou doit-il protéger quelqu'un ?

Kazuma et Mirei s'intéressent alors au passé de leurs pères afin de pouvoir rétablir, selon eux, la vérité. Une démarche qui leur réserve bien des surprises et qui est pleine de rebondissements. On adore être entraîné dans un tel enchaînement d'intrigues dont Keigo Higashino s'est fait le spécialiste.

Le cygne et la chauve-souris
de Keigo Higashino
 Actes Sud (419 pages – 23,80 EUR)



Invitation au voyage

Depuis douze ans, Johannes Braun parcourt les Alpes, en qualité de reporter-photographe pour des magazines spécialisés, certes, mais également en tant qu'accompagnateur de montagne. Il a sélectionné pour ce livre soixante-et-onze lacs parmi ceux, plus nombreux encore, des Alpes françaises, dont il a rapporté de merveilleuses images.

Grands lacs de vallée, petites mares de montagne, lacs de retenue, lacs glaciaires, lacs d'alpage, lacs d'altitude : invitation au voyage, cette sélection est, de plus, accompagnée de textes de Bernard Fischesser, Yves Billaud et André Marguet du plus grand intérêt. Tout cela donne envie de faire ses valises dès que possible vers ces lieux calmes et sereins.

Les plus beaux lacs des Alpes de Johannes Braun

Glénat (175 pages – 25,95 EUR)



Révélation

Certains romans dérangent, surtout lorsqu'ils s'appuient sur des faits réels. Celui-ci a valu à son auteur, Sergio Ramirez, d'être condamné à l'exil et déchu de sa nationalité. Il y raconte en effet une palpitante tranche de vie d'un inspecteur, Dolores Morales, qui a remarqué des révélations étonnantes d'un certain « Masque » sur Twitter et qui, recherché par le chef des services secrets, se réfugie chez un curé hors norme.

Un groupe de personnes, parmi lesquelles une ancienne femme de ménage spécialiste des réseaux sociaux, va se lancer alors dans une enquête plutôt surprenante qui va déboucher sur des révélations essentielles. Suspense garanti.

À balles réelles de Sergio Ramirez

Métailié (330 pages – 23 EUR)



Ordinateur maudit

Le disque dur de l'ordinateur que Xavier a récupéré dans une déchetterie révèle que deux de ses utilisateurs ont été un ingénieur de l'Aérospatiale qui a mystérieusement disparu quelques mois plus tôt et une femme de ménage d'un grand hôtel qui s'est tuée en chutant d'un balcon.

L'appartement de Xavier et de sa compagne Sandy est alors fouillé de fond en comble avant que leurs vies soient menacées. Ils se réfugient dans un hameau de la haute Ariège sur lequel l'étau se resserre. Mais les onze habitants sont eux aussi déterminés. Quel secret recelait l'ordinateur ? Et surtout comment échapper à des tueurs à gages à la solde d'un oligarque russe ? Un excellent roman d'espionnage.

La Dernière Traque de Georges-Patrick Gleize

Calmann-Lévy (321 pages – 19,90 EUR)



Insaisissable

Devenue la meilleure actrice française, Belle Kaplan n'a jamais rien révélé sur sa vie, ou plutôt ses vies, antérieure(s). Elle a construit un mur entre elle et les journalistes, refuse les dîners et n'a pas de portable. Mais, un jour, elle reçoit des lettres anonymes d'un personnage qui, apparemment, connaît tout de son passé plutôt sulfureux.

Et puis, alors qu'elle est sur le point de tourner à Hollywood et de réaliser son rêve, un amour de jeunesse réapparaît pour le meilleur... et pour le pire. Pour son douzième livre, Gilles Paris nous entraîne dans un tourbillon qui tient en haleine et prend aux tripes, avec cette écriture fluide et précise que l'on apprécie.

Les 7 vies de Mlle Belle Kaplan de Gilles Paris

Plon (214 pages – 19,90 EUR)



Bouleversant

Le 11 octobre 1993, Emmanuel Jardin, qui avait déjà fait une tentative de suicide mais avait pu être sauvé, mettait fin à ses jours par arme à feu. Alexandre, son demi-frère, l'écrivain que l'on connaît, n'a, depuis, jamais évoqué ce drame. Ressentant l'irrépressible besoin d'en parler, il vient d'écrire ce récit qui est un exutoire d'une grande densité.

On y apprend qu'Emmanuel était un homme brillant, instable et singulier. On y découvre aussi une famille qui dysfonctionnait et où les rôles des parents et des enfants étaient inversés. Ces lignes sont une pudique et salutaire sépulture de papier. Un livre bouleversant.

Frères d'Alexandre Jardin

Albin Michel (164 pages – 19,90 EUR)



Nous vous recommandons aussi

Les Silences de Jeannette d'Elise Fischer

Calmann-Lévy (470 pages – 22,50 EUR)

L'annonce faite à Goering de Jean-Pierre Cabanes

Albin Michel (393 pages – 22,90 EUR)

Une fleur au coeur d'or de Gilles Laporte

Presses de la Cité (445 pages – 22,90 EUR)

De la grande comédie musicale américaine en passant par des chansons du cinéma international, les succès des groupes britanniques des années 70, des pages de Haydn, de superbes mélodies et des œuvres d'Erik Satie, notre sélection d'automne est toute en séduction.

Michel Nivoix

Inspirées

Tout le monde connaît *My Fair Lady*, la comédie musicale d'Alan Jay Lerner (livret et paroles) et Frederick Loewe (musique) créée en 1956 à Broadway. La même année, le batteur Shelly Manne, le pianiste et chef d'orchestre André Previn, et le contrebassiste Leroy Vinnegar, réunis sous la dénomination Shelly Manne and his men, ont enregistré les huit célèbres chansons de ce chef-d'œuvre de la scène et du grand écran.

Craft Recordings a sorti cet été, sous le titre *Shelly Manne and his friends*, une excellente réédition de ces succès dont le trio avait signé des versions jazz moderne très inspirées. Amateurs de vinyles, à vos platines !

Shelly Manne and his friends
My Fair Lady
(Craft Recordings)



Ravisement

Chaque production discographique de l'ensemble musical Les Arts Florissants, fondé en 1979 par William Christie et toujours dirigé par le maître, est un événement. Ces deux disques le confirment avec quatre des six *Symphonies parisiennes* de Joseph Haydn, qui n'en signa pas moins de cent huit. Des œuvres fort différentes l'une de l'autre et très originales.

Le compositeur a commis également une trentaine de concertos pour violon qui sont d'ailleurs peu joués. Celui pour violon n°1 est ici dirigé, de son instrument, par l'un des violonistes de cet ensemble, Théotime Langlois de Swarte, à qui William Christie a accordé une confiance méritée. Ces deux disques sont un pur ravissement.

Les Arts Florissants
Haydn
(Harmonia Mundi)



Remarquable

Les pianistes Alexandre Tharaud et Éric Le Sage, la violoniste Isabelle Faust, la chanteuse Juliette et le ténor Jean Delescluse ont réuni leurs talents pour l'enregistrement de ce disque vinyle dédié à Erik Satie, compositeur excéntrique, fantaisiste et inclassable.

La sélection est fort séduisante : une *Gymnopédie*, trois *Gnossiennes*, les *Avant-Dernières Pensées*, trois morceaux en forme de poire, et six autres pièces de styles très différents. Moins faciles à interpréter qu'on l'imagine, ces œuvres sont ici remarquablement restituées par des artistes qui se sont mis au service du « Génie ». Un grand merci.

Erik Satie
Avant-dernières pensées
(Harmonia Mundi)



Très intéressant

Derrière le titre provocateur (mais à caractère non politique) de ce disque, on retrouve la fine fleur des succès de dix groupes britanniques emblématiques des années 70 que le pianiste français Baptiste Trotignon célèbre avec panache, entouré de deux talentueux complices : le bassiste américain d'origine néo-zélandaise Matt Penman et le batteur américain Greg Hutchinson.

Ces années ont été marquées par une intense créativité. Baptiste Trotignon s'est attaché aux seules musiques qu'il joue telles quelles ou arrangées par lui. Pour son grand retour au jazz, le pianiste a opté pour le trio acoustique classique qui, ici, enrichit ces musiques.

Baptiste Trotignon
Brexit Music
(Naïve)



Références

Accompagnée par le très réputé Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo placé sous la direction de Kazuki Yamada, la contralto québécoise Marie-Nicole Lemieux a concocté pour ce nouveau disque un programme qui permet d'apprécier une nouvelle fois l'étendue de sa tessiture vocale, avec *Les Nuits d'Été* d'Hector Berlioz, les *Mélodies persanes* de Camille Saint-Saëns et *Shéhérazade* de Maurice Ravel.

Récompensée par quatorze prix et six distinctions, Marie-Nicole Lemieux maîtrise totalement l'art de la nuance et sert à merveille ces trois compositeurs de référence de la musique française. On appréciera en particulier ses *Nuits d'été*, mais pas seulement.

Marie-Nicole Lemieux
Berlioz – Ravel – Saint-Saens
(Erato)



Cadeau

Chanteuse d'exception considérée comme la numéro un du jazz français, Anne Ducros, qui a déjà enregistré de nombreux disques en tant qu'invitée, vient de sortir son dixième opus en qualité de soliste. Elle y rend hommage aux chansons de onze films internationalement connus et à leurs interprètes, qui ont marqué l'histoire du cinéma.

Merveilleusement accompagnée, Anne Ducros, dont la voix est d'une grande justesse, démontre une nouvelle fois sa technique parfaite et son exceptionnelle maîtrise. On est littéralement subjugué. Ce disque est un véritable cadeau, tout simplement.

Anne Ducros
fait son cinéma
(Ad Lib Prod)





Zesumme
Vereinfachen

Simplifications ensemble !

Pour des services publics
qui correspondent
à vos besoins.



zesumme-vereinfachen.lu



Sociétés de gestion, gestionnaires de fonds alternatifs, optez pour une intégration non-Artificielle et Intelligente des risques et opportunités ESG dans vos processus d'investissement.



efa est le partenaire idéal pour mettre en place les premiers éléments d'une approche ESG ou renforcer vos processus existants.

www.efa.eu/ESG